

Québec, le 17 novembre 2020

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/20-176

Madame,

La présente a pour objet de donner suite à votre demande au sujet des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, publiée en 2015, plus précisément à savoir si un engagement annuel a été maintenu de 2015 à 2020, à l'égard des questions relatives à l'éducation des Autochtones, dans les écoles au Québec.

Vous trouverez ci-joint des documents devant répondre à votre demande. Toutefois, il est à noter que des recommandations et des renseignements permettant d'identifier des personnes ont été élagués conformément aux articles 37, 53, 54, 56 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1 (ci-après « la Loi »).

Nous vous informons que depuis le dépôt du rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, un nouveau programme d'histoire du Québec et du Canada est en vigueur, destiné aux élèves de troisième et quatrième secondaire. L'information sur le contenu de ce programme est disponible sur le site Web du Ministère aux adresses suivantes :

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PFEQ/histoireQuebecCanada.pdf

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/adultes-formation-continue/PFGA-Histoire-Quebec-Canada-2018.PDF

... 2

De plus, un article universitaire dont l’auteur Émilie Deschênes a été consulté. Celui-ci est disponible sur le Web à l’adresse suivante :

<https://www.edcan.ca/articles/developper-la-competence-culturelle-chez-les-enseignants/?lang=fr>

Nous portons à votre connaissance qu’il existe un document devant faire l’objet d’une publication ou d’une diffusion au cours des six prochains mois. À cet effet, nous vous invitons, en vertu de l’article 13 de la *Loi*, à visiter le site Web du Ministère, la section « actualités ».

D’autres documents ne peuvent vous être transmis étant donné qu’ils comportent, principalement, des avis et recommandations, des analyses, des opinions juridiques et des brouillons. Cette décision s’appuie sur les articles 9, 14, 31, 37 et 39 de la *Loi*. Nous vous informons également que des « documents du cabinet du ministre » ou qui ont été produits pour son compte sont retenus selon l’article 34 de la *Loi*.

L’accessibilité à des documents produits par un autre organisme public relève davantage de sa compétence. Nous vous invitons, suivant l’article 48 de la *Loi*, à communiquer avec les responsables d’accès de ces organismes aux coordonnées suivantes :

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Madame Julie Boucher
Responsable de l’accès à l’information
835, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1A 1B4
Tél. : 418 643-7355
mce.accesmce@mce.gouv.qc.ca

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Monsieur Frédéric Brochu
Secrétaire général adjoint
2500, boulevard de l’Université
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1
Tél. : 819 821-7714
Télec. : 819 821-8295
frederic.brochu@usherbrooke.ca

... 3

Enfin, des documents produits par des tiers ne peuvent vous être transmis, en vertu des articles 14, 23 et 24 de la Loi.

Vous trouverez en annexe les articles de la Loi mentionnés ci-contre.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JC/mc

p. j. 18

Table nationale sur la réussite éducative des élèves autochtones

Compte rendu de la huitième rencontre

Édifice Marie-Guyart, 1035, rue De La Chevrotière, Québec

Mercredi le 22 janvier 2020, de 9 h 00 à 16 h 30
Ouverture de la rencontre et mot de bienvenue
Mots de bienvenue des co-présidents et cérémonie d'ouverture.
Adoption de l'ordre du jour
L'adoption de l'ordre du jour est proposée par [redacted] et secondée par [redacted]. Il est adopté à l'unanimité.
Approbation du compte rendu de la dernière réunion et validation de l'annexe B
Il est proposé d'adopter le compte-rendu de la 7 ^e rencontre de la Table séparément de l'annexe B. L'approbation du compte-rendu est proposée par [redacted] et secondée par Isabelle Julien. Il est adopté à l'unanimité. Deux précisions sont demandées pour l'annexe B : ~ préciser à quel grand objectif se réfère chaque proposition d'action; ~ inclure les transitions entre la petite enfance et l'âge scolaire dans le libellé du 14^e point. L'annexe B est adopté tel que modifié.
Retour sur les propositions d'actions au regard des trois grands objectifs et priorisation
Travail en groupe afin de prioriser les propositions d'actions définies lors de la dernière rencontre. La Table retient cinq propositions d'actions, qui sont présentées à l'annexe B du présent compte-rendu et leur attribue un pointage afin de cibler les trois propositions qui seront à travailler lors de la rencontre.
Travail sur les propositions d'actions et les recommandations
Travail en groupe afin de recommander des actions à poser au regard des trois propositions d'actions ayant eu le plus de points (Annexe B). Les deux autres sont conservées et il est convenu qu'elles seront travaillées lors de la prochaine rencontre.
Référentiel de compétences professionnelles pour la profession enseignante et sa formation
Présentation par Anthony Cerqua, professionnel au dossier, accompagné de Marie-Pier Dufour, Directrice par intérim et de Stéphanie Campeau, Direction de la valorisation et de la formation du personnel enseignant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Remerciement au Conseil en éducation des Premières Nations pour la traduction des libellés des compétences 1 et 14. La traduction de courtoisie du document complet par les traducteurs du MEES suivra sous peu. La Table privilégierait l'ajout d'une compétence spécifiquement liée aux Autochtones mais, puisque le Référentiel doit rester un document neutre qui s'applique à tous les enseignants, les commentaires des membres de la Table viendront bonifier principalement les compétences 1 et 14. Il serait également possible d'envisager la création d'une annexe ou d'un document de référence afin de répondre aux besoins des Premières Nations et des Inuit. Les étapes de consultation des Premières Nations et des Inuit ainsi que le détail des 14 compétences se trouvent à l'annexe C.
Programme d'Éthique et Culture religieuse
Présentation par Marie-Noëlle Corriveau-Tendland, adjointe exécutive au dossier, accompagnée de Martin Quirion, Directeur de la formation générale des jeunes du MEES. Les consultations pour la refonte du cours d'Éthique et de culture religieuse se font de trois façons : par l'entremise d'un questionnaire en ligne pour la population, par les forums des partenaires pour les partenaires reliés aux thèmes ou à l'éducation ainsi que par une consultation spécifique pour les partenaires autochtones. Les organisations sont invitées à y participer et seront interpellées par courriel pour participer aux forums ainsi qu'à la consultation spécifique. Le format de cette consultation offerte aux partenaires de la Table reste à déterminer ainsi que les délais. Les étapes de consultation ainsi que les 8 thématiques se trouvent à l'annexe C.
Travail sur les propositions d'actions et les recommandations (suite)
Mot de la fin et sommaire de la première journée Levée de la rencontre : 15 h 55

23 janvier 2020, de 9 h à 12 h

Ouverture de la rencontre et mot de bienvenue

Adoption de l'ordre du jour

Modification à l'ordre du jour, il est proposé de terminer le travail sur les actions de la veille.

Ajout du Forum national sur la réconciliation des universités dans les points d'information.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Lisette Petiquay et secondée par Amélie Lainé. Il est adopté tel que modifié.

Révision de l'Entente entre les ministères de la Santé et des Services sociaux et de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Présentation de Annie Sansoucy, de la Direction générale des services de soutien aux élèves et Catherine Bourque, de la Direction des services de soutien et d'expertise du MEES ainsi que de Marie-Pier Denault, de la Direction générale adjointe des programmes en déficience, du soutien à domicile et des ressources intermédiaires et de type familial du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Le MEES et le MSSS désirent connaître les enjeux auxquels les milieux autochtones font face dans l'arrimage des services entre la santé et l'éducation. Les membres de la Table consulteront leurs membres et rétroagiront sur l'entente ainsi que sur les défis liés à sa mise en œuvre. Le MEES fera un retour par courriel afin d'avoir leurs commentaires. Les membres de la Table émettent des questionnements sur le rôle des tables régionales de l'Entente MEES-MSSS, des autres tables et comités régionaux déjà en place, les enjeux de dédoublement ainsi que ceux du manque d'effectif pour participer. Le MEES transmettra à la Table, les différents comités existants et les membres de la Table pourront compléter afin d'élaborer un portrait de la situation actuelle en termes de lieux de concertation. De plus, ils demandent que la Commission de la Santé et des Services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador soit présente aux prochaines Tables où les questions de santé sont discutées.

Une entente entre la Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq et la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux du Nunavik a été signée dernièrement.

Travail sur les propositions d'actions et les recommandations (suite des travaux de la veille)

L'annexe B présente le résumé des recommandations.

Projets liés aux 0-8 ans

La formule utilisée sera la même que l'an dernier et un courriel a été envoyé le 14 janvier à cet effet. Les organisations n'ayant pas déjà présenté leurs projets sont invitées à le faire rapidement.

Consultation sur le programme-cycle préscolaire

La consultation autochtone sur la fusion des programmes préscolaire 4 ans et 5 ans en un programme-cycle préscolaire est entamée. Les organisations visées ont été contactées. Les informations seront transmises à la Table pour information.

Points d'informations

- **Cadre de référence sur l'insertion professionnelle en enseignement** – Le document est en cours de traduction et vous sera envoyé sous peu pour commentaires.
- **Groupe de travail sur le numérique** – Le tableau présentant les projets vous sera transmis pour information.
- **Groupe de travail sur la littérature jeunesse** – Le projet est en attente de signature.
- **Forum national sur la réconciliation** – Forum réunissant des dirigeants universitaires et autochtones. Il se tiendra à Québec les 11-12-13 novembre 2020, co-organisé par l'Université Laval et l'Université du Québec. Thème du forum : *S'engager sur les pas de la réussite des étudiants des Premiers Peuples.*

Mots de la fin et sommaire de la deuxième journée

Levée de la rencontre : 12 h.

Provincial Round Table on the Educational Success of Indigenous Students

Minutes of the Eighth Meeting

Édifice Marie-Guyart, 1035, rue De La Chevrotière, Québec

Wednesday, January 22, 2020, 9:00 a.m. to 4:30 p.m.
Opening of the meeting and opening remarks
Opening remarks by the co-chairs and opening ceremony.
Adoption of the agenda
On a motion proposed by [redacted] and seconded by [redacted] the agenda was adopted unanimously.
Adoption of the minutes of the previous meeting and validation of Appendix B
It was agreed that the minutes of the 7th Meeting and Appendix B be adopted separately. On a motion by [redacted] seconded by Isabelle Julien, the minutes of the 7th meeting were adopted unanimously. For Appendix B, the following two clarifications were added: ~ Specify the main objective to which each proposed action refers. ~ Include the transition between early childhood and school age in the wording of the 14th item. Appendix B was adopted as modified.
Feedback on the proposed actions with respect to the three main objectives and prioritisation
Group work session to prioritize the proposed actions identified at the last meeting. The Table chose five proposed actions, presented in Appendix B of these minutes, and assigned points in order to identify the three proposed actions to be worked on during the meeting.
Work on the proposed actions and recommendations
Group work session to recommend the actions to be taken with regard to the three proposed actions with the most points (Appendix B). It was agreed to keep the other two proposed actions and work on them at the next meeting.
Reference Framework for Core Professional Competencies for Teachers and Teacher Training
Presentation by Anthony Cerqua, professional assigned to the file, accompanied by Marie-Pier Dufour, Interim Director, and Stéphanie Campeau, Direction de la valorisation et de la formation du personnel enseignant at the Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Thanks to the First Nations Education Council for translating the wording of competencies 1 and 14. The English courtesy translation of the entire document produced by MEES translators will be available soon. The Table would like to have a competency specifically associated with Indigenous peoples added. But, given that the reference framework must remain a neutral document applicable to all teachers, the comments from Table members will focus mainly on enriching competencies 1 and 14. It might also be possible to look at creating an appendix or reference document in order to respond to the needs of the First Nations and Inuit. The steps in the consultation process with the First Nations and Inuit are listed in Appendix C, along with the details of the 14 competencies.
Ethics and Religious Culture program
Presentation by Marie-Noëlle Corriveau-Tendland, executive assistant assigned to the file, accompanied by Martin Quirion, Director, Direction de la formation générale des jeunes at MEES. The consultations on the revision of the <i>Ethics and Religious Culture</i> program will be conducted in three ways: by means of an online questionnaire for the public, forums for the partners on the themes or education-related topics, and a specific consultation with the Indigenous partners. The organizations will be invited to take part and will receive emails concerning their participation in the forums and in the specific consultation. How and when this consultation with Table partners will take place is yet to be determined. The steps in the consultation process and the 8 themes are listed in Appendix C.
Work on the proposed actions and recommendations (continued)
Closing remarks and overview of the first day Adjournment of the meeting: 3:55 p.m.

Thursday, January 23, 2020, 9 a.m. to noon

Opening of the meeting and opening remarks

Adoption of the agenda

Modification of the agenda: It was agreed to finish the previous day's work on the actions.

Addition of the university National Building Reconciliation Forum to the information items.

On a motion by Lisette Petiquay, seconded by Amélie Lainé, the agenda was adopted as modified.

Revision of the Ministère de la Santé et des Services sociaux – Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur Agreement

Presentation by Annie Sansoucy from the Direction générale des services de soutien aux élèves and Catherine Bourque from the Direction des services de soutien et d'expertise, MEES, along with Marie-Pier Denault from the Direction générale adjointe des programmes en déficience, du soutien à domicile et des ressources intermédiaires et de type familial at the Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

MEES and the MSSS want to know what challenges Indigenous communities face in the harmonization of health and education services. The members of the Table will consult their members and provide feedback on the agreement and the challenges of implementing it. After receiving these comments, MEES will consolidate them and send an email out. The members of the Table had questions about the role of the regional tables in the MEES-MSSS agreement, other existing regional tables and committees, and the issues regarding duplication of effort and the lack of human resources to participate. MEES will send the Table a complete list of the various existing committees that the members of the Table can use to draw up a portrait of the current situation in terms of where collaboration is currently occurring. Table members also requested that representatives from the First Nations of Québec and Labrador Health and Social Services Commission be present at future Table meetings where health issues will be discussed.

An agreement was recently signed between the Kativik Ilisarniliriniq School Board and the Nunavik Regional Board of Health and Social Services.

Work on the proposed actions and recommendations (continued from the previous day)

Appendix B contains the summary of the recommendations.

Birth-to-Age-8 projects

The form will be the same as that used last year and an email to that effect was sent on January 14. Organizations that have not already submitted their projects are invited to do so quickly.

Consultation on the Preschool Education Program

The consultation with Indigenous organizations on the integration of the Kindergarten for 4-year-olds and the Kindergarten for 5-year-olds programs into a Preschool Education Program has begun. The targeted organizations have been contacted. The details will be sent to the Table for information purposes.

Information items

- **Reference framework for the professional integration of new teachers** – The document is being translated and will soon be sent to you for your comments.
- **Working group on digital technology** – The table presenting the projects will soon be sent to you for information purposes.
- **Working group on youth literature** – The project is awaiting signature.
- **National Building Reconciliation Forum** – A Canada-wide forum that brings together university administrators and Indigenous leaders. Co-hosted by Laval University and the Université du Québec network, the next meeting will be held in Québec City on November 11, 12 and 13, 2020, under the theme *S'engager sur les pas de la réussite des étudiants des Premiers Peuples* (working together for the success of Indigenous students; official English title not yet available).

Closing remarks and overview of the second day

Adjournment of the meeting: 12:00 p.m.

Annexe A / Appendix A

Personne / Name	Organisme / Organization
Commissions scolaires et organisations autochtones / School boards and Indigenous organizations	
1. Tunu Napartuk	Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq School Board
2. Jill Robinson	Commission scolaire Central Québec / Central Québec School Board
3. Isabelle Julien	Commission scolaire de la Baie-James
4. Ctherine Rutherford	Commission scolaire crie/ Cree School Board
5. [REDACTED]	Comité d'éducation Naskapi / Naskapi Education Committee
6. [REDACTED]	
7. [REDACTED]	
	Conseil scolaire des Premières Nations en éducation des adultes / First Nations Adult Education School Council
8. [REDACTED]	Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre Huron-Wendat
9. [REDACTED]	Conseil en éducation des Premières Nations / First Nations Education Council
10. [REDACTED]	
11. [REDACTED]	Institut Tshakapesh
12. [REDACTED]	
13. [REDACTED]	Conseil de la Nation Atikamekw
14. [REDACTED]	
15. [REDACTED]	
16. [REDACTED]	Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec
17. [REDACTED]	
18. [REDACTED]	Centrale des syndicats du Québec
Gouvernements provincial et fédéral / Provincial and federal governments	
19. Steven Colpitts 20. Josée Arseneault 21. Martin Quirion 22. Marie-Noëlle Corriveau-Tendland 23. Marie-Pier Dufour 24. Stéphanie Campeau 25. Anthony Cerqua 26. Catherine Bourque 27. Annie Sansoucy 28. Marie-Laure Tremblay 29. Sara Abdelgawad 30. Josiane Asselin	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
31. Marie-Pier Denault	Ministère de la Santé et des Services sociaux
32. Florence Dupré 33. Valérie Boudreault	Secrétariat aux affaires autochtones
34. [REDACTED]	Services aux Autochtones Canada / Indigenous Services Canada

Annexe B

Priorités d'actions retenues et recommandations de la Table aux directions concernées du MEES :



Appendix B

Priority actions chosen and recommendations by the Table to the MEES departments concerned:



Annexe C

Étapes des consultations

Référentiel de compétences professionnelles pour la profession enseignante et sa formation

1. présentation à la Table nationale et recueil des commentaires;
2. invitation par courriel aux organisations autochtones pour qu'elles désignent des personnes qui les représenteront afin de commenter le référentiel;
3. transmission du référentiel aux personnes désignées avec un délai de trois semaines pour en prendre connaissance et le commenter;
4. organisation d'une rencontre de consultation si besoin afin de recueillir les commentaires des membres des organisations autochtones membres de la Table, échanger, etc.

Le référentiel peut être commenté directement dans le document, dans le questionnaire, en produisant un avis ou un mémoire.

Programme d'éthique et culture religieuse

1. consultation de la population par le biais d'un questionnaire en ligne du 10 janvier au 21 février 2020;
2. consultation des partenaires en éducation par le biais de forums, qui ont eu lieu les 14 et 21 février 2020, respectivement à Québec et Montréal. La rencontre prévue le 7 février à Trois-Rivières a dû être reportée;
3. consultation des partenaires autochtones par le biais d'une consultation spécifique organisée en mars.

Programme-cycle préscolaire

1. invitation par courriel aux organisations autochtones pour qu'elles désignent des personnes qui les représenteront afin de commenter le programme-cycle préscolaire;
2. formation par Via sur le programme-cycle préscolaire ainsi que sur les étapes à suivre;
3. transmission du programme-cycle préscolaire aux personnes désignées, avec un délai de trois semaines pour en prendre connaissance et le commenter;
4. organisation d'une rencontre de consultation si besoin afin de recueillir les commentaires des membres des organisations autochtones membres de la Table, échanger, etc.

Appendix C

Steps in the consultation processes

Reference Framework for Core Professional Competencies for Teachers and Teacher Training

- 5. Presentation to the Provincial Round Table and gathering of comments
- 6. Email invitation to Indigenous organizations asking them to name representatives to comment on the Framework
- 7. Transmission of the Framework to the designated representatives, giving them three weeks to read the document and comment on it
- 8. Organization of a consultation meeting, if needed, to gather the comments from the members of Indigenous organizations that are members of the Table, hold discussions, etc.

Comments on the reference framework can be made directly in the document, in the questionnaire or by presenting an opinion or a brief.

Ethics and Religious Culture program

- 5. Public consultation from January 10 to February 21, 2020, by means of an online questionnaire.
- 6. Consultation of partners in education by means of forums that took place on February 14 in Québec City and February 21 in Montréal. The forum scheduled for February 7 in Trois-Rivières had to be postponed.
- 7. Consultation of Indigenous partners by means of a specific consultation organized in March.

Preschool Education Program

- 1. Email invitation to Indigenous organizations asking them to name representatives to comment on the Preschool Education Program
- 2. Training on the Preschool Education Program and on the steps to be followed, given on Via
- 3. Transmission of the Preschool Education Program to the designated representatives, giving them three weeks to read the document and comment on it
- 4. Organization of a consultation meeting, if needed, to gather the comments from the members of Indigenous organizations that are members of the Table, discuss the issues, etc.

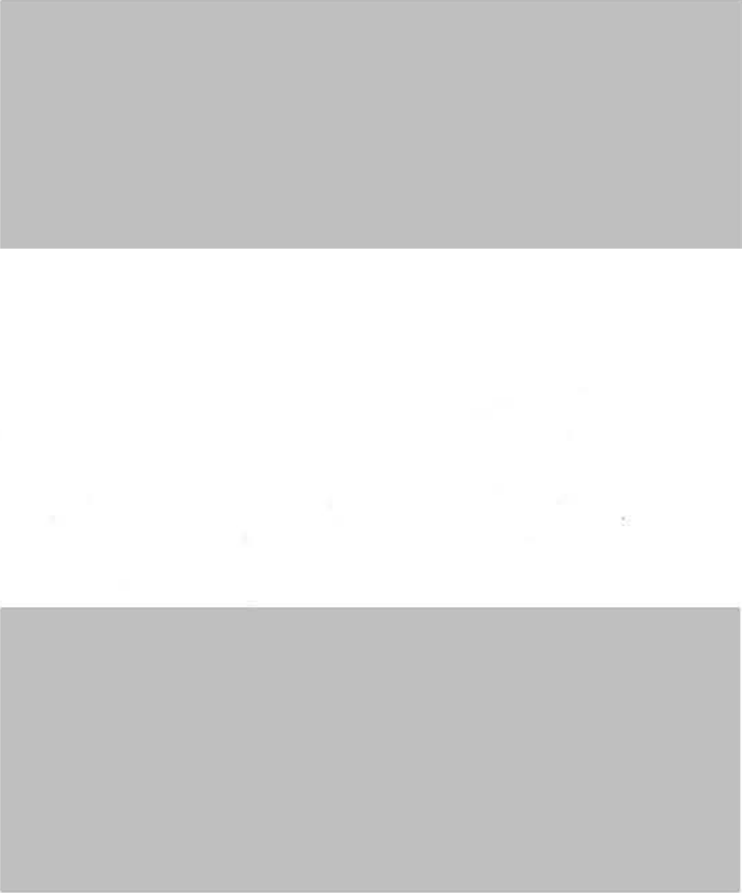
Recommandations du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada

Recommandations ciblant les provinces et territoires	Initiatives déjà en place au Québec	Propositions de moyens d'action pour le Québec
Protection de l'enfance		
1. Nous demandons au gouvernement fédéral, aux gouvernements provinciaux et territoriaux de même qu'aux gouvernements autochtones de s'engager à réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge en ayant recours aux moyens suivants : i. le contrôle et l'évaluation des enquêtes sur la négligence; ii. l'affectation de ressources suffisantes pour permettre aux collectivités autochtones et aux organismes de protection de l'enfance de garder les familles autochtones ensemble, dans les cas où il est sécuritaire de le faire, et de garder les enfants dans des environnements adaptés à leur culture, quel que soit l'endroit où ils habitent; iii. la prise de mesures pour voir à ce que les travailleurs sociaux et les autres intervenants qui mènent des enquêtes liées à la protection de l'enfance soient bien renseignés et formés en ce qui touche l'histoire et les répercussions des pensionnats; iv. la prise de mesures pour voir à ce que les travailleurs sociaux et les autres intervenants qui mènent des enquêtes liées à la protection de l'enfance soient bien renseignés et formés au sujet de la possibilité que les familles et les collectivités autochtones représentent de meilleures solutions en vue de la guérison des familles; v. l'établissement d'une exigence selon laquelle tous les décideurs du milieu de la protection de l'enfance doivent tenir compte des répercussions de l'expérience des pensionnats sur les enfants et sur		

Recommandations ciblant les provinces et territoires	Initiatives déjà en place au Québec	Propositions de moyens d'action pour le Québec
ceux qui leur fournissent des soins.		
2. Nous demandons au gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces et les territoires, de préparer et de publier des rapports annuels sur le nombre d'enfants autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis) qui sont pris en charge, par comparaison avec les enfants non autochtones, ainsi que sur les motifs de la prise en charge d'enfants par l'État, sur les dépenses totales engagées pour les besoins des services de prévention et de nature autre offerts par les organismes de protection de l'enfance ainsi que sur l'efficacité des diverses interventions.		
3. Nous demandons à tous les ordres de gouvernement de voir à la pleine mise en œuvre du principe de Jordan. ¹	En 2011, M. Leo La France, alors sous-ministre adjoint aux services à la communauté anglophone et aux affaires autochtones et M ^{me} Manuelle Oudar, alors sous-ministre adjointe aux réseaux, ont envoyé une correspondance aux directeurs généraux des commissions scolaires en ce qui a trait au financement des élèves autochtones vivant sur réserve et voulant étudier dans une école publique. Le Ministère favorise la conclusion d'ententes administratives entre commissions scolaires et la bande concernée afin que les sommes provenant du gouvernement du Canada puissent être récupérées par le gouvernement du Québec. Dans la situation où il n'y a pas d'entente, les élèves peuvent être inscrits à l'école et seront financés en fonction de la déclaration transmise au Ministère. Il était également mentionné que les élèves autochtones ont les mêmes droits à l'instruction publique gratuite que les autres résidents du Québec.	

¹ Le principe de Jordan est un principe qui place les intérêts de l'enfant en priorité. Les litiges de paiement entre les gouvernements fédéral et provincial sur les services aux enfants des Premières Nations ne sont pas rares. Les enfants des Premières Nations sont souvent laissés en attente de services dont ils ont désespérément besoin, ou encore, ils se voient refuser des services qui sont offerts aux autres enfants. Cela inclut des services en éducation, santé, garderie, loisirs, culture et langue. Le principe de Jordan demande au gouvernement qui a été contacté en premier lieu de payer pour les services et de demander un remboursement plus tard afin que l'enfant ne soit pas tragiquement coincé au centre de la bureaucratie du gouvernement.

Recommandations ciblant les provinces et territoires	Initiatives déjà en place au Québec	Propositions de moyens d'action pour le Québec
	incluant les domaines prioritaires et les stratégies d'action à privilégier pour atteindre cet objectif. Elle est une déclaration d'intention de la part des parties et ne crée aucune obligation juridique. En attente des signatures du fédéral et des communautés autochtones membres de l'IT. – Accueil et intégration des Autochtones au collégial Vise à favoriser l'accès des étudiants autochtones aux études collégiales. Au total, 14 établissements collégiaux ont obtenu, en 2014-2015, un financement global de 765 854 \$. – Soutien aux membres des communautés autochtones Vise à favoriser la réussite et le développement socioculturel des étudiants universitaires des communautés autochtones. Au total, 4 universités ont obtenu, en 2014-2015, un financement global de 330 310 \$. – Mesure de réussite éducative des élèves autochtones (15062) Vise à soutenir des projets ayant pour objectif la persévérance et la réussite scolaire des élèves autochtones au Québec. Une enveloppe budgétaire de 765 530 \$ est allouée à cette mesure. – Mesure de soutien aux élèves autochtones dans le réseau (15063) Vise à permettre à un plus grand nombre d'élèves autochtones d'acquérir un profil scolaire comparable à celui des élèves de l'école publique qu'ils fréquentent. Une	

Recommandations ciblant les provinces et territoires	Initiatives déjà en place au Québec	Propositions de moyens d'action pour le Québec
	enveloppe budgétaire de 2 500 000 \$ est allouée à cette mesure. Éducation aux adultes Un centre régional francophone d'éducation des adultes, situé dans la communauté algonquine de Lac-Simon, en Abitibi-Témiscamingue, a accueilli ses premiers élèves en septembre 2012. Plus de 61 élèves équivalent temps plein (ETP) sont actuellement inscrits et y poursuivent leurs études. Un second centre d'éducation des adultes ouvrira ses portes à Uashat-Malotenam durant l'hiver 2015-2016. Deux centres régionaux anglophones ont ouvert leurs portes à la mi-septembre 2013. Environ 22 ETP fréquentent le centre de Listuguj et 58 ETP fréquentent le centre de Kahnawake. Le Ministère finance actuelle les centres d'éducation des adultes à la hauteur de 2,42 M\$ pour l'année 2015-2016. Centre de développement de formation et de la main d'œuvre huron-wendat (CDFM) Depuis 17 ans, le CDFM offre des services en formation générale des adultes, en formation professionnelle et en formation technique aux clientèles autochtones. En plus, d'être financé par le Ministère, le CDFM s'est associé à des partenaires qui détiennent l'expertise et les autorisations de dispenser les programmes d'études ou qui ont développé des programmes de formation courte de type attestation d'études collégiales ou attestation d'études professionnelles. Actuellement, le CDFM compte 88 ETP, et le Ministère le finance à la hauteur de 1 M\$.	

Recommandations ciblant les provinces et territoires	Initiatives déjà en place au Québec	Propositions de moyens d'action pour le Québec
12. Nous demandons au gouvernement fédéral, aux gouvernements provinciaux et territoriaux de même qu'aux gouvernements autochtones d'élaborer des programmes d'éducation de la petite enfance adaptés à la culture des familles autochtones.		
Langue et culture		
16. Nous demandons aux établissements d'enseignement postsecondaire de créer des programmes et des diplômes collégiaux et universitaires en langues autochtones.	– Institut Kiuna Le Ministère a participé à la mise en place d'un établissement d'études collégiales pour les Autochtones, l'Institut Kiuna. Actuellement, le Ministère est le principal bailleur de fonds du centre d'études collégiales Kiuna. En 2014-2015, une subvention annuelle de 899 966 \$ a été versée pour les activités de formation et de fonctionnement, tandis qu'une somme de 385 000 \$ par année a été attribuée pour l'immobilier et l'équipement. Plusieurs établissements d'enseignement postsecondaire offrent des cours de langue autochtones dans leurs établissements. – L'Université Laval offre un cours de langue et culture inuite; – L'Université du Québec à Chicoutimi offre un certificat en technolinguistique autochtone.	
17. Nous demandons à tous les ordres de gouvernement de permettre aux survivants des pensionnats et à leurs familles de reprendre les noms qui ont été modifiés par le système des pensionnats en les exonérant des frais		

Recommandations ciblant les provinces et territoires	Initiatives déjà en place au Québec	Propositions de moyens d'action pour le Québec
d'administration applicables dans le cadre du processus de changement de nom et de révision officielle des documents d'identité, comme les extraits de naissance, les passeports, les permis de conduire, les cartes santé, les certificats de statut d'Indien et la carte d'assurance sociale, et ce, pour une période de cinq ans.		
Santé		
18. Nous demandons au gouvernement fédéral, aux gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'aux gouvernements autochtones de reconnaître que la situation actuelle sur le plan de la santé des Autochtones au Canada est le résultat direct des politiques des précédents gouvernements canadiens, y compris en ce qui touche les pensionnats, et de reconnaître et de mettre en application les droits des Autochtones en matière de soins de santé tels qu'ils sont prévus par le droit international et le droit constitutionnel, de même que par les traités.		
22. Nous demandons aux intervenants qui sont à même d'apporter des changements au sein du système de soins de santé canadien de reconnaître la valeur des pratiques de guérison autochtones et d'utiliser ces pratiques dans le traitement de patients autochtones, en collaboration avec les aînés et les guérisseurs autochtones, lorsque ces patients en font la demande.		
23. Nous demandons à tous les ordres de gouvernement : i. de participer à l'accroissement du nombre de professionnels autochtones travaillant dans le domaine des soins de santé; ii. de veiller au maintien en poste des Autochtones qui fournissent des soins de santé dans les collectivités autochtones; iii. d'offrir une formation en matière de compétences culturelles à	Le Ministère a financé le projet de mini-école du Dr Stanley Vollant à la hauteur de 20 000 \$. L'objectif des mini-écoles est d'amener les jeunes autochtones à envisager une carrière dans le domaine de la santé. Au Québec, il y a moins de dix médecins autochtones au sein des Premières Nations.	

Recommandations ciblant les provinces et territoires	Initiatives déjà en place au Québec	Propositions de moyens d'action pour le Québec
tous les professionnels de la santé.	Dans le cadre de la mini-école, les jeunes participants peuvent utiliser de l'équipement médical, regarder des démonstrations et poser leurs questions. Le programme comporte aussi un volet de prévention. Des étudiants se promènent de classe en classe pour sensibiliser les élèves à l'importance d'une bonne alimentation, aux conséquences de la toxicomanie et aux pratiques sexuelles responsables. Des adaptations sont possibles au niveau local ou national (c'est-à-dire provincial) pour favoriser la formation des Autochtones dans le domaine de la santé. Programme d'assistance à la clientèle des services sociaux et de santé au Nunavik.	
24. Nous demandons aux écoles de médecine et aux écoles de sciences infirmières du Canada d'exiger que tous leurs étudiants suivent un cours portant sur les questions liées à la santé qui touchent les Autochtones, y compris en ce qui a trait à l'histoire et aux séquelles des pensionnats, à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, aux traités et aux droits des Autochtones de même qu'aux enseignements et aux pratiques autochtones. À cet égard, il faudra, plus particulièrement, offrir une formation axée sur les compétences pour ce qui est de l'aptitude interculturelle, du règlement de différends, des droits de la personne et de la lutte contre le racisme.		
Justice		
26. Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux d'examiner et de modifier leurs délais de prescription de telle sorte qu'ils		

Recommandations ciblant les provinces et territoires	Initiatives déjà en place au Québec	Propositions de moyens d'action pour le Québec
soient conformes au principe selon lequel les gouvernements et les autres entités concernées ne peuvent invoquer la prescription comme moyen de défense à l'encontre d'une action en justice portée par les Autochtones en raison de la violence qu'ils ont subie par le passé.		
27. Nous demandons à la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada de veiller à ce que les avocats reçoivent une formation appropriée en matière de compétences culturelles, y compris en ce qui a trait à l'histoire et aux séquelles des pensionnats, à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, aux traités et aux droits des Autochtones, au droit autochtone de même qu'aux relations entre l'État et les Autochtones. À cet égard, il faudra, plus particulièrement, offrir une formation axée sur les compétences pour ce qui est de l'aptitude interculturelle, du règlement de différends, des droits de la personne et de la lutte contre le racisme.		
28. Nous demandons aux écoles de droit du Canada d'exiger que tous leurs étudiants suivent un cours sur les peuples autochtones et le droit, y compris en ce qui a trait à l'histoire et aux séquelles des pensionnats, à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, aux traités et aux droits des Autochtones, au droit autochtone de même qu'aux relations entre l'État et les Autochtones. À cet égard, il faudra, plus particulièrement, offrir une formation axée sur les compétences pour ce qui est de l'aptitude interculturelle, du règlement de différends, des droits de la personne et de la lutte contre le racisme.		
30. Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de s'engager à éliminer, au cours de la prochaine décennie, la surreprésentation des Autochtones en détention et de publier des rapports annuels détaillés sur l'évaluation des progrès en ce sens.		

Recommandations ciblant les provinces et territoires	Initiatives déjà en place au Québec	Propositions de moyens d'action pour le Québec
31. Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de procéder à une évaluation et d'établir des sanctions communautaires réalistes qui offriront des solutions de rechange à l'incarcération des délinquants autochtones, de fournir un financement suffisant et stable à cet égard et de cibler les causes sous-jacentes du comportement délinquant.		
33. Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de reconnaître comme priorité de premier plan la nécessité d'aborder la question du trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF) et de prévenir ce trouble, en plus d'élaborer, en collaboration avec les Autochtones, des programmes de prévention du TSAF qui sont adaptés à la culture autochtone.		
34. Nous demandons aux gouvernements du Canada, des provinces et des territoires d'entreprendre des réformes du système de justice pénale afin de mieux répondre aux besoins des délinquants atteints du TSAF; plus particulièrement, nous demandons la prise des mesures suivantes : i. fournir des ressources communautaires et accroître les pouvoirs des tribunaux afin de s'assurer que le TSAF est diagnostiqué correctement et que des mesures de soutien communautaires sont en place pour les personnes atteintes de ce trouble; ii. permettre des dérogations aux peines minimales obligatoires d'emprisonnement pour les délinquants atteints du TSAF; iii. mettre à la disposition de la collectivité de même que des responsables des services correctionnels et des libérations conditionnelles les ressources qui leur permettront de maximiser les possibilités de vivre dans la collectivité pour les personnes atteintes du TSAF; iv. adopter des mécanismes d'évaluation appropriés pour mesurer		

Recommandations ciblant les provinces et territoires	Initiatives déjà en place au Québec	Propositions de moyens d'action pour le Québec
l'efficacité des programmes en cause et garantir la sécurité de la collectivité.		
36. Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de travailler avec les collectivités autochtones pour offrir des services culturellement adaptés aux détenus en ce qui concerne, notamment, la toxicomanie, la famille et la violence familiale de même que les difficultés auxquelles fait face une personne lorsqu'elle tente de surmonter les séquelles de la violence sexuelle.		
38. Nous demandons au gouvernement fédéral, aux gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'aux gouvernements autochtones de s'engager à éliminer, au cours de la prochaine décennie, la surreprésentation des jeunes Autochtones en détention.		
40. Nous demandons à tous les ordres de gouvernement de créer, en collaboration avec les peuples autochtones, des programmes et des services suffisamment financés et faciles d'accès destinés expressément aux victimes autochtones, ainsi que des mécanismes d'évaluation appropriés.		
42. Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de s'engager à reconnaître et à mettre en oeuvre un système de justice autochtone qui soit compatible avec les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones, en plus d'être conforme à la Loi constitutionnelle de 1982 et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones à laquelle le Canada a adhéré en novembre 2012.		

Recommandations ciblant les provinces et territoires	Initiatives déjà en place au Québec	Propositions de moyens d'action pour le Québec
Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones		
43. Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de même qu'aux administrations municipales d'adopter et de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans le cadre de la réconciliation.		
Proclamation royale et pacte de réconciliation		
47. Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux de rejeter les concepts ayant servi à justifier la souveraineté européenne sur les peuples et les territoires autochtones, comme la doctrine de la découverte et celle de la terra nullius, et de réformer les lois, les politiques gouvernementales et les stratégies d'instance qui continuent de s'appuyer sur de tels concepts.		
L'équité pour les Autochtones dans le système judiciaire		
52. Nous demandons au gouvernement du Canada, aux gouvernements provinciaux et territoriaux de même qu'aux tribunaux d'adopter les principes juridiques suivants : i. les revendications de titres ancestraux seront acceptées lorsque le revendicateur autochtone aura établi qu'il a occupé le territoire en cause à un moment en particulier; ii. lorsque le titre autochtone aura été établi, le fardeau de prouver		

Recommandations ciblant les provinces et territoires	Initiatives déjà en place au Québec	Propositions de moyens d'action pour le Québec
toute limitation à l'exercice d'un droit résultant de l'existence de ce titre reviendra à la partie qui soutient l'existence d'une telle limitation.		
Conseil national de réconciliation		
55. Nous demandons à tous les ordres de gouvernement de fournir des comptes rendus annuels ou toutes données récentes que demande le Conseil national de réconciliation afin de permettre à celui-ci de présenter des rapports sur les progrès réalisés en vue de la réconciliation. L'information ainsi communiquée comprendrait, sans toutefois s'y limiter : i. le nombre d'enfants autochtones pris en charge — y compris les enfants métis et inuits — par comparaison avec les enfants non autochtones, les motifs de la prise en charge d'enfants par l'État ainsi que les dépenses totales engagées pour les besoins des services de prévention et de nature autre offerts par les organismes de protection de l'enfance; ii. une comparaison en ce qui touche le financement destiné à l'éducation des enfants des Premières Nations dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci. iii. une comparaison sur les plans des niveaux de scolarisation et du revenu entre les collectivités autochtones et les collectivités non autochtones du Canada; iv. les progrès réalisés pour combler les écarts entre les collectivités autochtones et les collectivités non autochtones en ce qui a trait à divers indicateurs de la santé dont la mortalité infantile, la santé maternelle, le suicide, la santé mentale, la toxicomanie, l'espérance de vie, les taux de natalité, les problèmes de santé infantile, les		

Recommandations ciblant les provinces et territoires	Initiatives déjà en place au Québec	Propositions de moyens d'action pour le Québec
maladies chroniques, la fréquence des cas de maladie et de blessure ainsi que la disponibilité de services de santé appropriés; v. les progrès réalisés pour ce qui est d'éliminer la surreprésentation des jeunes Autochtones dans le régime de garde applicable aux adolescents, au cours de la prochaine décennie; vi. les progrès réalisés dans la réduction du taux de la victimisation criminelle des Autochtones, y compris des données sur les homicides, la victimisation liée à la violence familiale et d'autres crimes; vii. les progrès réalisés en ce qui touche la réduction de la surreprésentation des Autochtones dans le système judiciaire et correctionnel.		
Une formation de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires		
57. Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de même qu'aux administrations municipales de s'assurer que les fonctionnaires sont formés sur l'histoire des peuples autochtones, y compris en ce qui a trait à l'histoire et aux séquelles des pensionnats, à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, aux traités et aux droits des Autochtones, au droit autochtone ainsi qu'aux enseignements et aux pratiques autochtones. À cet égard, il faudra, plus particulièrement, offrir une formation axée sur les compétences pour ce qui est de l'aptitude interculturelle, du règlement de différends, des droits de la personne et de la lutte contre le racisme.	La direction des services aux autochtones et du développement nordique a mis en place une table interministérielle sur la question autochtone. Table de concertation entre le Ministère et les commissions scolaires sur la question autochtone. Le Ministère participe à la table des coordonnateurs en affaires autochtones du gouvernement du Québec.	Le 21 juin prochain aura lieu le 20^e anniversaire de la journée nationale des Autochtones au Canada. Le Ministère pourrait s'engager à organiser une journée de sensibilisation aux réalités autochtones pour l'ensemble de ses employés. Collaborer avec le Secrétariat aux affaires autochtones aux sessions de sensibilisation qu'il offre.
L'éducation pour la réconciliation		
62. Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, en consultation et en collaboration avec les survivants, les peuples	Le Ministère a revu son programme d'histoire de 3^e et de 4^e secondaire en incluant l'apport des Autochtones dans l'histoire.	

Recommandations ciblant les provinces et territoires	Initiatives déjà en place au Québec	Propositions de moyens d'action pour le Québec
autochtones, et les éducateurs, de : i. rendre obligatoire, pour les élèves de la maternelle à la douzième année, l'établissement d'un programme adapté à l'âge des élèves portant sur les pensionnats, les traités de même que les contributions passées et contemporaines des peuples autochtones à l'histoire du Canada; ii. prévoir les fonds nécessaires pour permettre aux établissements d'enseignement postsecondaire de former les enseignants sur la façon d'intégrer les méthodes d'enseignement et les connaissances autochtones dans les salles de classe; iii. prévoir le financement nécessaire pour que les écoles autochtones utilisent les connaissances et les méthodes d'enseignement autochtones dans les salles de classe; iv. créer des postes de niveau supérieur au sein du gouvernement, à l'échelon du sous-ministre adjoint ou à un échelon plus élevé, dont les titulaires seront chargés du contenu autochtone dans le domaine de l'éducation.	Il sera abordé, entre autres, la période des pensionnats, la loi sur les Indiens, ainsi que la signature des principales ententes au Québec. Les règles budgétaires du Ministère prévoient les mesures suivantes : – Accueil et intégration des Autochtones au collégial Vise à favoriser l'accès des étudiants autochtones aux études collégiales. Au total, 14 établissements collégiaux ont obtenu, en 2014-2015, un financement global de 765 854 \$. – Soutien aux membres des communautés autochtones Vise à favoriser la réussite et le développement socioculturel des étudiants universitaires des communautés autochtones. Au total, quatre universités ont obtenu, en 2014-2015, un financement global de 330 310 \$. – Mesure de sensibilisation à la réalité autochtone (15061) Vise l'acquisition ou la consolidation de connaissance des élèves québécois sur les réalités des communautés autochtones. Une enveloppe budgétaire de 180 000 \$ est allouée à cette mesure. – Mesure de réussite éducative des élèves autochtones (15062) Vise à soutenir des projets ayant pour objectif la persévérance et la réussite scolaires des élèves autochtones au Québec. Une enveloppe budgétaire de 765 530 \$ est allouée à cette mesure.	

Recommandations ciblant les provinces et territoires	Initiatives déjà en place au Québec	Propositions de moyens d'action pour le Québec
	– Mesure de soutien aux élèves autochtones dans le réseau (15063) Vise à permettre à un plus grand nombre d'élèves autochtones d'acquérir un profil scolaire comparable à celui des élèves de l'école publique qu'ils fréquentent. Une enveloppe budgétaire de 2 500 000 \$ est allouée à cette mesure. – Financement des deux colloques sur la persévérance et la réussite scolaires chez les Premiers Peuples à la hauteur de 80 000 \$. Le Ministère a une sous-ministre adjointe en charge des dossiers autochtones.	
63. Nous demandons au Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) de maintenir un engagement annuel à l'égard des questions relatives à l'éducation des Autochtones, notamment en ce qui touche : i. l'élaboration et la mise en œuvre, de la maternelle à la douzième année, de programmes d'études et de ressources d'apprentissage sur les peuples autochtones dans l'histoire du Canada, et sur l'histoire et les séquelles des pensionnats; ii. la mise en commun de renseignements et de pratiques exemplaires en ce qui a trait aux programmes d'enseignement liés aux pensionnats et à l'histoire des Autochtones; iii. le renforcement de la compréhension interculturelle, de l'empathie et du respect mutuel; iv. l'évaluation des besoins de formation des enseignants relativement à ce qui précède.	Le Québec a toujours participé, essentiellement à titre d'observateur, aux travaux du Comité provinces/territoires sur l'éducation des Autochtones du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]. Le Québec est animé par une dynamique politique où les priorités d'actions sont davantage issues des nations autochtones elles-mêmes, ayant déjà pris en charge leur éducation. Dans ce contexte, il a mis en place ses propres approches et programmes et il entend continuer à collaborer dans ce même cadre de partenariat avec ses organismes autochtones régionaux, en tenant compte à la fois de ses spécificités et de ses compétences ainsi que des besoins et particularités des nations autochtones du Québec. La participation du Québec à des activités pancanadiennes s'est donc toujours effectuée à géométrie variable, en raison du fait que les Premières Nations sont les maîtres d'œuvre de leur éducation et en ont la responsabilité.	

Recommandations ciblant les provinces et territoires	Initiatives déjà en place au Québec	Propositions de moyens d'action pour le Québec
64. Nous demandons à tous les ordres de gouvernement qui fournissent des fonds publics à des écoles confessionnelles d'exiger de ces écoles qu'elles offrent une éducation religieuse comparative comprenant un segment sur les croyances et les pratiques spirituelles autochtones élaboré conjointement avec des aînés autochtones.	Le ministère ne subventionne aucune école confessionnelle dans le réseau public du Québec.	
65. Nous demandons au gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, et en collaboration avec les peuples autochtones, les établissements d'enseignement postsecondaire, les éducateurs de même que le Centre national pour la vérité et réconciliation et ses institutions partenaires, d'établir un programme national de recherche bénéficiant d'un financement pluriannuel pour mieux faire comprendre les facteurs associés à la réconciliation.		
Enfants disparus et renseignement sur l'inhumation		
71. Nous demandons à tous les coroners en chef et les bureaux de l'état civil de chaque province et territoire qui n'ont pas fourni à la Commission de vérité et réconciliation leurs dossiers sur le décès d'enfants autochtones, dont les autorités des pensionnats avaient la garde, de mettre ces documents à la disposition du Centre national pour la vérité et réconciliation.		

Recommandations ciblant les provinces et territoires	Initiatives déjà en place au Québec	Propositions de moyens d'action pour le Québec
75. Nous demandons au gouvernement fédéral de collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux de même qu'avec les administrations municipales, l'Église, les collectivités autochtones, les anciens élèves des pensionnats et les propriétaires fonciers actuels pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des procédures qui permettront de repérer, de documenter, d'entretenir, de commémorer et de protéger les cimetières des pensionnats ou d'autres sites où des enfants qui fréquentaient ces pensionnats ont été inhumés. Le tout doit englober la tenue de cérémonies et d'événements commémoratifs appropriés pour honorer la mémoire des enfants décédés.		
76. Nous demandons aux parties concernées par le travail de documentation, d'entretien, de commémoration, et de protection des cimetières des pensionnats d'adopter des stratégies en conformité avec les principes suivants : i. la collectivité autochtone la plus touchée doit diriger l'élaboration de ces stratégies; ii. de l'information doit être demandée aux survivants des pensionnats et aux autres détenteurs de connaissances dans le cadre de l'élaboration de ces stratégies; iii. les protocoles autochtones doivent être respectés avant que toute inspection technique ou enquête potentiellement envahissante puisse être effectuée sur les lieux d'un cimetière.		

Recommandations ciblant les provinces et territoires	Initiatives déjà en place au Québec	Propositions de moyens d'action pour le Québec
Centre national pour la vérité et la réconciliation		
77. Nous demandons aux bureaux d'archives provinciaux, territoriaux, municipaux et communautaires de travailler en collaboration avec le Centre national pour la vérité et réconciliation afin de trouver et de recueillir des copies de tous les documents qui se rapportent à l'histoire et aux séquelles des pensionnats, et de fournir ces documents au Centre national pour la vérité et réconciliation.		
Les médias et la réconciliation		
86. Nous demandons aux responsables des programmes d'enseignement en journalisme et des écoles des médias du Canada d'exiger l'enseignement à tous les étudiants de l'histoire des peuples autochtones, y compris en ce qui touche l'histoire et les séquelles des pensionnats, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les traités et les droits des Autochtones, le droit autochtone de même que les relations entre l'État et les Autochtones.		
Les sports et la réconciliation		
87. Nous demandons à tous les ordres de gouvernement, en collaboration avec les peuples autochtones, les temples de la renommée des sports et d'autres organisations concernées, de sensibiliser le public à l'histoire des athlètes autochtones au pays.	Le Ministère soutient annuellement le Panthéon des sports du Québec (35 000 \$). Au moins un athlète autochtone, Alwyn Morris, y est intronisé.	
88. Nous demandons à tous les ordres de gouvernement de prendre des	Le Ministère ne fait pas la promotion de l'approche canadienne	

Recommandations ciblant les provinces et territoires	Initiatives déjà en place au Québec	Propositions de moyens d'action pour le Québec
mesures afin de garantir le développement à long terme des athlètes autochtones et de maintenir leur appui à l'égard des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord, y compris le financement pour la tenue des Jeux et pour la préparation et les déplacements des équipes provinciales et territoriales.	« au Canada, le sport c'est pour la vie/ Développement à long terme de l'athlète. Jeux autochtones de l'Amérique du Nord (JAAN) Le Ministère a soutenu une partie des frais de transport des athlètes du Québec aux JAAN de 2008 à Cowichan (120 208 \$) et de 2014 à Regina (120 833 \$).	
90. Nous demandons au gouvernement fédéral de veiller à ce que les politiques, les initiatives et les programmes de portée nationale se rattachant aux sports intègrent les peuples autochtones; nous demandons, entre autres choses : i. en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, un financement stable et l'accès à des programmes sportifs communautaires qui reflètent la diversité des cultures et les activités sportives traditionnelles des peuples autochtones; ii. un programme de développement d'athlètes d'élite pour les Autochtones; iii. des programmes pour les entraîneurs, les instructeurs et les autorités en matière de sports qui sont pertinents sur le plan culturel pour les peuples autochtones; iv. des programmes de sensibilisation et de formation sur la lutte contre le racisme.	Dans le Plan Nord, il est prévu que le Ministère octroie 500 000 \$ par année pour les différents projets suivant : 1- Jeux de l'Arctique – Soutien à la délégation du Nunavik pour sa participation aux Jeux de l'Arctique Les Jeux de l'Arctique sont un événement sportif et culturel qui existe depuis 1970. Tous les deux ans, les nations qui ont des résidents au nord du 60^e parallèle sélectionnent de jeunes athlètes et artistes pour participer à différentes compétitions et démonstrations culturelles. 2- Unités régionales de loisir et de sport du Nord-du-Québec (URLS) – soutien aux Inuits, Cris et Jamésiens L'URLS voit à la planification du développement régional en loisir et en sport en offrant des services appropriés aux besoins régionaux et locaux, en réalisant des interventions favorables à la pratique sportive, en assurant un soutien au bénévolat et à la formation des intervenants en loisir et en sport, en soutenant la réalisation de la mission pour personnes handicapées et en collaborant à la réalisation des campagnes de	

Recommandations ciblant les provinces et territoires	Initiatives déjà en place au Québec	Propositions de moyens d'action pour le Québec
	promotion en loisir et en sport. 3- Camps de vacances – soutien à l’accessibilité aux camps de vacances Le soutien permettra d’atténuer les contraintes socio-économiques pesant sur les personnes en situation de pauvreté et sur celles vivant avec un handicap, en favorisant leur accessibilité aux camps de vacances pour augmenter leur participation à des activités récréatives et sportives. 4- Clubs sportifs dans les communautés nordiques – soutien à la mise en place de clubs sportifs Le soutien permettra d’améliorer l’encadrement de la pratique sportive des jeunes vivant dans les communautés autochtones et dans le Nord québécois en leur associant du personnel qualifié en entraînement sportif, en les aidants à acheter de l’équipement et en soutenant des activités sportives.	

Table nationale sur la réussite éducative des élèves autochtones

Compte rendu de la sixième rencontre

Les 15 et 16 mai 2019, de 9 h à 16 h 30 au centre d'éducation des adultes PACC,
8310, rue Georges à Montréal

Étaient présents :¹

Des représentants des organisations autochtones et des commissions scolaires;
Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);
Secrétariat aux affaires autochtones (SAA);
Services aux Autochtones Canada (SAC).

Faits saillants

La 6^e rencontre de la Table nationale sur la réussite éducative des élèves autochtones (Table) a permis aux participants :

- l'adoption d'une méthode de travail holistique respectueuse de la vision des Premières Nations et Inuit, initialement suggérée par [REDACTED] lors de la rencontre précédente;
- la détermination des pistes d'actions relativement aux trois grands objectifs de travail identifiés pour l'année 2018-2019 et la priorisation de ces dernières;
- la présentation de projets porteurs en persévérance et en réussite scolaire ainsi que sur le déploiement des contenus en éducation à la sexualité;
- la validation des suggestions en littérature jeunesse en langue autochtone;
- l'évaluation du fonctionnement de la Table;
- la vision de la Table sur l'appel à l'action 62 de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada (CVRC) et la mise sur pied de la Table d'autochtonisation des contenus en éducation.

Journée du 15 mai 2019

Ouverture de la rencontre, mot de bienvenue et rappel des objectifs

Les coprésidents souhaitent la bienvenue, rappellent que 2019 est l'année des langues autochtones et font un tour de table de présentation des participants.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification, proposé par [REDACTED] et secondé par [REDACTED]

Adoption des comptes rendus des 28 novembre 2018 et 14 février 2019 et suivis

Les modifications à apporter au compte rendu du 28 novembre 2018 sont:

- Page 3, projet Yahndawa, [REDACTED] mentionne que les discussions avec Kahnawake portaient simplement sur la disponibilité de la formation en ligne en langue anglaise et que le financement du projet relève encore du Fédéral.

¹ Voir l'annexe A pour la liste complète des participants.

- Page 5, le référentiel est offert en anglais également.

Le compte-rendu modifié est proposé par [REDACTED] et secondé par [REDACTED]

Le compte rendu du 14 février 2019 :

Le compte-rendu est proposé par [REDACTED] et secondé par Erik Olsthoorn.

Suivi au compte-rendu du 28 novembre 2018

Stratégie *Tout pour nos enfants* (0-8 ans)

Les organisations n'ayant pas encore envoyé leurs projets et désirant le faire sont priées de les envoyer à la Direction des relations avec les Premières Nations et les Inuit et de la nordicité (DRPNIN) au plus tard le 31 mai 2019.

Référentiel des compétences professionnelles de la profession enseignante

Le Ministère retravaille sa proposition. La version définitive sera présentée dès qu'elle sera disponible. Une compétence sur la diversité culturelle sera proposée, mais il est souhaitable que les réalités autochtones transcendent l'ensemble du document.

La Table précise que les réalités autochtones ne sont pas celles des immigrants ou des anglophones, ce contexte doit être souligné et intégré spécifiquement dans le référentiel. Aussi, l'approche autochtone est très différente de celle du système d'éducation actuel. Dans l'optique d'une réconciliation, tel que spécifié dans la CVRC, l'approche doit être adaptée aux Autochtones, qui doivent être considérés en amont dans les réflexions et les propositions.

Présentation de la méthode de travail en petit groupe sur les Grands objectifs

Présentation d'une méthode de travail par D^{re} Moses, telle que proposée par [REDACTED] lors d'une rencontre précédente.

La méthode de travail crie est présentée, reprenant les valeurs des aînés, le cercle et inspirée des quatre points cardinaux. Chacun des sujets est travaillé simultanément par une équipe, puis est discuté en plénière. Rotation des sujets jusqu'à ce que chaque équipe ait travaillé tous les sujets.

Pistes d'actions relativement aux grands objectifs identifiés :

Ouverture de la discussion par la présentation de matériel fait par la Commission scolaire crie pour l'enseignant de la langue et de la culture.

La coprésidente présente comme introduction un site web d'outils pour la langue et la culture crie : <https://www.eastcree.org/cree/fr/>

Valorisation des langues et de la culture ainsi que Création de matériels pédagogiques culturellement signifiants et adaptés :

Les réalisations du Conseil en éducation des Premières Nations (CEPN) sont présentées.

En effet, divers travaux ont été entrepris tels que la publication d'un portrait de situation des langues autochtones, la valorisation des langues et des cultures autochtones en milieu scolaire.

Le CEPN propose de présenter son curriculum sur la maternelle 4 ans le lendemain.

Les réalisations de la Commission scolaire crie sont également partagées, notamment le développement d'une approche de langue seconde et de matériel associé en langue crie;

Soutien à la santé mentale pour les élèves et le personnel :

Le Conseil scolaire des Premières Nations en éducation des adultes (CSPNÉA) mentionne que le Centre régional d'éducation des adultes (CREA) de Kahnawake s'est doté d'un cercle de partage avec les services d'une conseillère.

Le CEPN indique qu'une recherche est faite sur les sources des problèmes en santé mentale des étudiants du collège Kiuna d'Odanak (à valider).

L'institut Tshakapesh a développé des projets intégrant les aînés et favorisant les liens d'attachement ainsi que la culture tel que le projet de confection de couvertures.

La Commission scolaire Kativik Ilisarnilirinik (CSKI) mentionne le manque de ressources et de permanence et elle fait part de ses enjeux en regard de la santé mentale et du suicide.

Journée du 16 mai 2019

Ouverture de la rencontre et mot de bienvenue

Les coprésidents ouvrent la rencontre en remerciant la nation Kanien:keha'ka pour la tenue de cet événement sur leurs terres traditionnelles et souhaitent la bienvenue aux participants.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification, proposé par [REDACTED] et secondé par Ana Osborne.

Retour sur les éléments dégagés la veille relativement aux grands objectifs/

Mise en commun des propositions d'actions suite aux travaux de la veille et priorisation²

La présentation de la mise en commun des propositions d'actions de la veille est faite aux participants. Ils sont invités à choisir cinq actions par grand objectif et à les ordonnancer en leur donnant une valeur de 1 à 5. Les actions sont comptabilisées et le résultat est présenté dans la journée.

1. Valorisation des langues et des cultures autochtones/Enhancement of indigenous languages and cultures

A. Adaptation du curriculum et des évaluations/Curriculum and evaluations adaptations

- Faire l'adéquation entre le curriculum et les réalités culturelles/langues (adaptation)/Congruence between curriculum and cultural realities/languages (adaptation);
- s'approprier sa culture/Ways to connect with the culture;
- programme scolaire qui s'appuie sur les apprentissages inspirés de la terre/Land based learning curriculum;
- partir de la culture et des réalités des Premières Nations et des Inuit pour développer les cours et les programmes/Use the culture of First Nations and Inuit realities as a starting point for developing courses and programs.

B. Faire un portrait/Create a portrait

C. Reconnaître la valeur des compétences linguistiques pour les langues autochtones par le MEES/Recognition by the MEES of competency for Aboriginal languages learning

D. Valorisation de la langue et de son enseignement à l'école, à la maison et dans la communauté/Recognizing the importance of language and its teaching at school, at home and in the community

E. S'assurer de l'accessibilité des outils et des ressources qui font la promotion de la langue et de la culture/Ensure accessibility of tools and resources promoting language and culture

² Veuillez noter que l'énumération ci-dessous est un résumé de ce qui a été dit et qu'aucune révision linguistique ni traduction officielle n'a été faite afin de ne pas en modifier la teneur.

2. Création de matériels pédagogiques culturellement significatifs et adaptés/Creation of culturally meaningful and appropriate teaching materials

A. Un changement de paradigme/Paradigm shift :

- l'approche d'apprentissage tout au long de la vie/Lifelong learning approach;
- accent sur la pédagogie des Premières Nations et des Inuit/Focus on indigenous and Inuit pedagogy;
- modèle scolaire basé sur la vision des Premières Nations et des Inuit sur les forces des élèves/School system based on the vision of First Nations and Inuit and student's strengths.

B. Assurer une bonne transition entre les apprentissages en langue maternelle vers une langue seconde/Ensure a smooth transition between learning in the mother tongue and learning in the second language

C. Reconnaître les compétences et les savoirs autochtones/Recognition of indigenous skills and knowledge :

- les aînés comme enseignants / Elders as teachers;
- dans le cheminement scolaire de l'étudiant/In the academic progression of the student;

D. Avoir une compréhension commune des apprenants (de leur réalité) afin de définir les compétences à développer ainsi que les outils nécessaires/Have a common understanding of students (of their reality) in order to define competencies to be developed as well as the tools needed

E. Sensibilisation du personnel scolaire aux réalités des Premières Nations et Inuit / Raising awareness of the education personnel to the realities of First Nations and Inuit

3. Soutien à la santé mentale pour les élèves et le personnel/Mental health support for students and staff

A. Formation/information aux enseignants et aux intervenants sur les enjeux sociaux/trauma des élèves autochtones/Training/information for teachers and other staff on First Nations and Inuit students traumas and social concerns

- Construire des relations de confiance avec les intervenants / Build trusting relationships between staff

B. Dépistage précoce (0-6 ans) avec suivi jusqu'à la fin du secondaire/Early diagnosis (0-6 years old) and monitoring until the end of high school

C. Présence d'aidants naturels disponibles à soutenir les membres de la communauté ou de l'école au besoin/Involve natural helpers (eg. Inuit elders) to support community or school members when needed

D. Continuum de services/Services continuum

E. Programmes d'autorégulation et développer des outils pour les jeunes/Self regulation programs and develop tools for young people

Présentation par les participants

Présentation du curriculum pour la maternelle 4 ans du CEPN par [REDACTED] fait en collaboration avec les 22 communautés :

1. le programme a été élaboré à partir du programme du MEES, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Zélande ;
2. le point de départ du développement du curriculum est l'intégration de la langue, de la culture et de l'identité des Premières Nations, l'équilibre entre deux visions du monde et l'intégration du modèle holistique;
3. le lancement se fera en septembre 2019.

Présentation du projet de jeux de dés de la CSKI par Mary Kaye May.

La CSKI présente un jeu encourageant l'implication parentale dans l'apprentissage du langage et de la communication chez les enfants.

Plan d'action numérique, projet de robot d'Ivujivik et littérature jeunesse

Suivi au Plan d'action numérique (PAN) et du projet Robot 360 par Charlene Caron de la DRPNIN et Alexandre Lepage du Bureau de mise en œuvre du PAN

Le PAN vise l'exploitation optimale et l'intégration du numérique afin de favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative des élèves. Un mandat a été octroyé à la Table afin de développer les mesures pour le PAN et un montant de 500 000 \$ par année pendant quatre ans a été réservé à cette fin. Le projet pilote Robot 360 a été développé en collaboration avec la CSKI a été présenté afin de démontrer les possibilités d'utilisation du numérique en contexte de difficulté d'accès limité au réseau.

Présentation des propositions du groupe de travail sur la littérature jeunesse en langue autochtone par [REDACTED] afin d'en faire l'approbation

- la production d'une série de recueils regroupés sous une thématique;
 - proposition d'un texte par nation;
 - rédaction en langue autochtone en tout ou en partie;
 - traduction en français et en anglais;
 - disponibilité sur un support papier;
 - disponibilité sur un support audio;
 - disponibilité sur un support numérique;
 - illustration/importance du visuel.
- la mise en place d'un comité de suivi;
- la possibilité d'utiliser une partie des ressources annoncées dans le cadre du *Plan d'action numérique en Éducation et en Enseignement supérieur 2018-2023* (PAN).

La proposition du groupe de travail est acceptée par la Table

Les éléments suivants ont été soulevés lors de la discussion en lien avec le numérique :

- l'état du réseau informatique très inégal dans les différentes communautés;
- la considération de l'impact des cyberdépendances;
- la grande variabilité de la maîtrise du numérique par les enseignants;
- des outils existent déjà;
- les sommes autres existent pour l'infrastructure, le montant de 2 000 000 \$ est pour des mesures propres aux autochtones qui s'inscrivent dans une des trois orientations du PAN.

Les membres seront interpellés afin de former un comité de travail sur le numérique dont le mandat sera de faire un état de situation et de développer une à trois mesures communes avec les sommes dédiées.

Éducation à la sexualité :

Présentation de l'implantation et du déploiement des contenus en éducation à la sexualité par Maryane Tremblay et Valérie Pelletier, de la Direction des services éducatifs complémentaires et de l'intervention en milieu défavorisé du Ministère.

Présentation des contenus en éducation à la sexualité, qui sont adaptés selon l'âge des élèves. Les contenus seraient, idéalement, portés par le plus grand nombre de membres de l'équipe-école. Il est par ailleurs essentiel d'impliquer et d'informer les parents. La plateforme Vibe, développée par le MEES, comprend plus de 200 outils qui sont disponibles pour soutenir les responsables des contenus dans les écoles

Les participants relèvent l'importance de l'adaptation au regard des cultures et de leur vision de la sexualité. De plus, ils mentionnent l'importance d'être prêt à intervenir dans le cas où ces contenus engendreraient des dénonciations de la part des élèves. Une réflexion avec la Table sur les modalités de soutien est à réaliser. Le MEES souhaite soutenir les PNI dans l'implantation des contenus.

Lien vers les documents : <http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/dossiers/education-a-la-sexualite/>

Évaluation de la Table nationale sur la réussite éducative des élèves autochtones

Les participants sont invités à évaluer la Table³.

Projet pilote de jumelage interculturel

Présentation du projet de rapprochement interculturel entre les autochtones et les immigrants par Georges Lemieux, directeur par intérim de la Direction de l'intégration linguistique et de l'éducation interculturelle et [REDACTED] du Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté (CDEC)

Le CDEC a pour mission d'encourager les jeunes à la participation citoyenne dans leur milieu de vie et vise l'engagement citoyen, l'élimination des préjugés et la lutte aux discriminations dans le respect de la diversité culturelle. Il désire faire des ponts entre des jeunes des écoles secondaires de Montréal pour l'instant, et éventuellement d'ailleurs au Québec, et des jeunes étudiants autochtones sur communauté. Il interpelle la Table afin de voir comment développer un projet-pilote. Les fonds nécessaires seront fournis par le Ministère et les gens intéressés peuvent communiquer avec la DRPNIN.

Appel à l'action 62 de la CVRC

Discussion sur la vision qu'ont les membres de la Table sur l'appel à l'action 62⁴ de la CVRC

Les membres de la table soulèvent les éléments suivants :

- l'importance de s'appuyer sur ce qui est déjà fait dans les autres provinces (l'Alberta et l'Ontario par exemple);
- l'inclusion de l'histoire des pensionnats;
- la reconnaissance officielle de la recommandation 62 par le gouvernement et l'annonce du montant qui sera associé aux travaux;
- l'importance que le contenu soit fourni par les onze Nations afin de ne pas répéter l'erreur d'imposer les visions;

³ Voir l'annexe C pour les résultats.

⁴ Voir l'annexe D pour le détail.

- la diffusion de la pièce *Children of God* de Corey Payette sur les pensionnats autochtones;
- l'appui aux universités dans l'autochtonisation de leur programme de formation des maîtres;
- la réalisation d'une recherche afin de documenter l'histoire des pensionnats autochtones francophones;
- la mise en lumière des impacts qu'ont eus les pensionnats;
- l'offre de support aux communautés afin qu'elles incluent leur histoire à leur curriculum.

Le moment est historique dans l'avancement vers la réconciliation et dans le changement de paradigme. Il faut tenir à jour les partenaires de l'avancement qui se fait et nourrir l'engagement mutuel vers la réconciliation. Il est possible de travailler dans le cadre de la CVRC, mais aussi au-delà.

Lien vers le rapport final de la CVRC :

http://www.trc.ca/assets/pdf/French_Exec_Summary_web_revised.pdf

Cours sur les réalités autochtones à la formation initiale des maîtres

Le référentiel des compétences professionnelles de la profession enseignante a été commenté par la DRPNIN et la Table sera tenue au courant de l'évolution du dossier. De plus, le Ministère souhaite mettre sur pied une table sur l'autochtonisation des contenus en éducation. Les partenaires seront interpellés afin de voir qui est intéressé à y participer.

Mot de la fin et prochaine rencontre

La prochaine rencontre de la Table aura lieu à la mi-septembre. Les détails seront communiqués par courriel. La coprésidente invite les gens à envoyer leurs ressources et leurs projets à Josée Arseneault afin qu'ils soient partagés avec la Table. Elle ajoute que ce fut une des discussions sur la réconciliation les plus attentives auxquelles elle a participé et elle remercie les participants de leur implication.

Provincial Round Table on the Educational Success of Indigenous Students

Minutes of the sixth meeting

May 15 and 16, 2019, 9 a.m. to 4:30 p.m., PAAC Adult Education Centre, 8310 rue Georges, Montréal

Present⁵

Indigenous organizations and school boards
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)
Secrétariat aux affaires autochtones (SAA)
Indigenous Services Canada (ISC)

Highlights

This sixth meeting of the Provincial Round Table on the Educational Success of Indigenous Students (Table) enabled participants to:

- adopt a holistic approach that respects the vision of the First Nations and Inuit, as initially suggested by [REDACTED] during the previous meeting
- determine and prioritize courses of action regarding the three major work objectives that were identified for the 2018-2019 school year
- present projects on retention and educational success, as well as on the implementation of sexuality education content
- validate suggestions for youth literature in Indigenous languages
- evaluate the Table's work
- develop a vision of the Call to Action 62 of the Truth and Reconciliation Commission of Canada (TRCC) and establish the Indigenous Table on Educational Content

May 15, 2019

Opening remarks, welcoming of participants and review of the objectives

The co-chairs welcomed participants, reminded them that 2019 is the Year of Indigenous Languages, and invited them to introduce themselves.

Adoption of the agenda

The agenda was adopted without changes, as proposed by [REDACTED] and seconded by [REDACTED]

Adoption of the minutes of November 28, 2018, and February 14, 2019, and follow-up

Changes to be made to the minutes of the November 28, 2018, meeting:

- On page 3, under Presentation of the Yahndawa' project: [REDACTED] indicated that the discussions with the Kahnawake community were only regarding the availability of English online courses, and that the project continues to be funded by the federal government.
- On page 5: the reference guide is also available in English.

⁵ See Appendix A for the complete list of participants.

The minutes of the November 28, 2018, meeting, as modified, were proposed by [REDACTED] and seconded by [REDACTED]

The minutes of the February 14, 2019, meeting were proposed by [REDACTED] and seconded by Erik Olsthoorn.

Follow-up to the minutes of the November 28, 2018, meeting

Birth-to-Age-8 Subcommittee

Organizations that have not already submitted their project and who wish to do so are asked to submit the projects to the Direction des relations avec les Premières Nations et les Inuit et de la nordicité (DRPNIN) by May 31, 2019.

Competency Framework for the Teaching Profession

The Ministère is reworking its proposal. The final version will be presented as soon as it is available. A competency based on cultural diversity will be proposed, but it is desirable that the framework as a whole take into account Indigenous realities.

The Table clarified that Indigenous realities are not the same as those of immigrants or of the Anglophone community. This must be highlighted and be specifically integrated into the framework. In addition, the Indigenous approach is quite different from that of the current education system. With regard to reconciliation, as specified in the TRC report, the approach must be adapted to Indigenous realities. These realities must be taken into account before any discussions and propositions take place.

Presentation of the procedure for working in small groups on the major objectives

Presentation of a work method by Dr. Moses, as proposed by [REDACTED] during the previous meeting.

The Cree work method that was presented is based on Elders' values, the circle and the four cardinal points. Discussions took place on each topic, first in groups, then among all participants. Teams took turns working on topics, until each team had covered every topic.

Initiatives regarding the major objectives identified

Opening of discussions with a presentation on Cree School Board resources for teaching Cree language and culture

As an introduction, Dr. Moses presented a website with tools for learning about Cree language and culture: <https://www.eastcree.org/cree/en>

Promoting Indigenous culture and languages and Creating adapted, culturally meaningful instructional materials:

Presentation of the achievements of the First Nations Education Council (FNEC).

The FNEC has carried out various projects, including the publication of a situation report on Indigenous languages and the promotion of Indigenous culture and languages in schools.

The FNEC proposed presenting its kindergarten for four-year olds curriculum the next day.

The projects of the Cree School Board were also presented, including the development of a second language approach and associated materials in Cree.

Providing mental health support for students and personnel:

The First Nations Adult Education School Council (FNAESC) mentioned that the Kahnawake Regional Adult Education Centre (RAEC) has established a sharing circle with services provided by a counsellor.

The FNEC indicated that research is being conducted on the sources of mental health issues experienced by students of the Kiuna College in Odanak (to validate).

The Institut Tshakapesh has developed projects that involve Elders and promote bonding and culture, including a project involving the making of blankets.

The Kativik Ilisarniliriniq School Board (KISB) mentioned a lack of resources and permanence and also shared its concerns regarding mental health and suicide.

May 16, 2019

Welcoming of participants and opening remarks

The co-chairs opened the meeting by thanking the Kanien'kehá:ka nation for hosting the event on their traditional territory and welcomed participants.

Adoption of the agenda

The agenda was adopted without changes, as proposed by [REDACTED] and seconded by Ana Osborne.

Return to previous day's discussions regarding major objectives

Pooling and prioritization of actions proposed during the previous day's discussions⁶

Participants were presented with the list of actions proposed during discussions on the previous day. For each major objective, they were asked to pick five actions and to rate them using a scale from 1 to 5. The selected actions were recorded and the results presented the same day.

1. Valorisation des langues et des cultures autochtones/Enhancement of indigenous languages and cultures

A. Adaptation du curriculum et des évaluations/Curriculum and evaluations adaptations

- Faire l'adéquation entre le curriculum et les réalités culturelles/langues (adaptation)/Congruence between curriculum and cultural realities/languages (adaptation);
- s'approprier sa culture/Ways to connect with the culture;
- programme scolaire qui s'appuie sur les apprentissages inspirés de la terre/Land based learning curriculum;
- partir de la culture et des réalités des Premières Nations et des Inuit pour développer les cours et les programmes/Use the culture of First Nations and Inuit realities as a starting point for developing courses and programs.

B. Faire un portrait/Create a portrait

C. Reconnaître la valeur des compétences linguistiques pour les langues autochtones par le MEES/Recognition by MEES of competency for Aboriginal languages learning

D. Valorisation de la langue et de son enseignement à l'école, à la maison et dans la communauté/Recognizing the importance of language and its teaching at school, at home and in the community

E. S'assurer de l'accessibilité des outils et des ressources qui font la promotion de la langue et de la culture/Ensure accessibility of tools and resources promoting language and culture

⁶ Please note that this list of actions is a summary of what was being discussed. The French text has not been subject to linguistic revision and the English text, which is not an official translation, has been revised slightly without changing the tone.

2. Création de matériels pédagogiques culturellement significatifs et adaptés/Creation of culturally meaningful and appropriate teaching materials

A. Un changement de paradigme/Paradigm shift:

- l'approche d'apprentissage tout au long de la vie/Lifelong learning approach;
- accent sur la pédagogie des Premières Nations et des Inuit/Focus on First Nations and Inuit pedagogy;
- modèle scolaire basé sur la vision des Premières Nations et des Inuit sur les forces des élèves/School system based on the vision of First Nations and Inuit and student strengths.
- B. Assurer une bonne transition entre les apprentissages en langue maternelle vers une langue seconde/Ensure a smooth transition between learning in the mother tongue and learning in the second language

C. Reconnaître les compétences et les savoirs autochtones/Recognition of indigenous skills and knowledge :

- les aînés comme enseignants / Elders as teachers;
- dans le cheminement scolaire de l'étudiant/In the academic progression of the student;

D. Avoir une compréhension commune des apprenants (de leur réalité) afin de définir les compétences à développer ainsi que les outils nécessaires/Have a common understanding of students (of their reality) in order to define competencies to be developed as well as the tools needed

E. Sensibilisation du personnel scolaire aux réalités des Premières Nations et Inuit / Raising awareness of the education personnel to the realities of First Nations and Inuit

3. Soutien à la santé mentale pour les élèves et le personnel/Mental health support for students and staff

A. Formation/information aux enseignants et aux intervenants sur les enjeux sociaux/trauma des élèves autochtones/Training/information for teachers and other staff on First Nations and Inuit students traumas and social concerns

- Construire des relations de confiance avec les intervenants / Build trusting relationships between staff

B. Dépistage précoce (0-6 ans) avec suivi jusqu'à la fin du secondaire/Early diagnosis (0-6 years old) and monitoring until the end of high school

C. Présence d'aidants naturels disponibles à soutenir les membres de la communauté ou de l'école au besoin/Involve natural helpers (e.g. Inuit elders) to support community or school members when needed

D. Continuum de services/Services continuum

E. Programmes d'autorégulation et développer des outils pour les jeunes/Self regulation programs and develop tools for young people

Presentation by participants

Presentation of FNEC's kindergarten for four-year olds curriculum by [REDACTED] developed in collaboration with 22 communities:

4. The program was developed based on the MEES, New-Brunswick and New-Zélande programs.
5. The development of the curriculum is based on the integration of First Nations language, culture and identity, harmony between two world views, and the adoption of a holistic approach.
6. The curriculum will be launched in September 2019.

Presentation of KISB's dice games project by Mary Kaye May

The KISBK presented a game that encourages parents' involvement in their children's learning of languages and acquisition of communication skills.

Digital Action Plan: Robot Projects of Iuvjivik and Youth literature

Follow-up on the *Digital Action Plan (DAP)* and the Robot 360 project by Charlène Caron of the DRPNIN and Alexandre Lepage of the Bureau de la mise en œuvre du Plan d'action numérique

The DAP aims to efficiently integrate and make maximum use of digital technology to ensure student retention and educational success. The Table was mandated to develop measures for the DAP and a yearly sum of \$500 000 was reserved for this purpose. The Robot 360 pilot project, developed in collaboration with the Kativik Ilisarniliriniq School Board, was presented to highlight possible uses for digital technologies in areas with limited access to the network.

Presentation, for approval, of the work group proposals on youth literature in Indigenous languages by [REDACTED]

- Development of book collections that are grouped by theme:
 - one suggested text per nation
 - written partly or wholly in an Indigenous language
 - translated into French and English
 - made available in paper format
 - made available in audio format
 - made available in digital format
 - with illustrations and an emphasis on visuals
- Establishment of a monitoring committee
- Possible use of certain resources announced in the *Digital Action Plan for Education and Higher Education 2018-2023 (DAP)*

The Table accepted the work group's proposal.

The discussions on digital technology resulted in the following conclusions:

- The state of the information network is quite different in the various communities.
- The impact of Internet dependency must be considered.
- The mastery of digital technologies varies greatly among teachers.
- Tools are already available.
- Other funds are available; an amount of \$2 000 000 is available for measures developed by Indigenous communities pursuing one of the three orientations of the DAP.

Members were asked to establish a work group on digital technologies that will be mandated to draw up a report and develop one to three common measures using the allocated funds.

Presentation of the sexuality education content

Presentation on the implementation of sexuality education content by Maryane Tremblay and Valérie Pelletier of the Direction des services éducatifs complémentaires et de l'intervention en milieu défavorisé of the Ministère.

Presentation of the sexuality education content, which is tailored to the students' age. Ideally, the content will be taught by as many members of the school team as possible. In addition, it is important to involve and inform parents. The VIBE platform, developed by MEES, contains more than 200 tools to support the persons responsible for sexuality education content in schools.

The participants noted the importance of adapting the content to different cultures and views of sexuality. They also mentioned the importance of being prepared to respond in cases where the content draws criticism from students. The Table discussed possible support procedures. MEES wishes to support the First Nations and Inuit in implementing the content.

Link to the documents: <http://www.education.gouv.qc.ca/en/teachers/dossiers/sexuality-education>

Evaluation of the Provincial Round Table on the Educational Success of Indigenous Students

The participants were invited to evaluate the Table.⁷

Intercultural twinning pilot project

Presentation of the intercultural bridge building project between Indigenous people and immigrants by Georges Lemieux, Director of the Direction de l'intégration linguistique et de l'éducation interculturelle, and Christian Giguère, President and founding member of the Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté (CDEC)

The CDEC's mission is to encourage young people to be citizens who are involved in their community and to teach them about civic engagement, breaking down prejudices, combating discrimination and respecting cultural diversity. Its goal is to build bridges between young secondary students in Montreal—this will be expanded to the rest of Québec in time—and young students in Indigenous communities. Discussions were held with the Table to see how a pilot project could be developed. The necessary funds will be made available by the Ministère and those interested can contact the DRPNIN.

Call to Action 62 of the TRC

Discussions on the vision of the TRC's Call to Action 62⁸

The members of the Table discussed the following:

- The importance of drawing on what other provinces have already done (e.g. Alberta and Ontario)
- The inclusion of the history of residential schools
- Official government recognition of Call to Action 62 and announcement of the funding to be made available for the work involved
- The importance of having the eleven Nations provide the content in order not to repeat the same mistake of imposing views
- Distribution of Corey Payette's musical, *Children of God*, about the impact of residential schools
- Supporting universities in indigenizing their teacher training program
- Conducting research to document the history of French-language Indigenous residential schools

⁷ See Appendix C for the results.

⁸ See Appendix D for details.

- Highlighting the impact that residential schools have had
- Offering support to communities so they can include their own history in their curriculum

This is a historic moment in moving toward reconciliation and in shifting the paradigm. It is important to keep partners up to date on the progress made and encourage mutual commitment toward reconciliation. Work may be done within the framework of the TRC, and also beyond it.

Link to the final report of the TRCC:

[http://www.trc.ca/assets/pdf/Honouring the Truth Reconciling for the Future July 23 2015.pdf](http://www.trc.ca/assets/pdf/Honouring_the_Truth_Reconciling_for_the_Future_July_23_2015.pdf)

Indigenous realities course in initial teacher training

The *Competency Framework for the Teaching Profession* was mentioned by the DRPNIN, and the Table will be kept informed of any progress made in developing the framework. In addition, the Ministère wishes to establish a table on the indigenization of educational programs. Partners will be encouraged to express their interest in participating in this table.

Closing remarks and next meeting

The next meeting of the Table will take place in mid-September. Details will be sent by email. Dr. Moses invited participants to send their resources and projects to Josée Arseneault in order to share them with the Table. She added that this had been one of the most detailed discussions on reconciliation she had participated in and thanked participants for their commitment.

Annexe A / Appendix A

Présence à la rencontre des 15 et 16 mai 2019 / Attendance at the May 15 and 16, 2019

Table nationale sur la réussite éducative des élèves autochtones

Provincial Round Table on the Success of Indigenous Students

Personne / Name	Organisme / Organization
Commissions scolaires et organisations autochtones/School boards and Indigenous organizations	
1. Elma Moses	Commission scolaire crie
2. Catherine Rutherford	
3. Erik Olsthoorn	Commission scolaire Kativik Ilisamiliriniq
4. Mary Kaye May	
5. Tunu Napartuk	
6. Jill Robinson	Commission scolaire Central Québec
7. Jill Goldberg (16 mai)	
8. Ana Osborne	Commission scolaire du Littoral
9. Isabelle Julien	Commission scolaire de la Baie-James
10. [REDACTED]	Association des directions générales des commissions scolaires
11. [REDACTED] (16 mai)	Association des directeurs généraux des commissions scolaires anglophones du Québec
12. [REDACTED]	Comité d'éducation Naskapi
13. [REDACTED]	
[REDACTED] (16 mai)	
15. [REDACTED] (16 mai)	Centre de la petite enfance Sachidun
16. [REDACTED] (15 mai)	Conseil scolaire des Premières Nations en éducation des adultes
17. [REDACTED]	Conseil en éducation des Premières Nations
18. [REDACTED]	
19. [REDACTED]	Institut Tshakapesh
20. [REDACTED]	
21. [REDACTED]	Conseil de la Nation Atikamekw
22. [REDACTED]	Centrale des syndicats du Québec
Gouvernements provincial et fédéral/Provincial and federal governments	
23. Steven Colpitts	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
24. Josée Arseneault	
25. Charlene Caron (16 mai)	
26. Marie-Laure Tremblay (15 mai)	
27. Sara Abdelgawad	
28. Alexandre Lepage (16 mai)	
29. Maryane Tremblay (16 mai)	
30. Valérie Pelletier (16 mai)	
31. Nicolas Payette	
32. Georges Lemieux (16 mai)	
33. Hanaa Haijoubi (16 mai)	
34. [REDACTED]	Secrétariat aux affaires autochtones
35. [REDACTED]	Services aux Autochtones Canada
Autre organisme	
36. Christian Giguère (16 mai)	Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté

Annexe B / Appendix B

Tableau des actions proposées (veuillez noter que ces tableaux n'ont pas fait l'objet de révision linguistique)

Tables of proposed actions (please note that these tables have not been subject to linguistic revision)

1. Valorisation des langues et des cultures autochtones/Enhancement of indigenous languages and cultures

Actions	5	4	3	2	1	Total
Faire un portrait/Create a portrait						
Recherches universitaires/University research						
Valorisation de la langue et de son enseignement à l'école, à la maison et dans la communauté/Recognizing the importance of language and its teaching at school, at home and in the community						
S'inspirer des travaux déjà faits/Draw inspiration from work already done						
Adaptation du curriculum/Curriculum adaptation						
Sensibilisation/Raising awareness						
Accompagnement des locuteurs/Accompany and support speakers						
Reconnaître la valeur des compétences linguistiques pour les langues autochtones par le MEES/Recognition of competency for Aboriginal languages learning by the MEES						
Revoir les évaluations/cours (locales et adaptées)/Review evaluations and courses (local and adapted)						
Standard culturel pour les enfants et les enseignants/Cultural standard for students and teachers						
Focusser sur les compétences essentielles/Focus on essential skills						
Adaptation du curriculum et des évaluations - Adéquation entre le curriculum et les réalités culturelles/langues (adaptation)/Congruence between curriculum and cultural realities/languages (adaptation) - S'approprier sa culture/Ways to connect with the culture - Programme scolaire qui s'appuie sur les apprentissages inspirés de la Terre/Land based learning curriculum - Partir de la culture et des réalités des PNI pour développer les cours et les programmes/Use the culture of First Nations and Inuit realities as a starting point for developing courses and programs						

Reconnaissance des cours culturels en leur octroyant des crédits/Recognition of cultural courses for credits						
Approche holistique/Holistic approach						
Rejoindre tous les autochtones et tous les élèves en offrant des opportunités de reconnecter avec sa communauté/Reach all indigenous people and all students to allow them the opportunity to reconnect with their community						
Supporter les parents/Support parents						
S'assurer de l'accessibilité des outils et des ressources qui font la promotion de la langue et de la culture/Ensure accessibility for tools and resources promoting language and culture						

2. Création de matériels pédagogiques culturellement significatifs et adaptés/Creation of culturally meaningful and appropriate teaching materials

Actions	5	4	3	2	1	Total
Un changement de paradigme/Paradigm shift • L'approche apprentissage tout au long de la vie/Lifelong learning approach • Accent sur la pédagogie des Premières Nations et Inuit/Focus on indigenous and Inuit pedagogy • Modèle scolaire basé sur la vision des Premières Nations et Inuit sur les forces des élèves/School system based on the vision of First Nations and Inuit and students » strengths						
Assurer une bonne transition entre les apprentissages en langue maternelle vers une langue seconde/Ensure a smooth transition between learning in the mother tongue and learning in the second language						
Reconnaître les besoins de traduction et de traducteurs/Recognize the needs for translation and for translators						
Reconnaître les compétences et les savoirs autochtones/Recognition of indigenous skills and knowledge • Les aînés comme enseignants/Elders as teachers • Dans le cheminement scolaire de l'étudiant/In the academic progression of the student						
Sensibilisation du personnel scolaire aux réalités des Premières Nations et Inuit/Raising awareness of the education personnel to the realities of First Nations and Inuit						

Soutien aux parents pour qu'à leur tour ils puissent accompagner leurs enfants/Support for parents, so that they in turn, can support their children						
Avoir une compréhension commune des apprenants (de leur réalité) afin de définir les compétences à développer ainsi que les outils nécessaires/Have a common understanding of students (of their reality) in order to define competencies to be developed as well as the tools needed						
Comprendre la flexibilité des ministères afin d'orienter les communautés dans le but d'évaluer certaines compétences dans la langue de l'élève ainsi que dans l'évaluation/Understand the ministries level of flexibility in order to orient communities with the objective of evaluating certain competencies and evaluations in the students' language						
Plate-forme numérique permettant le partage de matériel pédagogique/contenu – guichet unique/A digital platform allowing sharing of pedagogical material/content – one window approach						
La conception universelle de l'apprentissage pour un curriculum culturel/The concept of universal design for learning for cultural curriculum						
Reconnaître du temps et offrir un soutien aux enseignants pour le développement, la création et l'enseignement du matériel adapté/Give support and time to teachers for development, creation and teaching of the adapted materials						
Avoir un critère minimal afin de considérer les autochtones dans le développement du matériel/Establish a minimum criterion to have Indigenous peoples represented in materials						
Reconnaissance et soutien de l'expertise autochtone/Recognition and support of Indigenous expertise						

3. Soutien à la santé mentale pour les élèves et le personnel/Mental health support for students and staff

Actions	5	4	3	2	1	Total
Entente de service et partage entre une communauté et une commission scolaire/Contract-based sharing between a community and a schoolboard						
Formation/information aux enseignants et aux intervenants sur les enjeux sociaux/trauma des élèves autochtones/Training/information for						

teachers and other staff on PNI students traumas and social concerns – Construire des relations de confiance avec les intervenants / Build trusting relationships between staff						
Dépistage précoce (0-6 ans) avec suivi jusqu'à la fin du secondaire/Early diagnosis (0-6 years old) and monitoring until the end of high school						
Fluidité des transitions/Continuity between transitions – Arrimage avec les études supérieures/Connection with higher education						
Programmes de soutien aux enseignants et intervenants/Support programs for teachers and other staff						
S'assurer de l'équité dans la disponibilité des ressources et du support/Ensure equal access to resources and support						
Reconnaissance et ajout de l'histoire des PNI aux enseignements/Recognize and add First Nations and Inuit History into the curriculum						
Présence d'aidants naturels disponibles à soutenir les membres de la communauté ou de l'école au besoin/Involve natural helpers (eg. Inuit elders) to support community or school members when needed						
Programmes d'autorégulation et développement des outils pour les jeunes/Self regulation programs and develop tools for young people						
Soutenir les élèves en ce qui concerne les enjeux associés à leur environnement/Support students about stakes related to their environment						
Approche holistique/Holistic approach						
Explorer la définition de santé mentale ainsi que des interventions au regard des valeurs des PNI /Explore the definition of mental health and possible interventions regarding First Nations and Inuit values						
Répertoire des compétences et des ressources/Skills and resources bank						
Arrimage des programmes et des services existants/ Congruence between existing programs and services						
Continuum de services/Services continuum						

Annexe C / Appendix C

Évaluation de la Table nationale sur la réussite éducative des élèves autochtones

Evaluation of the Provincial Round Table on the Educational Success of Indigenous Students

Ce qui a bien fonctionné / :

- les groupes de travail qui ont pu se concentrer sur des actions concrètes;
- le partage d'idées, d'expertises et de matériel;
- les membres peuvent s'exprimer librement;
- la possibilité de rencontrer le réseau en éducation et les personnes impliquées;
- le temps de discussion ensemble;
- les voix sont entendues, les Premières Nations et Inuit sont écoutés;
- les sujets sont excellents même s'il faut plus de temps de discussion;
- l'information est accessible aux communautés;
- la présence d'un membre du gouvernement fédéral puisqu'il finance les écoles sur communauté;
- les ordres du jour sont clairs;
- la présence de représentants de partout au Québec et de tous les secteurs touchant à l'éducation autochtone afin d'avoir des discussions pour se comprendre sur des sujets qui nous touchent tous et de travailler en collaboration vers des solutions concrètes et positives, elle regroupe tous les intervenants clés;
- la méthode de travail en sous-groupe avec rotation des sujets de la journée du 15 mai;
- le travail d'équipe;
- le choix des thèmes est représentatif des besoins;
- les synthèses réalisées permettent de travailler avec un rythme intéressant;
- il y a une belle écoute des participants et des animateurs;
- les échanges sont positifs.

What has worked well

- The work groups were able to concentrate on concrete actions.
- The sharing of ideas, expertise and materials.
- The members can express themselves freely.
- The opportunity to meet with the education system and the people involved.
- The time to discuss together
- Voices are heard, the First Nations and Inuit are listened to.
- The topics are excellent, although more time is needed for discussion.
- The information is accessible to the communities.
- Having a representative of the federal government present, because they fund the community schools.
- The meeting agendas are clear.
- The presence of representatives from all over Québec and from all the sectors that affect Indigenous education in order to have discussions to come to an understanding on the issues that affect us all and collaborate to find concrete and positive solutions; it brings together all the key players.
- Working in sub-groups with the rotation of topics on May 15.
- Team work.
- The choice of themes is representative of the needs.

- The summaries made help the work move along at a satisfactory pace.
- Participants and facilitators demonstrate a commitment to listen to each other.
- The discussions are positive.

Ce qui a moins bien fonctionné :

- il est parfois difficile d'arrimer la réalité des autochtones non conventionnés et conventionnés;
- les temps de dîner ont été trop longs, mais le dîner excellent;
- trop de sujets à couvrir pour le temps alloué;
- pour le sous-comité 0-8 ans, il y avait des nouvelles personnes à chaque fois qui n'étaient pas au courant du travail réalisé;
- l'évaluation du recrutement et de la rétention du personnel scolaire.

What has worked less well:

- It is sometimes difficult to bring together the realities of the Nations under agreement with those of the Nations not under agreement.
- Lunch time is too long but the lunch is excellent.
- Too many topics to cover in the time allotted.
- With regard to the Birth-to-Age-8 Subcommittee, there were always new people in attendance who were not up to date on the work done.
- The evaluation of recruitment and retention of school staff.

Ce qu'on devrait faire différemment :

- faire davantage de développement d'outils significatifs;
- travailler en amont avec les Premières Nations et Inuit afin de mener de l'avant les nouveaux programmes;
- revisiter les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada;
- avoir une vue d'ensemble des prochaines étapes de travail de la Table;
- recevoir les comptes rendus plus rapidement après les rencontres afin de faire des suivis dans les organisations, même s'ils ne sont pas approuvés;
- éviter de déplacer les dates et connaître les changements un mois à l'avance;
- avoir plus d'outils, de matériel pédagogique et de canevas pour développer et adapter aux réalités de chaque nation et communauté;
- faire que les ordres du jour mettant plus d'emphasis sur les pistes de solution et les mesures concrètes;
- considérer davantage les élèves autochtones hors communautés qui sont présents dans les écoles du réseau;
- organiser les Tables dans des écoles autochtones ou des locaux des communautés;
- faire davantage les rencontres dans des écoles;
- prendre le temps en début de rencontre de faire une introspection personnelle afin de se remémorer pourquoi et pour qui on se rencontre et des souhaits de bonne rencontre (traditions, prières).

What needs to be done differently:

- More development of meaningful tools.
- Work upstream with the First Nations and Inuit in order to bring out new programs.
- Review the Truth and Reconciliation Commission of Canada's calls to action.

- Provide an overview of all the next steps in the Table's work.
- Receive the minutes more rapidly after meetings in order to follow-up, even if the minutes have not been approved.
- Avoid changing meeting dates and notify people of changes a month in advance.
- Have more tools, instructional materials and templates in order to develop and adapt, based on the realities of each nation and community.
- Prepare meeting agendas that place more emphasis on possible solutions and concrete measures.
- Devote more attention to off-community Indigenous students who attend schools in the linguistic education system.
- Organize Table meetings in Indigenous schools or community spaces
- Have more meetings in the schools
- Set aside some time at the beginning of meetings for personal reflection to remember why and for whom we are meeting and to express wishes for a good meeting (traditions, prayers).

Autres suggestions

- ajouter comme sujet d'intérêt à une prochaine rencontre l'Academic and Career Guidance Content (ACGC) et ses impacts sur les jeunes autochtones;
- s'assurer que les Premières Nations et Inuit trouvent un reflet dans les documents du Ministère, autant dans le texte que dans le visuel;
- revoir la pertinence de la présentation du Centre de développement pour l'exercice sur la citoyenneté, tant qu'à présenter de tels organismes.

Other suggestions:

- Add Academic and Career Guidance Content (ACGC) and its impacts on Indigenous young people as a subject of interest for the next meeting.
- Ensure that First Nations and Inuit see themselves reflected in the Ministère's documents, in the text as well as in the visuals.
- Review the pertinence of the presentation by the Centre de développement pour l'exercice sur la citoyenneté, in the context of presentations given by other such organizations.

Annexe D / Appendix D

Appel à l'action 62 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada

62. Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, en consultation et en collaboration avec les survivants, les peuples autochtones, et les éducateurs, de :

i. rendre obligatoire, pour les élèves de la maternelle à la douzième année, l'établissement d'un programme adapté à l'âge des élèves portant sur les pensionnats, les traités, de même que les contributions passées et contemporaines des peuples autochtones à l'histoire du Canada;

ii. prévoir les fonds nécessaires pour permettre aux établissements d'enseignement postsecondaire de former les enseignants sur la façon d'intégrer les méthodes d'enseignement et les connaissances autochtones dans les salles de classe;

iii. prévoir le financement nécessaire pour que les écoles autochtones utilisent les connaissances et les méthodes d'enseignement autochtones dans les salles de classe;

iv. créer des postes de niveau supérieur au sein du gouvernement, à l'échelon du sous-ministre adjoint ou à un échelon plus élevé, dont les titulaires seront chargés du contenu autochtone dans le domaine de l'éducation.

Call to Action 62 – Truth and Reconciliation Commission of Canada

62. We call upon the federal, provincial, and territorial governments, in consultation and collaboration with Survivors, Aboriginal peoples, and educators, to:

i. Make age-appropriate curriculum on residential schools, Treaties, and Aboriginal peoples' historical and contemporary contributions to Canada a mandatory education requirement for Kindergarten to Grade Twelve students.

ii. Provide the necessary funding to post-secondary institutions to educate teachers on how to integrate Indigenous knowledge and teaching methods into classrooms.

iii. Provide the necessary funding to Aboriginal schools to utilize Indigenous knowledge and teaching methods in classrooms.

iv. Establish senior-level positions in government at the assistant deputy minister level or higher dedicated to Aboriginal content in education.

Table nationale sur la réussite éducative des élèves autochtones

Compte rendu de la septième rencontre

Hôtel-Musée Premières Nations, 5, Place de la Rencontre Ekionkiestha' à Wendake

26 septembre 2019, de 9 h à 16 h

Ouverture de la rencontre et mot de bienvenue

Un tour de table est fait afin que chacun se présente et nomme une intention de travail pour la journée.

Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par [redacted] et appuyée par [redacted] L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte rendu de la dernière réunion

Les prochains comptes rendus seront simplifiés afin de représenter seulement les points décisionnels.
Les modifications demandées au compte rendu de la 6^e rencontre de la Table sont :

- page 2 – Pistes d'actions : remplacer *centre de partage* par *cercle de partage*;
- page 3 – Pistes d'actions : ajouter à *valider* à la phrase débutant par : « Le CEPN... » (première phrase de la page);
- page 4 – Présentation par les participants : ajouter les autres sources, soit les curriculums du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Zélande, au point sur le curriculum maternelle 4 ans du CEPN;
- page 15 – Annexe A : remplacer [redacted] par [redacted] au nom de famille [redacted].

L'approbation du compte rendu est proposée par [redacted] et secondée par [redacted] Il est adopté tel que modifié.

Précision des attentes face à l'appel à l'action 62 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVRC)

Les précisions sont faites au regard de la vision et des actions attendues de la part des membres de la Table. Un suivi sera fait à la prochaine rencontre de la Table sur ce qui a été développé. La CVRC est un point récurrent de l'ordre du jour des rencontres.

Outils de l'Office national du film du Canada (ONF)

L'ONF est à la recherche de partenaires pour valider du contenu et en créer du nouveau à mettre en ligne sur CAMPUS, le service de diffusion en continu de l'ONF destiné au personnel enseignant. Un appel est fait aux membres de la Table qui peuvent indiquer leur intérêt à [redacted] ou en passant par la Direction des relations avec les Premières Nations et les Inuit et de la nordicité (DRPNIN).

Comité-conseil sur le numérique

La DRPNIN demande des volontaires pour faire partie du comité-conseil sur le numérique. Se sont portés volontaires : [redacted] de l'Institut Tshakapesh, [redacted] du Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre Huron-Wendat, Erik Olsthoorn de la Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq, [redacted] du Conseil scolaire des Premières Nations en éducation des adultes, [redacted] du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, [redacted] du Conseil de la nation Atikamekw et Marie-Laure Tremblay du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Précision des actions à poser relativement aux grands objectifs identifiés

Une mise en commun est faite.

Levée de la rencontre : 15 h 55

27 septembre 2019, de 9 h à 12 h

Ouverture de la rencontre, mot de bienvenue et retour sur les actions à poser relativement aux grands objectifs identifiés

Une modification à l'horaire est faite, ajout du retour sur les Précisions des actions au regard des Grands objectifs priorisé². Une mise en commun et une précision des termes sont faites sur le travail de la veille.

Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Isabelle Julien et secondée par Jill Robinson. Il est adopté à l'unanimité.

Suivi à la dernière Table

L'éducation à la sexualité : dans le cadre du déploiement des contenus en éducation à la sexualité, rappel que les organismes peuvent faire appel à la DRPNIN afin de les orienter vers les différentes ressources du Ministère.

Les propositions des dates et lieux pour les prochaines rencontres de la Table : la 8^e rencontre aura lieu les 22 et 23 janvier 2020, à Québec ou dans la région de Québec, pour ce qui est de la 9^e rencontre, elle se tiendra les 6 et 7 mai 2020, dans la région de Montréal. Finalement, les 30 septembre et 1^{er} octobre 2020 dans la région de Québec, aura lieu la 10^e rencontre. Adopté à l'unanimité. Si les membres de la Table ont des lieux à proposer pour ces rencontres, merci de les mentionner.

Coprésidence

La candidature de [REDACTED] est proposée par [REDACTED] Aucune autre proposition. [REDACTED] est nommé séance tenante pour un mandat d'un an.

Présentation des partenaires

Yannick Roy de la Commission scolaire Harricana présente le projet *Montre ta fierté à la rentrée!*

Sous-comité 0-8 ans

La Table étant en attente des orientations du ministère de la Famille et afin d'avoir le temps de réaliser toutes les démarches, il est proposé de reconduire la formule utilisée l'an passé sur la base du 1 500 000 \$ provenant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur seulement et qui comprend un montant de 90 000 \$ par organisme et la division de ce qui reste au prorata du nombre d'enfants. Un délai est demandé de la part des partenaires. Il est entendu que la DRPNIN fera un retour par courriel aux membres de la Table à ce sujet dans les prochaines semaines afin d'obtenir un aval de leur part. Le formulaire de projet leur sera transmis par la suite.

Points d'information

L'agente de soutien aux anglophones et aux autochtones en intimidation : les écoles sur communautés et villages nordiques disposent encore cette année d'un montant d'au moins 2 500 \$ afin de soutenir leurs projets en intimidation. Une ressource peut accompagner les commissions scolaires et organismes scolaires afin d'appuyer leurs écoles.

Les journées de la persévérance scolaire : la Table demande une présentation et une discussion sur le matériel utilisé et son adaptation. Il est proposé de traiter ce sujet dans le courant de l'année.

Le bulletin statistique : le Ministère travaille présentement sur la mise à jour de deux bulletins statistiques.

Les cours d'école : le guide sur l'aménagement d'une cour d'école sera disponible sous peu en français et est en traduction. Les membres de la Table demandent la réception de chaque version dès qu'elle sera disponible.

La littérature jeunesse : Une seule maison d'édition répondait aux critères établis par le Groupe de travail sur la littérature jeunesse. Il s'agit des Éditions Hannenorak, dont la soumission a été soumise au groupe de travail.

La Table d'autochtonisation : le Ministère en est à mettre en place une table pour les programmes universitaires, mais il est possible que ce soit élargi notamment à des programmes collégiaux. Les partenaires autochtones de la Table seront conviés à y participer.

Mots de la fin et sommaire de la deuxième journée

Un espace dans le nuage sera créé afin de permettre la diffusion des documents et la consultation des membres de la Table.

Levée de la rencontre : 12 h.

² Voir Annexe B

Provincial Round Table on the Educational Success of Indigenous Students

Minutes of the Seventh Meeting

Hôtel-Musée Premières Nations, 5, Place de la Rencontre Ekionkiestha' in Wendake

September 26, 2019, from 9 a.m. to 4 p.m.
Opening of the meeting and opening remarks
The participants introduced themselves and each named a work intention for the day.
Adoption of the agenda
On a motion by [redacted] seconded by [redacted] the agenda was adopted unanimously.
Adoption of the minutes of the last meeting
From now on, the minutes will be streamlined to present the decision points only. The following changes were made to the Minutes of the Sixth Meeting of the Table: - page 2 – Initiatives regarding the major objectives identified: replace “sharing centre” with “sharing circle” - page 3 – Initiatives regarding the major objectives identified: add “to be validated” to the sentence that begins, “The FNEC . . . ” (first sentence on the page) - page 4 – Presentation by participants: add other sources, i.e. the curricula from New Brunswick and New Zealand to point 1 under the presentation of FNEC’s kindergarten for four-year olds - page 15 – Appendix A: remove [redacted] from [redacted] last name so it reads [redacted] On a motion by [redacted] seconded by [redacted] the minutes were adopted as amended.
Identification of expectations with respect to Call to Action 62 of the Truth and Reconciliation Commission of Canada (TRCC)
The members of the Table made further refinements to their vision and the actions expected of them. There will be a follow-up at the next meeting on what was developed. The TRCC is a recurring meeting agenda item.
Tools from the National Film Board of Canada (NFB)
The NFB is looking for partners to validate existing content and create new content to be posted online on CAMPUS, its online screening room designed for teachers. Interested Table members were asked to email [redacted] directly at [redacted] or to go through the Direction des relations avec les Premières Nations et les Inuit et de la nordicité (DRPNIN).
Advisory committee on digital technology
The DRPNIN asked for volunteers to join the Advisory committee on digital technologies. The following individuals came forward: [redacted] of the Institut Tshakapesh, [redacted] of the Centre de développement de la formation et de la main-d’œuvre Huron-Wendat, Erik Olsthoorn from the Kativik Ilisarniliriniq School Board, [redacted] from the First Nations Adult Education School Council, [redacted] from the Regroupement des centres d’amitié autochtones du Québec, [redacted] from the Conseil de la nation Atikamekw and Marie-Laure Tremblay from the Ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur.
Determination of the actions to be taken with respect to the major objectives identified
Participants pooled their observations.
Adjournment of the meeting: 3:55 p.m.

September 27, 2019, from 9 a.m. to 12 p.m.	
Opening of the meeting, opening remarks and further discussion of the actions to be taken with respect to the major objectives identified	
The item “Feedback on the actions to be taken with respect to the major objectives identified”² was added to the agenda. Participants pooled their observations on the work done the previous day and discussed the exact wording.	
Adoption of the agenda	
On a motion by Isabelle Julien, seconded by Jill Robinson, the agenda was adopted unanimously.	
Follow-up on the Table’s previous meeting	
Sexuality education: With regard to implementing the sexuality education content, organizations were reminded that they can call upon the DRPNIN to direct them to the Ministère’s various resources. Proposals for date and locations for the upcoming Table meetings: The 8th meeting will be held on January 22 and 23, 2020, in Québec City or the Québec City area. The 9th meeting will be held on May 6 and 7, 2020, in the Montréal area. The 10th meeting will be held on September 30 and October 1, 2020, in the Québec City area. Adopted unanimously. If members of the Table have suggestions for the venues for these meetings, please mention them.	
Co-chair	
_____ was nominated by _____ There being no other nominations, _____ was acclaimed Co-Chair with a one-year mandate.	
Presentation by partners Yannick Roy of the Commission scolaire Harricana presented the <i>Proud to be back in school!</i> project.	
Birth-to-Age-8 Subcommittee	
Given that the Table is awaiting guidelines from the Ministère de la Famille, and in order to have enough time to complete all the steps, it was proposed that last year’s funding formula be applied based on the \$1 500 000 from the Ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur only. This formula allocates \$90 000 per organization and apportions the balance in accordance with the number of children. Some partners have requested an extension. It is understood that the DRPNIN will send the members of the Table an email on this subject in the coming weeks to obtain their endorsement. The project form will then be sent to them.	
Information items	
Support officer, bullying at school, for Anglophones and Indigenous peoples: This year, again, schools in communities and Northern villages have at least \$2 500 to support their anti-bullying projects. A resource person can accompany the school boards and educational organizations in order to support their schools. Hooked on School Days: The Table requested a presentation on and discussion of the materials used and how they can be adapted. It was proposed that this subject be discussed over the year. Statistics bulletin: The Ministère is currently updating two statistics bulletins. Schoolyards: The guide to schoolyard improvement will soon be available in French and is being translated into English. The members of the Table asked to receive a copy of each version as soon as it is available. Youth literature: Éditions Hannenorak was the only publisher that met the criteria established by the Working group on youth literature. The publisher’s bid was submitted to the Working group. Table on Indigenization: The Ministère intends to create a table for university programs but there is the possibility that it will be expanded to include college programs. The Indigenous partners on the Provincial Round Table on the Educational Success of Indigenous Students will be invited to participate in that table.	
Closing remarks and overview of day two	
A space will be created in the Cloud for disseminating documents and consulting members of the Table.	
Adjournment of the meeting: 12 p.m.	

² See Appendix B

Annexe A / Appendix A

Présence à la rencontre des 26 et 27 septembre 2019 / Attendance at the September 26 and 27, 2019
Table nationale sur la réussite éducative des élèves autochtones
Provincial Round Table on the Success of Indigenous Students

Personne / Name	Organisme / Organization	
Commissions scolaires et organisations autochtones/School boards and Indigenous organizations		
1. Erik Olsthoorn	Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq	
2. Jill Robinson	Commission scolaire Central Québec	
3. Jill Goldberg (26 septembre)		
4. Ana Osborne	Commission scolaire du Littoral	
5. Isabelle Julien	Commission scolaire de la Baie-James	
6. [REDACTED]	Association des directions générales des commissions scolaires	
7. [REDACTED]	Comité d'éducation Naskapi	
8. [REDACTED]	Conseil scolaire des Premières Nations en éducation des adultes	
9. [REDACTED]	Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre Huron-Wendat	
10. [REDACTED]		
11. [REDACTED]	Conseil en éducation des Premières Nations	
12. [REDACTED] (26 septembre)		
13. [REDACTED]	Institut Tshakapesh	
14. [REDACTED]		
15. [REDACTED]	Conseil de la Nation Atikamekw	
16. [REDACTED]	Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec	
17. [REDACTED]		
18. [REDACTED]	Centrale des syndicats du Québec	
19. [REDACTED]		
Gouvernements provincial et fédéral/Provincial and federal governments		
20. Steven Colpitts 21. Martin Quirion 22. Charlene Caron (26 septembre) 23. Josiane Asselin (26 septembre) 24. Marie-Laure Tremblay 25. Sara Abdelgawad 26. Kristal Maguire	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	
27. Florence Dupré 28. Valérie Boudreault (27 septembre)		
29. Camil Simard		
Autre organisme/Other Organisms		
30. [REDACTED] (26 septembre)		Office nationale du film du Canada

Annexe B / Appendix B

Synthèse des propositions d'actions

Lors des discussions qui ont eu cours, plusieurs propositions d'actions sont ressorties au regard des trois grands objectifs prioritaires. Une synthèse est présentée ici*.

Légende	
1	Valorisation des langues et des cultures autochtones
2	Création de matériels pédagogiques culturellement pertinent et signifiant
3	Soutien à la santé mentale pour les élèves et le personnel
*Dans le cas où une proposition ne s'applique pas aux trois grandes priorités, il est indiqué entre parenthèse à laquelle(s) elle se réfère.	

Ces objectifs pourraient être atteints par :

- la mise sur pied d'un comité aviseur, qui inclurait des aînés (1,2);
- la création d'un tronc commun autochtone ainsi que l'identification des valeurs fondamentales sous-jacentes afin d'orienter les travaux, tant pour la création de matériel que la valorisation des langues et des cultures (1,2);
- l'élaboration de politiques et d'orientations ministérielles favorisant l'avancement des grands objectifs et la révision des obligations légales et des règlements qui ne tiennent pas compte des réalités des Premières Nations et Inuit (PNI), notamment en matière d'édition et d'acquisition de matériel;
- la création de matériel pédagogique culturellement signifiant ainsi que la révision du matériel, des examens, des programmes existants afin de les rendre culturellement pertinents, la validation et la bonification du matériel existant ainsi que la mise en place d'un processus d'approbation du matériel en collaboration avec les PNI et le Ministère et l'attribution du financement nécessaire (1,2);
- le partage et la diffusion de matériels, de contenus, d'information, de ressources autochtones et d'échange entre professionnels et en faciliter l'accès entre autre sur support numérique;
- l'inventaire, le partage et l'intégration des pratiques gagnantes issues de la recherche;
- la collaboration ministérielle dans la prise en compte des besoins et des réalités des PNI, notamment dans son offre de formation;
- la considération des valeurs holistique et des approches traditionnelles autochtones et de l'expertise des milieux par le Ministère et son réseau, ainsi que l'importance du travail en complémentarité;
- la mise en place et le suivi de formations en sensibilisation aux intervenants (personnel scolaire, professionnels de la santé, etc.), autant en formation qualifiante qu'en cours d'emploi;
- la reconnaissance des langues autochtones au même titre que les langues officielles, afin de créer un équilibre entre l'enseignement en langues autochtones et l'enseignement du français ou de l'anglais et l'adoption une approche de langue seconde lors de l'enseignement (1);
- l'octroi du financement nécessaire afin de compléter et d'actualiser le portrait des PNI, notamment sur les langues des PNI et sur le portrait d'un gradué PNI afin d'orienter les actions;
- la prise en compte des réalités locales et la disponibilité de ressources répondant aux conditions et aux besoins des communautés;
- l'amélioration des conditions de vie des PNI (logement, sécurité alimentaire, services de santé, accès à l'eau, etc.) ainsi que l'accès à la technologie et aux experts, notamment pour le dépistage précoce (3);
- la facilitation des transitions de la petite enfance à l'âge scolaire et le soutien au continuum de services pour les élèves, entre les écoles et les réseaux, par la mise en place de protocoles, l'embauche d'agents de liaison, l'adoption d'une vision concertée des services à l'élève et l'étudiant (santé, DPJ, première ligne) vers l'école;
- la mise en place de mesures de soutiens spécifiques aux étudiants des PNI se dirigeant dans des professions reliées à l'éducation et la santé;
- la reconnaissance des programmes d'apprentissages inspirés de la Terre;
- l'intégration de la culture dans les programmes d'auto-régulation comportementales (3);
- l'attribution des ressources humaines et financières et, au besoin, faire les modifications législatives afin de répondre aux enjeux de pénurie de main-d'œuvre.

Annexe B / Appendix B

Summary of proposed actions

During the discussions that took place, there were several proposed actions with regard to the three major objectives prioritized. A summary of these actions* follows.

Legend	
1	Enhancement of Indigenous languages and cultures
2	Creation of culturally relevant and meaningful teaching materials
3	Mental health support for students and staff
*If a proposal does not apply to all three main priorities, the one(s) to which it does apply is (are) indicated in parenthesis.	

These objectives can be achieved through:

- the formation of an Advisory Committee that will include Elders (1, 2)
- the establishment of an Indigenous common ground and identification of the fundamental underlying values in order to guide the work, both for the creation of materials and the enhancement of languages and cultures (1, 2)
- the development of ministerial policies and orientations that support the achievement of the major objectives and the revision of legal and regulatory obligations that do not take into consideration the realities of First Nations and Inuit (FNI), especially in the publication and acquisition of teaching materials
- the creation of culturally meaningful teaching materials and the revision of existing materials, examinations and programs to make them culturally relevant, validation and upgrading of existing materials and implementation of a materials approval process that involves collaboration with the FNI and the Ministère, and the allocation of the necessary funding (1, 2)
- the sharing and dissemination of materials, content, information, Indigenous resources and discussions among professionals, and making all of this accessible on a digital platform, among others
- the inventory, sharing and integrating of research-backed winning practices
- the collaboration of the Ministère in taking the needs and realities of the FNI into account, especially in the training it offers
- the acknowledgement on the part of the Ministère and its network of Indigenous holistic values and traditional approaches, the expertise available in Indigenous communities and the importance of working in complementarity
- the implementation and follow-up of awareness-raising training for workers (school staff, health professionals, etc.), during their initial professional training as well as throughout their careers
- the recognition of Indigenous languages as being on a par with the official languages in order to strike a balance between instruction given in Indigenous languages and the teaching of French or English using a second-language teaching approach (1)
- the allocation of the funding needed to complete and update the portrait of the FNI, especially in the areas of FNI languages and the portrait of an FNI graduate in order to orient the actions
- the taking into consideration of local realities and the availability of resources that respond to the conditions and needs in the communities
- the improvement of FNI living conditions (housing, food security, health services, drinking water, etc.), access to technology and access to experts, especially for early diagnosis (3)
- the facilitation of transitions from early childhood to school and a student support services continuum between the schools and systems, by the implementation of protocols, the hiring of liaison officers, the adoption of a concerted vision of student services (health, YP, first-line) around the school
- the implementation of support measures specifically designed for FNI students who are heading for careers in education and health
- the recognition of Land-based programs of study
- the integration of culture into behavioural self-regulation programs (3)
- the attribution of human and financial resources and, as needed, the amendment of legislation in order to respond to labour shortage issues

De : [Josée Arseneault](#)
A : [crutherford@cscree.qc.ca](#); [Tunu.Napartuk@kativik.qc.ca](#); [nathan.uniam@cqsbc.qc.ca](#); [REDACTED]
[REDACTED]
Cc : [Steven Colpitts](#); [ajolly@cscree.qc.ca](#); [kquinn@cscree.qc.ca](#); [jmianscum@cscree.qc.ca](#); [agates@cscree.qc.ca](#); [niammatoush@cscree.qc.ca](#); [harriet.keleutak@kativik.qc.ca](#); [Erik.Olsthorn@kativik.qc.ca](#); [martinne.mathelier@kativik.qc.ca](#); [Martha.Shecanapish@cqsbc.qc.ca](#); [joseph.whelan@cqsbc.qc.ca](#); [REDACTED]
[REDACTED] [Jill.goldberg@cqsbc.qc.ca](#);
[REDACTED] [Marie-Laure Tremblay](#); [Valerie.Boudreault@mce.gouv.qc.ca](#);
[Dupre, Florence](#); [Roger Robidoux](#); [Charlene Caron](#)
Objet : Cadre de référence en insertion professionnelle / Reference framework on teacher induction
Date : 1 septembre 2020 19:05:24
Pièces jointes : [Cadre de référence insertion 2e consultation .docx](#)
[Reference framework on teacher induction.docx](#)
Importance : Haute



ENGLISH FOLLOWS

Madame, Monsieur,

Lors de la rencontre extraordinaire de la Table nationale sur la réussite éducative du 26 août dernier, nous vous avons informé de la consultation concernant le Cadre de référence en insertion professionnelle (Cadre). Nous vous invitons à communiquer avec nous pour vos questions ou commentaires.

De plus, si votre organisation a de l'intérêt à cette consultation, svp nous retourner le document annoté d'ici le 18 septembre 2020. À cet effet, vous trouverez ci-joint le projet de Cadre. Nous vous demandons de le commenter directement dans le document en suivi des modifications.

Merci de retourner les documents annotés, vos questions ou commentaires à Sara Abdelgawad à l'adresse courriel Sara.Abdelgawad@education.gouv.qc.ca.

En vous souhaitant une belle rentrée 2020,

Josée Arseneault, directrice

Direction des relations avec les Premières Nations et les Inuit et de la nordicité
Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, 13^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-3117 poste 3891

ENGLISH

Dear member of the Provincial Round Table on the Educational Success of Indigenous Students:

At the extraordinary meeting of the Provincial Round Table on the Educational Success of Indigenous Students held on August 26, we inform you about the consultation on the Reference Framework on

Teacher Induction (Framework). We would appreciate your contacting us with your questions or comments.

In addition, if your organization is interested in this consultation, please return the annotated document to us by September 18, 2020. We have attached the draft Framework. Please make your comments directly in the document, using the Track Changes function.

Thank you in advance for emailing your annotated documents, questions and comments to Sara Abdelgawad at Sara.Abelgawad@education.gouv.qc.ca.

Best wishes for an excellent back-to-school 2020.

Yours truly,

Josée Arseneault, directrice

Direction des relations avec les Premières Nations et les Inuit et de la nordicité
Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, 13^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-3117 poste 3891

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

PROGRAMME HISTOIRE DU QUÉBEC ET DU CANADA

CONSULTATION AUTOCHTONE

COMITÉ DE TRAVAIL SUR LE TRAITEMENT DE LA PERSPECTIVE AUTOCHTONE DANS LES ENSEMBLES DIDACTIQUES

Contexte

Le 9 février 2017, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a rencontré des représentants des organismes autochtones afin de leur présenter les ajustements réalisés au programme provisoire Histoire du Québec et du Canada à la suite de leurs commentaires.

Lors de cette même rencontre, le Ministère a proposé une solution visant à soutenir les éditeurs dans le traitement de la perspective autochtone des contenus du programme, afin que la perspective et la contribution des Autochtones soient véhiculées de la meilleure façon possible dans le matériel didactique.

Le Ministère met donc en place un comité de travail, formé de représentants des organismes autochtones et du Ministère, qui produira un guide de bonnes pratiques, de suggestions ou de recommandations qui pourront guider la production des ensembles didactiques en histoire.

Mandats

- À partir des précisions des connaissances du programme Histoire du Québec et du Canada, proposer :
 - des faits historiques qui tiennent compte des préoccupations autochtones;
 - des documents (écrits, iconographiques ou artefacts) qui pourraient être intégrés aux manuels scolaires et aux guides d'enseignement;
 - des suggestions de traitement qui tiennent compte de l'apport des communautés autochtones.
- Rédiger un guide à l'intention des auteurs de matériel didactique afin de leur permettre de bien prendre en compte la perspective autochtone dans les ensembles didactiques du programme Histoire du Québec et du Canada.

Portée

Le guide visera à formuler aux éditeurs scolaires des propositions de traitement des contenus obligatoires du programme selon la perspective autochtone. Ce guide sera fourni aux éditeurs à titre de soutien à l'édition de leur matériel et en appui à l'application des critères d'approbation existants, notamment ceux liés à l'évaluation des aspects socioculturels.

Composition

- ➞ Représentants des organismes autochtones
 - À être désignés
- ➞ Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
 - Josée Arseneault, directrice des services aux autochtones et du développement nordique
 - Loïc Di Marcantonio, Direction des services aux autochtones et du développement nordique
 - Pierre-Luc Pouliot, directeur des ressources didactiques par intérim
 - Sophy James, Direction des ressources didactiques
 - Marie-Noëlle Corriveau-Tendland, Direction de la formation générale des jeunes

Échéancier

• Envoi des invitations	7 mars
• Formation du comité • Travail individuel des membres du comité avec le canevas fourni	7 – 22 mars
• Rencontre en visioconférence ou conférence téléphonique pour répondre aux questions sur la composition du comité, son mandat, la méthode de travail, les outils utilisés, etc.	22 mars
• Suite du travail individuel des membres du comité avec le canevas fourni • Au plus tard le 29 mars : transmission au Ministère du travail pour consolidation	22-29 mars
• Séance de travail du comité (2 journées)	4-5 avril
• Rédaction du guide	5-19 avril
• Rencontre du comité pour la validation du guide	19 avril
• Derniers ajustements au guide	19-25 avril
• Envoi du guide aux membres du comité pour approbation finale	25 avril
• Approbation par les membres du comité	28 avril
• Envoi du guide aux éditeurs	3 mai

Rencontre initiale

Groupe de travail sur l'appel à l'action # 62 de la
Commission de vérité et réconciliation du Canada:
l'éducation pour la réconciliation

20 mars 2019

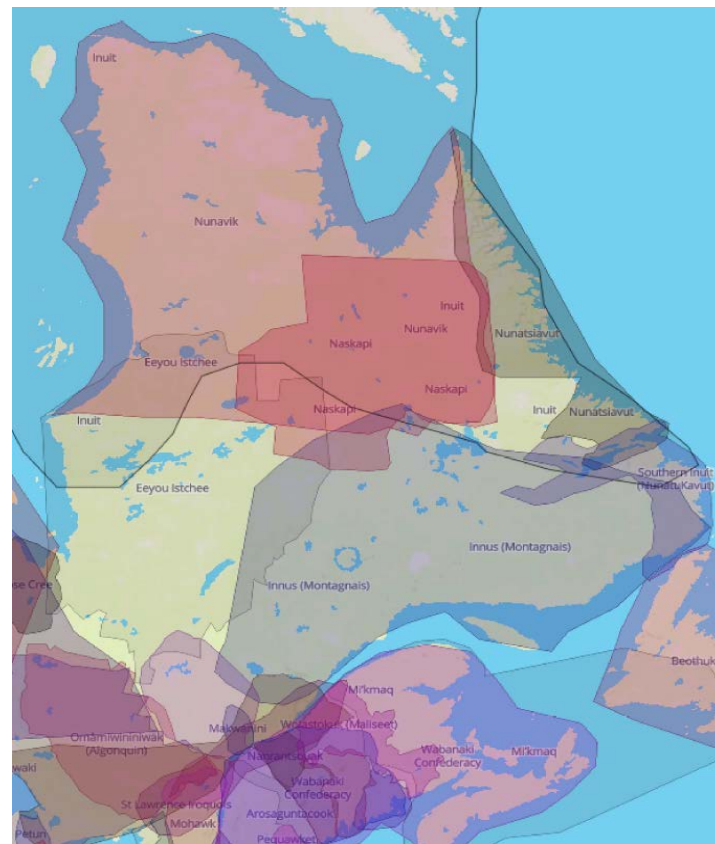
Présentation des membres

- Maxime Boily : Direction des affaires étudiantes et institutionnelles
- Laurent Bolduc : Direction de la sanction des études
- Anita Burton : Direction des ressources didactiques
- Anny Bussièrès : Direction de l'éducation des adultes et de la formation
- Joane Cardinal : Direction de la sanction des études
- Jean-François Coulombe : Direction de l'intervention régionale
- Marie-Noëlle Corriveau-Tendland : Direction de la formation générale des jeunes
- Éric Doddridge : Direction de l'expertise et du développement des infrastructures scolaires
- Hanaa Haijoubi : Direction de l'intégration linguistique et de l'éducation interculturelle
- Laurence Harvey : Direction de la méthodologie et des études
- Guillaume Laforce : Bureau de mise en œuvre du Plan d'action numérique
- Gaël Le Pemp : Direction des stratégies et des orientations en ressources informationnelles.
- Sandra Melançon : Direction des services éducatifs complémentaires et de l'intervention en milieu défavorisée
- Nicolas Payette : Service des relations du travail et du personnel enseignant
- Benjamin Robinson : Direction du Sport, du loisir et de l'activité physique
- Alphonsine Uwimana : Service de la formation et de la titularisation du personnel scolaire



**et qu'il fallait renoncer à leur mode de vie
pour en adopter un autre.**

Nations et communautés autochtones



Contexte

Le Ministère a été interpellé par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada dans le cadre de la mise en œuvre de l'appel à l'action 62 pour mener une réflexion afin de déterminer comment cet appel à l'action se traduit dans son propre contexte.

Ainsi, il revient au Ministère d'amorcer sa propre réflexion afin de déterminer comment cet appel à l'action se traduirait en termes d'éducation pour la réconciliation en contexte québécois.

Objectifs et mandats du groupe de travail

La sous-ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a autorisé la création d'un groupe de travail élargi ayant pour objectif de démarrer le processus de réflexion et le dialogue nécessaires pour répondre à l'appel à l'action 62 de façon culturellement et pédagogiquement appropriée.



INDIAN RESIDENTIAL SCHOOLS OF CANADA

PENSIONNATS INDIENS AU CANADA



LEGEND / LÉGENDE

- ROMAN CATHOLIC / CATHOLIQUE ROMAIN
- ANGLICAN
- UNITED CHURCH / ÉGLISE UNIE
- PRESBYTERIAN / PRESBYTÉRIEN
- BAPTIST / BAPTISTE
- MENNONITE
- NON-DENOMINATIONAL / NON-CONFESSIONNELLE

Échelle 1:15,000,000
Scale 1:15,000,000

Présentation de la CV/RC



**Truth and
Reconciliation**
Commission of Canada



Présentation d'excuses aux anciens élèves des pensionnats indiens

Présentation de la CVRC

La Convention de règlement comprend cinq éléments distincts, destinés à régler les séquelles laissées par les pensionnats indiens :

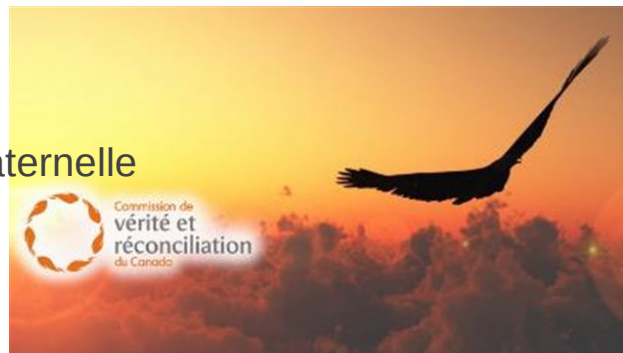
- un paiement d'expérience commune à tous les anciens élèves admissibles
- un processus d'évaluation indépendant des réclamations liées à des sévices physiques graves ou à des sévices sexuels
- des mesures de soutien à la guérison telles que le Programme de soutien en santé de résolution des pensionnats indiens et la dotation de fonds à la Fondation autochtone de guérison
- des activités de commémoration
- **la mise sur pied de la Commission de vérité et de réconciliation**



Présentation de la CVRC (suite)

L'appel à l'action 62, qui concerne plus particulièrement le Ministère, demande aux gouvernements de poser des actions spécifiques en collaboration avec les survivants des pensionnats, avec les peuples autochtones et avec les spécialistes du domaine de l'éducation. Cet appel à l'action comporte quelques volets, notamment :

- Établir un programme d'études obligatoire pour les élèves de la maternelle à la 5^e secondaire portant sur :
 - Les pensionnats autochtones;
 - Les traités;
 - Les contributions passées des Peuples autochtones du Canada;
 - Les contributions contemporaines des Peuples autochtones du Canada;
- Assurer que les établissements d'enseignement postsecondaires aient accès à des ressources suffisantes pour former les enseignants quant à l'intégration des méthodes d'enseignement et les connaissances autochtones en classe.



Actions réalisées

Actions réalisées par le Gouvernement du Québec

Motion adoptée à l'Assemblée nationale le 11 juin 2015

- «Que l'Assemblée nationale reconnaisse que les pensionnats autochtones étaient un outil de génocide culturel à l'égard des nations autochtones du Québec.
- «Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec et au gouvernement du Canada de mettre en œuvre les recommandations de la Commission de vérité et [de] réconciliation du Canada.
- «Que l'Assemblée nationale réitère que l'action du Québec, en ce qui concerne les nations autochtones, est toujours fondée sur les 15 principes adoptés par l'Assemblée nationale en 1985, lesquels reconnaissent des droits aux Premières Nations et à la nation inuite, et jettent les bases des relations entre nos nations.»

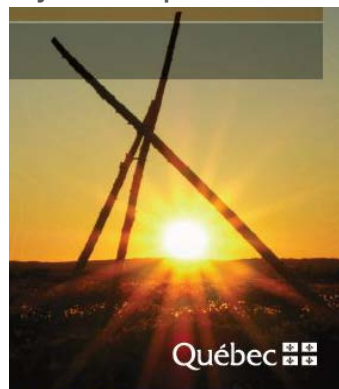


Actions réalisées par le Ministère qui s'inscrivent dans la visée de la CVRC

JOURNÉE DE SENSIBILISATION AUX RÉALITÉS AUTOCHTONES

À L'OCCASION DE LA JOURNÉE NATIONALE DES AUTOCHTONES

- Le Ministère, dans le cadre de la révision du programme d'histoire de 3e et 4e secondaire, a procédé à une consultation des organisations autochtones afin de proposer une perspective différente et plus réaliste de la contribution et de la réalité des peuples autochtones;
- Afin de poursuivre sa réflexion pour la mise en œuvre des appels à l'action de la CVR, la Direction des relations avec les Premières Nations et les Inuit et de la nordicité a été mandaté afin de créer un groupe de travail;
- En réponse à l'appel à l'action 57 *s'assurer que les fonctionnaires soient formés sur l'histoire des peuples autochtones* le ministère a mis sur pied, en partenariat avec le Secrétariat aux affaires autochtones, une journée de sensibilisation aux réalités autochtones qui se tient le 21 juin, depuis 2016;
- Mesure visant à rendre disponible la littérature jeunesse en langue autochtone;
- Mesure visant à élaborer des initiatives visant la réussite et la persévérance scolaires des élèves et des étudiants autochtones;
- Table nationale sur la réussite éducative des élèves autochtones;
- **Ces actions peuvent être considérées comme des travaux s'inscrivant dans la perspective de réconciliation, mais ne permettent pas de répondre à l'appel à l'action 62.**



Exemples d'actions réalisées par d'autres provinces canadiennes

- Implantation d'un cours spécifique sur les études autochtones pour les élèves et modules de formation pour les enseignants;
- Cours de sciences sociales en 11^e et 12^e année dédiés spécifiquement aux textes contemporains et historiques créés par ou avec les Premiers Peuples, sur le système des pensionnats;
- Accord tripartite reconnaissant l'autorité des Premières Nations sur le curriculum scolaire;
- Mise à jour du curriculum pour tous les niveaux, de la maternelle à la 12^e année afin d'y inclure davantage de contenu sur l'histoire et l'héritage des pensionnats autochtones;
- Cours de 10^e année *Northern Studies* obligatoire pour l'obtention du DES;
- Développement d'un plan sur 10 ans avec des recommandations visant des révisions majeures du curriculum;
- Augmentation de l'intégration de contenu autochtone, incluant des reconnaissances quotidiennes du territoire ancestral sur lequel se situent les écoles, l'enseignement sur les traités, les pensionnats, la réconciliation et l'importance des cultures.

Discussion

- Perspectives de mise en œuvre
- Zones de collaboration
- Prochaines étapes
- Prochaine rencontre

Bibliographie

COMMISSION DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION DU CANADA (2015), *Appels à l'action*. Non disponible en ligne.

ENQUÊTE NATIONALE SUR LES FEMMES ET LES FILLES DISPARUES ET ASSASSINÉES (s.d.), *Découvrir la vérité. Honorer la vérité. Donner vie à la vérité*. Disponible en ligne sur <http://www.mmiwg-ffada.ca/fr/>

KURTNESS, J. (2009), « Négociier, c'est concilier des visions du monde différentes », *Les Cahiers du CIÉRA*, 3 : 67-73.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA (2018), *Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones*. Disponible en ligne sur <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/principes-principles.html>

<https://www.bac-lac.gc.ca/fra/decouvrez/patrimoine-autochtone/commission-royale-peuples-autochtones/Pages/introduction.aspx>

<https://www.cngov.ca/fr/gouvernance-et-structure/legislation/ententes-et-conventions/>

<http://www.mmiwg-ffada.ca/fr/mandate/>

<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/droits-ancestraux>

Commission de vérité et réconciliation du Canada- Appel à l'action 62

- En consultation et collaboration avec les survivants des pensionnats, les Autochtones et les enseignants : Établir un programme d'études obligatoire pour les élèves de la maternelle à la 5e secondaire portant sur :
 - Les pensionnats autochtones;
 - Les traités;
 - Les contributions passées des Peuples autochtones du Canada;
 - Les contributions contemporaines des Peuples autochtones du Canada;
- Assurer que les établissements d'enseignement postsecondaires aient accès à des ressources suffisantes pour former les enseignants quant à l'intégration des méthodes d'enseignement et les connaissances autochtones en classe.

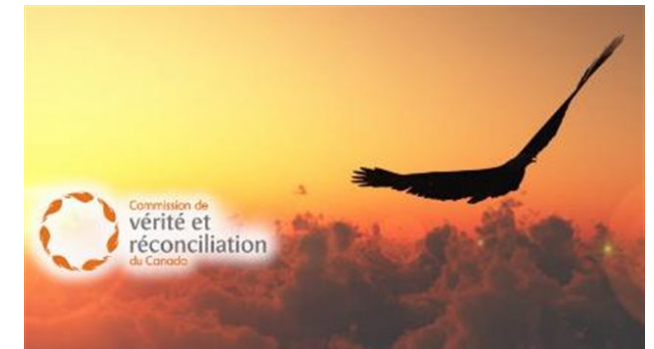


Actions réalisées par les territoires et provinces du Canada

- Alberta:
 - déclarations d'appui au volet i de l'appel à l'action 62;
 - implantation de cours spécifiques sur les études autochtones pour les élèves et modules de formation pour les éducateurs, tous développés de concert avec les Peuples autochtones;
 - engagement financier pour préparer l'enseignement à l'enseignement efficace du contenu.
- Colombie-Britannique:
 - reconnaissance publique du Ministre de l'Éducation de l'importance des appels à l'action;
 - démarches pour l'implantation d'une entente tripartite avec le gouvernement fédéral et le First Nations Education Steering Committee (FNESC);
 - développement d'un guide pour les enseignants sur les pensionnats autochtones et la réconciliation, créé en partenariat avec le FNESC et utilisé à plusieurs niveaux scolaires;
 - Cours de sciences sociales en 11e et 12e année dédiés spécifiquement aux textes contemporains et historiques créés par ou avec les Premiers Peuples, sur le système des pensionnats et leur héritage, et le processus menant aux traités.
- Manitoba:
 - législation pour l'appui des apprenants autochtones;
 - inclusion de contenu autochtone obligatoire dans les écoles;
 - cours de sciences sociales obligatoires de la 1e à la 11e année, couvrant les traités, les pensionnats et les contributions des Peuples autochtones et développés après consultation des Peuples autochtones par l'entremise du First Nations, Métis and Inuit Education Policy Framework

Actions réalisées par les territoires et provinces du Canada (suite)

- Nouveau-Brunswick:
 - développement d'un plan sur 10 ans avec des recommandations visant des révisions majeures du curriculum;
 - recommandation d'inclure du contenu autochtone obligatoire, développé en consultation avec les Peuples autochtones;
 - développement de l'offre de formation pour les enseignants, travail collaboratif entre les communautés autochtones et le gouvernement.
- Territoires du Nord-Ouest:
 - mise à jour du curriculum pour tous les niveaux de la maternelle à la 12e année afin d'y inclure d'avantage de contenu sur l'histoire et l'héritage des peuples autochtones;
 - cours de sciences sociales de la 1e à la 9e année axés sur les contributions historiques et contemporaines des Peuples autochtones;
 - tenue d'activités axées sur l'apprentissage en territoire et sur l'apprentissage intergénérationnel (Elders in Schools Program);
 - formation continue des enseignants incluant une journée complète en territoire à chaque année scolaire, en alternance entre une activité d'été et une activité d'hiver;
 - sortie annuelle avec les élèves sur le territoire;
 - cours de 10e année Northern Studies obligatoire pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.



Actions réalisées par les territoires et provinces du Canada (suite)

- Nouvelle-Écosse:
 - accord tripartite reconnaissant l'autorité des Premières Nations sur le curriculum scolaire;
 - importants changements au curriculum provincial, effectués de concert avec les aînés Mi'kmaq et les enseignants des écoles publiques;
 - augmentation de l'intégration du contenu autochtone dans le système d'éducation incluant des reconnaissances quotidiennes du territoire ancestral sur lequel se situent les écoles et l'enseignement sur les traités, les pensionnats, la réconciliation et l'importance des cultures Mi'kmaq, acadienne, africaine et gaélique.
- Nunavut:
 - engagement à développer un curriculum axé sur la culture inuit.
- Yukon:
 - utilisation du curriculum de la Colombie-Britannique avec 20% de temps de classe additionnel axé sur les cultures locales;
 - engagement financier pour la mise à jour du curriculum;
 - Intégration des visions des Premières Nations de la maternelle à la 12^e année.



Actions réalisées par les territoires et provinces du Canada (suite)

- Ontario:
 - révision du curriculum scolaire d'univers social et d'histoire obligatoire de la 1e à la 10e année incluant l'enseignement sur les traités, les pensionnats autochtones et les contributions des Autochtones, résultant de la collaboration entre les survivants des pensionnats autochtones, des partenaires des Premières Nations, métis et inuit et le Ministère de l'Éducation de l'Ontario.
- Saskatchewan:
 - enseignement obligatoire sur les traités depuis 2007 de la 1e à la 9e année, avec des contenus appropriés selon l'âge des élèves – contenus incluant les conséquences intergénérationnelles des pensionnats autochtones;
 - cours optionnels de la 10e à la 12e année en sciences sociales et en études autochtones;
 - consultation des Peuples autochtones, incluant un accord sur la co-gestion en éducation entre une communauté autochtone et un district scolaire reconnaissant ainsi l'autorité des Premières Nations en éducation;
 - Collaboration interprovinciale: accord des ministres de l'éducation du Nunavut, de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest pour la reconstruction du curriculum autochtone de la maternelle à la 12e année. Des témoignages ont été entendus et utilisés dans la formation des enseignants afin qu'ils puissent enseigner une des parties de l'histoire du Canada qui compte parmi les plus problématiques, dont font partie les pensionnats autochtones.

Québec, le 25 novembre 2016

Madame Marie-José Thomas
Secrétaire générale associée
Secrétariat aux affaires autochtones
905, avenue Honoré-Mercier, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5M6

Chère collègue,

Marie-José

La présente fait suite à votre correspondance du 27 septembre dernier, concernant une rétroaction de la journée de consultation sur le programme d'histoire de 3^e et 4^e secondaire auprès des participants, désignés par les organisations autochtones.

Lors de la journée de consultation du 11 juillet 2016, plusieurs participants ont soulevé l'importance de l'utilisation du terme Première Nation au lieu d'Amérindien. Je tiens à vous assurer que le programme reflétera la décision du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) de prendre en compte leurs préoccupations en utilisant le terme Première Nation et, lorsque requis, Premières Nations et Inuits ou Autochtones.

Comme les manuels de 3^e secondaire ont été imprimés sans que cet ajustement soit pris en compte, un erratum autocollant sera ajouté dans les manuels et le terme Amérindien sera remplacé par Première Nation dans le guide du maître. De plus, une communication sera transmise en ce sens aux directions générales des commissions scolaires et aux directions des études. En ce qui concerne les manuels de 4^e secondaire à venir, les termes Autochtones ou Premières Nations seront systématiquement utilisés.

Plusieurs commentaires d'ajustements au programme provisoire étaient à l'effet que la perspective et la contribution des Autochtones devaient être davantage mises en évidence, et ce, de façon continue et cohérente tout au long des périodes historiques. Le MEES s'assurera que ces éléments apparaissent clairement dans le programme d'histoire de 3^e et 4^e secondaire.

... 2

De plus, le MEES développera, avec les Autochtones, un canevas permettant à chaque nation qui le désire d'élaborer un programme local, en plus du programme Histoire du Québec et du Canada. Du matériel complémentaire pourra aussi être élaboré au besoin, pour assurer une intégration de contenu autochtone dans les différents programmes.

Le MEES créera également une plateforme Web ayant pour but de faciliter le travail des enseignants dans l'intégration de contenu autochtone à leur cours. Cette plateforme sera un guichet unique qui recensera l'ensemble du matériel complémentaire (document, carte, vidéo, etc.) pour les enseignants de tous les niveaux ainsi que les ressources existantes pour les aider à bonifier ce volet de leur cours.

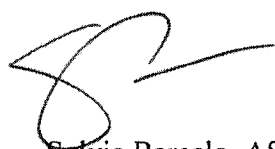
La consultation du 11 juillet 2016 a mis en évidence la nécessité que le MEES s'assure de la présence de représentants autochtones en amont du processus d'élaboration de ses programmes d'études ou dans d'autres opérations de même nature. C'est pourquoi le MEES s'assurera de la présence d'au moins deux représentants autochtones dans les différents comités d'élaboration de programme. Par ailleurs, le MEES souhaite mettre en place une table permanente MEES-Autochtones, afin de créer un mécanisme de collaboration permanent entre le Ministère et les organisations autochtones. Cela permettrait la prise en compte de leurs intérêts dans divers dossiers ministériels.

Enfin, sachez qu'une rétroaction de cette journée de consultation, destinée aux organisations participantes, est en cours de planification et aura lieu le 26 janvier 2017 à Montréal. Nous préparons en ce moment les lettres d'invitation dont vous trouverez ci-joint le modèle. Cette journée permettra de démontrer l'analyse que le Ministère a faite à la suite de l'ensemble des propositions et enjeux soulevés lors de la première rencontre et de poursuivre les échanges afin d'alimenter le MEES dans l'écriture du programme pour s'assurer de la bonne représentativité des Autochtones.

Votre organisation sera, comme toujours, partenaire dans la continuité de cet important projet.

Je vous prie d'agréer, chère collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre,



Sylvie Barcelo, ASC

NOTE À L'INTENTION DU MINISTRE

OBJET : Demande d'approbation du programme Histoire du Québec et du Canada et du Cadre d'évaluation des apprentissages.

Référence : SC-13691

ÉTAT DE LA QUESTION

Au printemps 2014, le ministre a annoncé son intention de poursuivre la démarche entreprise par le précédent gouvernement en vue d'élaborer un nouveau programme d'histoire pour la 3^e et la 4^e secondaire. La présente note a pour but de soumettre à l'approbation du ministre le programme d'études *Histoire du Québec et du Canada* et le cadre d'évaluation des apprentissages en histoire du Québec et du Canada.

ANALYSE

Le programme *Histoire et éducation à la citoyenneté*, d'application obligatoire en 3^e secondaire depuis septembre 2007 et depuis septembre 2008 en 4^e secondaire, a été l'objet de vives critiques dès son élaboration. Dans la foulée, et à la suite de la tenue d'une consultation sur le renforcement de l'enseignement de l'histoire nationale qui a conduit à la publication du rapport *Le sens de l'histoire* (référence Mémoire au BSM 14 janvier 2016), il a été décidé qu'un nouveau programme d'histoire de 3^e et de 4^e secondaire serait élaboré. Le mandat a été confié aux professionnels du Ministère qui ont débuté leur travail en mars 2014 dans l'esprit des principales recommandations du rapport (Annexe I).

L'équipe de professionnels de la Direction de la formation générale des jeunes et de la Direction de l'évaluation des apprentissages, chargée de l'écriture et de la validation du programme et du cadre d'évaluation des apprentissages, a suivi un plan de consultation et de validation rigoureux, sans précédent pour un programme obligatoire (Annexe II). Ils ont reçu des commentaires et des suggestions des différents membres d'un ensemble de comités et d'organismes, avec qui des rencontres ont été tenues, et ont apporté des ajustements au programme et au cadre d'évaluation des apprentissages tout au long de leur élaboration. Aussi, la mise en œuvre du programme et du cadre d'évaluation des apprentissages sous forme de projets pilotes a permis aux enseignants et aux conseillers pédagogiques de faire part de leur expérience d'enseignement du programme provisoire et d'utilisation du cadre d'évaluation des apprentissages à plusieurs occasions et, ainsi, d'appuyer les professionnels dans l'écriture du programme et du cadre d'évaluation des apprentissages et de confirmer la viabilité de leur transposition en classe (Annexe III).

Finalement, des consultations particulières ont été organisées pour entendre les commentaires de partenaires et de groupes précis. Leurs commentaires ont mené à des ajustements au programme provisoire (Annexe IV). Ainsi, les attentes des partenaires autochtones qui ont été consultés tout au long du processus d'écriture sont en majeure partie rencontrées; le programme tient compte des connaissances actuelles apportées par la recherche en histoire.

Les ajustements apportés au programme, à la suite des consultations particulières avec les Autochtones, peuvent se regrouper selon les catégories suivantes:

Préoccupations	Ajustements au programme
Utilisation du terme Premières Nations	Des partenaires ont mentionné ne pas se reconnaître dans le terme <i>Amérindiens</i> qui fait référence aux « Indiens d'Amérique ». Le terme <i>Amérindiens</i> n'apparaît plus dans le programme Histoire du Québec et du Canada. Il a été remplacé par <i>Premières Nations</i> , comme le souhaitaient les partenaires consultés.
Termes représentatifs des Autochtones	Des participants ont exprimé le souhait que les termes utilisés dans le programme soient représentatifs de ceux utilisés par les Autochtones, lorsqu'il s'agit de traiter des réalités autochtones. Des connaissances et leurs précisions ont été reformulées pour permettre l'utilisation de termes qui rencontrent cette préoccupation. (Tableau - Annexe IV)
L'époque des pensionnats indiens	Bien que les pensionnats indiens étaient déjà présents dans le programme, les connaissances à cet égard ont été reformulées et renforcées pour répondre à la préoccupation des partenaires.
Mise en valeur des perspectives autochtones	Les partenaires entendus ayant souligné l'importance que soit présente, tout au long du programme, la perspective autochtone, des ajouts ont été faits dans les textes de mise en contexte, dans les lignes du temps et des ajustements apportés à la précision des connaissances afin que soit rendue explicite la présence des Autochtones dans toutes les périodes/réalités sociales du programme.
L'ajout d'éléments propres aux Inuits	L'utilisation des termes « Premières Nations » et « Autochtones » est privilégiée dans l'ensemble du programme provisoire. Lorsque possible, l'utilisation du terme « Autochtones » permet le traitement de la perspective des Inuits, la nation inuite n'étant pas incluse dans l'expression « Premières Nations ».

Plusieurs modifications au programme d'histoire de 3^e et 4^e secondaire ont donc été apportées pour mieux intégrer le contenu autochtone. Cependant certaines demandes de la part des Premières Nations et des Inuits n'ont pu être prises en compte en totalité, notamment une présentation axée sur la diversité des différentes nations autochtones.

Notons par contre que ces demandes ont fait l'objet de suivi même si elles n'ont pas menées à des modifications au programme. Des initiatives ministérielles ont d'ailleurs été proposées afin d'assurer leur prise en compte. Ces éléments sont détaillés à l'annexe IV.

Le programme Histoire du Québec et du Canada (Annexe V)

Le programme d'histoire du Québec et du Canada trace le parcours de la société québécoise, depuis l'arrivée des premiers êtres humains en Amérique jusqu'à nos jours. Il met en évidence les interactions entre les divers groupes qui, au fil du temps, ont contribué à la formation de la société actuelle. Le programme vise à amener les élèves à acquérir des connaissances sur l'histoire du Québec et du Canada, à développer les habiletés intellectuelles liées à l'étude de l'histoire et à développer les aptitudes critiques et délibératives favorables à leur participation sociale.

L'approche par compétence du Programme de formation de l'école québécoise a été maintenue. Le nombre de compétences a été réduit par rapport au programme antérieur. La mise en œuvre du programme permet le développement des deux

compétences du programme qui sont libellées ainsi : « Caractériser une période de l'histoire du Québec et du Canada » et « Interpréter une réalité sociale ». Les connaissances et les concepts dont l'étude est prescrite dans le programme d'études prennent en compte les plus récentes recherches sur l'histoire du Québec et du Canada, notamment au regard des connaissances sur l'histoire des femmes, des Premières Nations et de la nation inuite et des anglophones, et ce tant aux plans historique que sociologique.

Le programme s'articule autour d'une trame chronologique qui se présente comme suit :

- 4 périodes/réalités sociales en 3^e secondaire :
 - Des origines à 1608 : L'expérience des Autochtones et le projet de colonie
 - 1608 à 1760 : L'évolution de la société coloniale sous l'autorité de la métropole française
 - 1760 à 1791 : La Conquête et le changement d'empire
 - 1791 à 1840 : Les revendications et les luttes nationales
- 4 périodes/réalités sociales en 4^e secondaire :
 - 1840 à 1896 : La formation du régime fédéral canadien
 - 1896 à 1945 : Les nationalismes et l'autonomie du Canada
 - 1945 à 1980 : La modernisation du Québec et la Révolution tranquille
 - 1980 à nos jours : Les choix de société dans le Québec contemporain

Le Cadre d'évaluation des apprentissages

Le Cadre d'évaluation des apprentissages précise les critères d'évaluation sur lesquels les enseignants doivent s'appuyer pour constituer les résultats des élèves, qui seront transmis à l'intérieur du bulletin unique. Ce cadre est en continuité avec celui qui l'a précédé et répond aux attentes des enseignants consultés (Annexe VI).

L'épreuve unique à la 4^e année du secondaire

Le Ministère doit attendre que le programme Histoire du Québec et du Canada soit d'application officielle pour tous les élèves avant d'imposer une épreuve unique qui évalue les apprentissages prévus à cette matière. De plus, il est d'usage qu'une période d'appropriation des nouvelles exigences soit donnée au réseau avant d'imposer une nouvelle épreuve qui compte pour 50 % de la note finale de l'élève en 4^e année du secondaire.

Il est important de souligner que l'épreuve unique portera sur les connaissances historiques prescrites par le programme à la 4^e année du secondaire, soit de 1840 à nos jours. Les organismes scolaires auront l'entière responsabilité d'évaluer les connaissances historiques prescrites par le programme à la 3^e année du secondaire, comme c'est le cas présentement.

L'annexe VII présente la planification des épreuves ministérielles liées au programme d'histoire et éducation à la citoyenneté et à celui d'histoire du Québec et du Canada pour les prochaines années. Selon cette planification, la première épreuve unique en histoire du Québec et du Canada à la 4^e année du secondaire sera administrée en juin 2020.

La formation générale des adultes

La Direction de l'éducation des adultes et de la formation continue (DEAFC) adapte des programmes de la formation générale des jeunes (FGJ) en répartissant les contenus disciplinaires par cours, pour répondre aux particularités des élèves adultes ainsi qu'aux modes d'organisation en vigueur dans les centres d'éducation des adultes (CEA).

L'adaptation du programme d'études *Histoire du Québec et du Canada* (Annexe VIII) présente des enjeux particuliers, car la grille-matière de la FGJ impose de répartir le contenu des cours de ces programmes d'études entre la 3^e et la 4^e secondaire. Or, à la formation générale des adultes (FGA), la contrainte de la grille-matière n'existe pas (Annexe IX). Afin de permettre aux élèves adultes de voir l'ensemble des contenus historiques, de la présence des Autochtones jusqu'à nos jours, il est envisagé d'offrir l'ensemble des contenus de ce programme d'études en 4^e secondaire.

ENJEUX

Le nouveau programme *Histoire du Québec et du Canada* est grandement attendu pour la rentrée scolaire 2017-2018.

Le report de l'approbation du nouveau programme pour une deuxième année consécutive pourrait faire ressurgir les critiques formulées l'an passé dans les médias et prolongerait l'application facultative de deux programmes en histoire (*Histoire et éducation à la citoyenneté* et *Histoire du Québec et du Canada*) pour la même cohorte d'élèves.

Le ministère s'expose à de vives critiques en permettant l'obtention du diplôme d'études secondaire à des élèves d'une même cohorte, sur la base de deux programmes distincts, dans une matière à sanction dont la sensibilité sociale est reconnue.

RECOMMANDATIONS

Considérant que l'article 461 de la Loi sur l'instruction publique attribue au ministre le pouvoir d'établir les programmes d'études à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire;

Considérant que l'article 30.2 du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire précise que l'évaluation doit s'appuyer sur un cadre d'évaluation des apprentissages;

Considérant que des enseignants, conseillers pédagogiques et partenaires du réseau de l'éducation ont été consultés tout au long du processus d'écriture du programme d'études et du cadre d'évaluation des apprentissages et que leurs suggestions ont été prises en compte;

Considérant que les enseignants en projet pilote ont émis des commentaires grandement favorables quant à la mise en œuvre du programme et du cadre d'évaluation des apprentissages;

Considérant que le programme et le cadre d'évaluation des apprentissages ont suscité des commentaires très positifs chez les historiens et didacticiens consultés;

Considérant que le programme et le cadre d'évaluation des apprentissages suscitent un degré d'adhésion élevé dans le milieu scolaire;

Considérant que la mise en œuvre du programme et du cadre d'évaluation des apprentissages provisoires en 3^e secondaire dans la majorité des écoles du Québec au cours de la présente année scolaire (2016-2017) rencontre les attentes des enseignants et correspond aux besoins et aux capacités d'élèves de 3^e et de 4^e secondaire;

Il est recommandé au ministre d'approuver le programme *Histoire du Québec et du Canada* et le cadre d'évaluation des apprentissages en histoire du Québec et du Canada et d'autoriser leur dépôt sur le site Web du Ministère et de remercier officiellement, par lettre, les enseignants et conseillers pédagogiques ayant participé au projet pilote.

Considérant qu'il n'y a pas à l'éducation des adultes de grille-matière qui limite les possibilités de distribution des contenus dans les classes du deuxième cycle du secondaire;

Considérant que le régime pédagogique de la FGA présente des conditions d'obtention du DES différentes de celui de la FGJ;

Considérant l'approche chronologique retenue pour le programme d'études *Histoire du Québec et du Canada* ;

Il est recommandé au ministre d'approuver l'adaptation, produite par la Direction de l'éducation des adultes et de la formation continue, du nouveau programme d'études *Histoire du Québec et du Canada* avec quatre cours de 4^e secondaire de deux unités chacun et d'autoriser son dépôt sur le site Web du Ministère.

LISTE DES ANNEXES

- Annexe I : Le sens de l'histoire
- Annexe II : Processus d'élaboration du programme HQV (Comités)
- Annexe III : Projets pilotes
- Annexe IV : Consultations particulières
- Annexe V : Programme d'études Histoire du Québec et du Canada (Jeunes)
- Annexe VI : Cadre d'évaluation des apprentissages
- Annexe VII : Planification des épreuves ministérielles des programmes Histoire et éducation à la citoyenneté et Histoire du Québec et du Canada
- Annexe VIII : Programme d'études Histoire du Québec et du Canada (adultes)
- Annexe IX : La formation générale des adultes

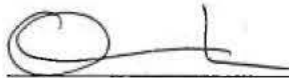
Préparée par



le 10.05.2017

Marie-Noëlle Corriveau-Tédlund
Responsable des programmes
du domaine de l'univers social, par intérim
Secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement
primaire et secondaire

Approuvée par



le 11.05.17

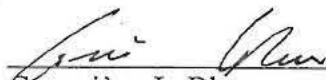
Christian Lavoie
Directeur de la formation générale des jeunes

voir approbation électronique le 2017-05-25
Linda Drouin
Directrice de l'évaluation



le 16-05-17

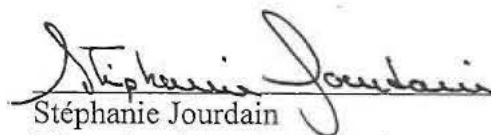
Olivier Simard
Directeur de l'éducation des adultes et formation continue



le 2017/05/11

Geneviève LeBlanc
Directrice générale des services à l'enseignement

voir approbation électronique 2017-05-25
Christian Rousseau
Directeur général des services aux anglophones, aux autochtones et
à la diversité culturelle



le 2017/05/25

Stéphanie Jourdain
Directrice des communications

n.m
2017-05-25

Amélie Lepage le 2017-05-15
Anne-Marie Lepage
Sous-ministre adjointe de l'éducation préscolaire
et de l'enseignement primaire et secondaire



le 2017-06-08

Sylvie Barcelo
Sous-ministre

Traitement de la perspective autochtone dans les ressources d'enseignement et d'apprentissage

Matériel didactique de base (manuels et guides d'enseignement)

Au cours de la dernière année, des ajustements ont été apportés au programme provisoire *Histoire du Québec et du Canada* à la suite de consultations avec les Autochtones et d'autres travaux. Des manuels déjà imprimés et approuvés sont actuellement utilisés dans les classes de 3^e secondaire et ne tiennent pas compte de ces ajustements. Ainsi, les manuels ne sont plus conformes au programme. Le Ministère a demandé aux éditeurs d'effectuer les modifications nécessaires aux manuels de 3^e secondaire pour ensuite procéder à la réédition et à une nouvelle impression de ceux-ci, et ce, aux frais du Ministère. Des estimés de coûts ont été obtenus des éditeurs et des budgets sont aussi prévus pour la correction des ensembles didactiques.

Pour soutenir les éditeurs dans le traitement de la perspective autochtone des contenus du programme dans les ensembles didactiques, le Ministère a mis en place un comité de travail regroupant de représentants des organismes autochtones. Son mandat était de produire un document qui inclut des suggestions et des recommandations pour guider la production des ensembles didactiques en histoire. Les travaux du comité ont débuté à la mi-mars 2017 et se sont terminés le 9 mai. Une version préliminaire du document a été transmise aux éditeurs le 10 avril et la version finale, le 11 mai. Finalement, une rencontre entre les membres du comité et les représentants des éditeurs s'est tenue le 23 mai 2017 afin d'échanger sur le contenu du document.

Le Ministère demande aux éditeurs d'analyser les propositions contenues dans le document et, le cas échéant, d'apporter les ajustements nécessaires à leurs ensembles didactiques, qu'ils soient déjà édités (3^e secondaire) ou sur le point de l'être (4^e secondaire). Le remplacement des manuels de 3^e secondaire se fera durant l'année scolaire 2017-2018 en vue d'une utilisation pour l'année scolaire 2018-2019. Quant aux manuels de 4^e secondaire, ils devront être finalisés pour la rentrée 2017-2018.

Pour les ensembles didactiques de 4^e secondaire, les éditeurs disposent d'un temps limité pour intégrer ces ajustements ainsi que ceux rendus nécessaires par les modifications apportées formellement au programme d'études du 24 avril dernier. Compte tenu qu'ils doivent soumettre leur manuel pour évaluation et approbation dans les prochains jours pour respecter l'échéancier, le Ministère demande aux éditeurs d'introduire le plus d'éléments possible soit dans le manuel, soit dans le guide d'enseignement.

Autres propositions

À différents moments, le Ministère a également proposé d'autres initiatives pour répondre aux attentes des Autochtones.

- Il pourrait être envisagé d'élaborer un canevas de base, en collaboration avec chacune des nations, pour le développement de cours d'histoire locale.
- Des contenus de cours optionnels d'histoire des Autochtones pourraient également être élaborés, pour la 5^e secondaire ou pour l'enseignement collégial, permettant de prendre en compte les particularités et l'histoire de chacune des nations autochtones présentes au Québec.
- Cela pourrait également être réalisé à travers la production de matériel didactique complémentaire, notamment en format électronique, qui traiterait d'aspects spécifiques à chaque nation.
- Des chaires de recherche sur l'histoire autochtone pourraient être mises sur pied. Une chaire sur l'histoire des Inuits pourrait, par exemple, permettre de compléter l'historiographie qui, à l'heure actuelle, imposent des limites aux connaissances qui peuvent trouver leur place dans le programme *Histoire du Québec et du Canada*.
- Concernant le programme Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté au primaire, il a été recommandé au ministre (SC-10217) d'en autoriser la révision; à cette occasion, la possibilité de renforcer la place qu'y prendra l'histoire des premiers occupants pourrait être étudiée.

LE SENS DE L'HISTOIRE

Le 2 septembre 2013, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de l'époque annonçait qu'elle confiait à deux experts, M. Jacques Beauchemin et M^{me} Nadia Fahmy-Eid, le mandat de mener une consultation sur le renforcement de l'enseignement de l'histoire nationale au primaire et au secondaire.

Le 11 novembre 2013, les deux experts rendaient public le document de consultation *Pour le renforcement de l'enseignement de l'histoire nationale au primaire et au secondaire*. Ce document comportait une réflexion sur l'enseignement de l'histoire, une critique du programme actuel d'histoire et éducation à la citoyenneté et des pistes de solution pour revoir l'enseignement de l'histoire en 3^e et en 4^e secondaire.

Du 26 novembre 2013 au 17 janvier 2014, les experts ont tenu 23 rencontres avec des intervenants divers (regroupements et syndicats d'enseignants, regroupements d'établissements scolaires, didacticiens, historiens, groupes militants et communautaires) en présence d'un représentant du sous-ministre du secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire. Ils ont reçu 98 mémoires et contributions écrites. Plus de 130 enseignants et conseillers pédagogiques, issus de plusieurs régions du Québec, ont signé l'un ou l'autre des 37 mémoires ou contributions présentés par des intervenants du milieu scolaire. La communauté anglophone a déposé dix-neuf mémoires et contributions écrites et participé à quatre rencontres.

Le 3 février 2014, les experts ont déposé le rapport *Le sens de l'histoire*. Celui-ci contient 29 recommandations qui portent majoritairement sur l'enseignement de l'histoire de 3^e et de 4^e secondaire.

Le rapport a été rendu public sur le site Web du Ministère le 28 février 2014. Ses conclusions et ses recommandations proposent des réponses à des préoccupations souvent exprimées par le milieu scolaire, notamment quant à la structure du programme.

Parmi les recommandations, on retrouve :

- élaborer un nouveau programme d'histoire du Québec de 3^e et de 4^e secondaire;
- remplacer la structure du programme actuel par une seule trame chronologique étalée sur les deux années, avec césure en 1840;
- Intituler le nouveau programme *Histoire du Québec et du Canada*;
- mettre à l'essai une version provisoire du nouveau programme par la mise en œuvre de projets pilotes en 3^e secondaire, dès septembre 2014;
- rétablir l'équilibre entre les connaissances et les compétences;
- réconcilier l'histoire politique et l'histoire sociale;
- considérer l'enseignement de notions de géographie;
- tenir une réflexion sur l'enseignement de l'histoire du Québec au primaire.

PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROGRAMME HQC (COMITÉS)

Comité de consultation

Formé de 14 participants, enseignants (8) et conseillers pédagogiques (5) désignés par les directions régionales, la Direction de l'enseignement privé (1 représentant), la Direction des services aux anglophones (1 représentant) et de la Direction des services aux Autochtones et développement nordique (1 représentant).

Le comité a été rencontré à 8 reprises, de mai 2014 à janvier 2017. Ces rencontres ont permis :

- le partage d'expériences et évocation des réminiscences de l'histoire scolaire;
- l'évocation des diverses perspectives et interprétations qui cohabitent dans l'étude de l'histoire du Québec et du Canada;
- la recherche de nuances, signalement des omissions et des répétitions, mise au point des détails;
- un plaidoyer en faveur des régions.

Comité de validation

Formé de 11 participants désignés par les associations professionnelles, l'Association des doyens, doyennes et directeurs, directrices pour l'étude et la recherche en éducation au Québec (ADÉREQ) et le Bureau de coordination interuniversitaire (BCIU) :

- 4 enseignants ou conseillers pédagogiques (2 représentants de l'Association québécoise des enseignants en univers social et 2 représentants de la Société des professeurs d'histoire du Québec);
- 3 didacticiens;
- 4 historiens, dont un enseignant du niveau collégial.

Ce comité a été rencontré de 3 à 5 fois, selon l'expertise et les contenus à valider, de novembre 2014 à novembre 2016. Ces rencontres ont permis :

- l'actualisation des connaissances et l'analyse critique des interprétations qui cohabitent dans l'étude de l'histoire du Québec et du Canada;
- la discussion sur la science historique, la didactique et les courants et débats historiographiques;
- la recherche de nuances, l'organisation et la hiérarchisation des composantes du programme et du cadre d'évaluation des apprentissages provisoires ;
- un effort de synthèse.

Validation scientifique

En 3^e secondaire :

15 spécialistes des périodes (premiers occupants, Régime français et Régime britannique) de 3^e secondaire ont été interpellés par la DFGJ. De ces 15 spécialistes, 10 historiens universitaires et professionnels ont réalisé une analyse critique du contenu historique du programme provisoire sur une base bénévole. Ils provenaient de 6 universités et de 3 institutions vouées à la préservation du passé. Cette opération de validation a essentiellement été réalisée à l'automne 2014.

En 4^e secondaire :

9 spécialistes de la période contemporaine (4^e secondaire) ont été interpellés par la DFGJ. De ces 9 spécialistes, 6 historiens universitaires ont réalisé une analyse critique du contenu historique du programme provisoire sur une base bénévole. Ils provenaient de 5 universités et d'un cégep. Cette opération de validation a essentiellement été réalisée à l'automne 2015.

Les opérations de validation scientifique ont permis :

- la validation des contenus historiques;
- la critique des interprétations qui cohabitent dans l'étude de l'histoire du Québec et du Canada;
- l'exploration d'autres avenues;
- un effort de synthèse.

Validation des partenaires du réseau

Il s'agit d'un regroupement de 23 organismes québécois associés à l'éducation et consultés à l'automne 2014, à l'automne 2015 et à l'automne 2016. Au total, sur les trois années, 32 mémoires ou avis ont été reçus et ont permis :

- l'évocation des diverses perspectives et interprétations qui cohabitent dans l'étude de l'histoire du Québec et du Canada;
- la réaffirmation des attentes sociales et institutionnelles;
- la recherche de nuances, le signalement des omissions, la mise au point des détails.

Auteurs du rapport *Le sens de l'histoire*

Les auteurs du rapport *Le sens de l'histoire*, Jacques Beauchemin, Nadia Fahmy-Eid et Julien Prud'homme, ont été rencontrés à sept reprises de 2013 à 2017. Ils ont donné leur avis sur différentes versions du programme et du cadre d'évaluation des apprentissages provisoires.

PROJETS PILOTES

Organisation des projets pilotes

Un appel de candidatures a été lancé à l'automne 2014 auprès des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés, francophones et anglophones. L'objectif était de trouver une trentaine d'écoles pour participer à la mise en œuvre du programme et du cadre d'évaluation des apprentissages provisoires sous forme de projets pilotes.

Les écoles retenues devaient s'engager à poursuivre avec les mêmes élèves en 2015--2016, pour la 3^e secondaire et en 2016-2017, pour la 4^e secondaire.

L'analyse des dossiers, menée conjointement avec la Fédération des commissions scolaires du Québec et la Fédération des établissements d'enseignement privés, a permis de retenir 31 écoles, francophones (28) et anglophones (3), des secteurs public (27) et privé (4) totalisant plus d'une centaine de groupes d'élèves.

À la rentrée scolaire 2015-2016, 38 enseignants de 3^e secondaire ont entrepris l'enseignement du programme provisoire. Accompagnés par le Ministère tout au long de l'année, leurs commentaires à l'égard de la transposition du programme et du cadre d'évaluation des apprentissages ont permis de dresser des bilans provisoires en octobre 2015, décembre 2015 et mars 2016. Des ajustements ont ainsi pu être apportés au programme et au cadre d'évaluation des apprentissages tout au long de l'année scolaire.

À la rentrée scolaire 2016-2017, 40 enseignants de 4^e secondaire ont entrepris l'enseignement du programme provisoire. Accompagnés par le Ministère tout au long de l'année, leurs commentaires à l'égard de la transposition du programme et du cadre d'évaluation des apprentissages ont permis de dresser des bilans provisoires des projets pilotes en octobre 2016, décembre 2016 et mars 2017. Des ajustements ont ainsi pu être apportés au programme et au cadre d'évaluation des apprentissages depuis le début de l'année scolaire.

Bilan des projets pilotes (année scolaire 2015-2016)

Éléments positifs :

Les enseignants saluent tous la structure chronologique, qui confère de la liberté et du temps pour couvrir le contenu historique, et la place accordée à la géographie dans l'étude de l'histoire. Le programme provisoire semble adapté aux besoins et aux capacités d'élèves de troisième secondaire.

Les deux compétences sont très bien reçues par les enseignants et les conseillers pédagogiques qui les accompagnent. Selon ces derniers les compétences sont réalistes et permettent une intégration adéquate des connaissances historiques.

Difficultés relevées :

Les principales difficultés se rapportent au changement. Comme il s'agit d'un nouveau programme, les enseignants se questionnent parfois sur le degré de précision des connaissances et sur les attentes du programme et du cadre d'évaluation des apprentissages quant au développement des capacités et habiletés des élèves.

Dans cette première année d'application, alors que pour plusieurs le programme provisoire n'est pas le seul enseigné, le temps de planification de l'enseignement et de préparation des outils d'évaluation représente un défi majeur. Les enseignants soulignent l'importance de disposer d'exemples leur permettant d'établir plus exactement les pratiques d'évaluation à valoriser.

Bilan provisoire des projets pilotes (année scolaire 2016-2017)

Éléments positifs :

Il est souligné que la principale force de la mise en œuvre du programme et du cadre d'évaluation des apprentissages tient à l'approche chronologique sur deux années, laissant ainsi davantage de liberté à l'enseignant, soutenant l'intérêt des élèves, et favorisant l'intelligibilité de l'histoire.

Les enseignants soulignent l'interrelation et l'autonomie des compétences qui s'actualisent de manière naturelle dans le cours d'histoire et la cohérence entre les composantes du programme et les prescriptions en évaluation des apprentissages.

Il est également mentionné que le programme se suffit à lui-même et que la part dévolue aux éléments géographiques dans l'étude de l'histoire est appréciée.

Difficultés relevées :

Les principales difficultés vécues par les enseignants ayant participé aux projets pilotes ont trait au temps disponible et à la nécessité de repenser les outils utilisés pour l'apprentissage et l'évaluation.

Une autre difficulté rencontrée concerne l'organisation et à la hiérarchisation des contenus historiques.

CONSULTATIONS PARTICULIÈRES

Autochtones

Les commentaires des Premières Nations et la nation inuite du Québec ont été entendus à différents moments du processus d'écriture et de validation du programme et du cadre d'évaluation des apprentissages. Des préoccupations relatives à l'accompagnement des milieux scolaires dans l'appropriation et la mise en œuvre du programme ont alors été énoncées par plusieurs intervenants.

Des rencontres particulières ont aussi été organisées.

Rencontre d'échange du 11 juillet 2016 (référence SC-9437)

Le 11 juillet 2016 s'est tenue à Montréal, une rencontre entre des représentants d'organisations autochtones et des professionnels du MEES. La rencontre a permis aux participants d'exprimer leurs commentaires sur une version provisoire du programme d'histoire du Québec et du Canada de 3^e et de 4^e secondaire. En plus de mettre en lumière les avancées significatives du programme à propos de l'histoire des Autochtones, les échanges ont permis de faire ressortir 4 éléments jugés prioritaires par les participants :

1. L'utilisation du terme Premières Nations;
2. L'utilisation des termes représentatifs des Autochtones;
3. L'époque des pensionnats indiens;
4. La mise en valeur des perspectives autochtones.

Les commentaires entendus ont permis d'apporter, lorsque nécessaire, des ajustements au programme d'histoire, comme par exemple la valorisation de l'emploi de Premières Nations en remplacement du terme Amérindien, qui n'apparaît plus dans le programme.

Rencontre de suivi du 9 février 2017

Une rencontre de suivi a eu lieu le 9 février 2017 afin de permettre un retour sur la rencontre de juillet. Cette rencontre a entre autre permis de faire le point sur l'ensemble des commentaires et sur des ajustements apportés au programme et de présenter aux participants des ressources disponibles pour l'enseignement et l'apprentissage tels que les ensembles didactiques.

Il a alors été annoncé la mise sur pied d'un comité de travail sur le traitement de la perspective des Autochtones dans les ensembles didactiques. Les travaux de ce comité sont en cours sous la gouverne de la Direction des ressources didactiques et la Direction des services aux Autochtones et développement nordique.

Rencontres de travail avec la DSADN

En avril 2017, deux rencontres de travail avec la Direction des services aux autochtones et développement nordique ont permis de nouveaux ajustements au programme, notamment au regard des connaissances sur les pensionnats indiens et les Inuits.

Principaux commentaires ayant mené à des ajustements au programme provisoire

- Le terme *Amérindien*, qui exclut les Inuits, devrait être remplacé par le terme *Premières nations*, qui a notamment pour intérêt de rappeler la présence millénaire de ces nations sur le territoire.
- Le terme « Amérindien » ne figure plus au programme provisoire, mis à part dans le cas de certaines appellations consacrées dans l'historiographie.
- L'utilisation des termes « Premières Nations » et « Autochtones » est privilégiée dans l'ensemble du programme provisoire. Lorsque possible, l'utilisation du terme « Autochtones » permet le traitement de la perspective des Inuits, la nation inuite n'étant pas incluse dans l'expression « Premières Nations ».
- Sous la connaissance **Rapports sociaux chez les Autochtones**, la précision *b. Rôle des chamans* a été modifiée par *b. Tradition chamanique* permettant ainsi le traitement des distinctions entre les réalités des Premières nations et de la nation inuite. (HQC, 24 avril 2017, p.28).
- La précision *b. Rôle des chefs*, sous la connaissance **Prise de décision chez les Autochtones** a été reformulée par *b. Rôle des chefs et des aînés* pour permettre le traitement des distinctions entre les réalités des Premières nations et de la nation inuite. (HQC, 24 avril 2017, p.28).
- Le texte de mise en contexte de la période 1896-1945 a été modifié. Il est écrit dans le programme provisoire : « Dans l'ensemble formé par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les Premières Nations peinent à maintenir leurs modes de vie traditionnels, toujours soumis à une politique d'assimilation qui s'étend graduellement aux populations inuites ; [...] » (HQC, 24 avril 2017, p.52)
- Sous la connaissance **Politique intérieure canadienne**, la précision *f. Gouverne des populations des Premières Nations et de la nation inuite* a été ajoutée. (HQC, 24 avril 2017, p. 56)
- Il est suggéré que l'impact des prêtres (catholiques et anglicans) dans le Nord québécois soit montré.
- La précision *b. Missions catholiques et protestantes* a été ajoutée sous la connaissance historique **Affaires indiennes** (HQC, 21 décembre 2016, p. 50).
- Un commentaire fait ressortir la difficulté de dissocier les connaissances **Proclamation royale et Statut des Amérindiens**.
- Dans le tableau de la précision des connaissances, la connaissance historique **Statut des Indiens** a été déplacée sous la connaissance historique **Proclamation royale** (HQC, 21 décembre 2016, p. 36 et 37).
- Il est souligné qu'il apparaît difficile de parler des Loyalistes sans évoquer la déportation des Abénaquis.

Principaux commentaires ayant mené à des ajustements au programme provisoire

- La précision *b. Lieux d'établissement* apportée sous la connaissance historique **Loyalistes** a été reformulée. Il est désormais écrit *b. Établissement des colons* (HQC, 21 décembre 2016, p. 37) afin que puisse être abordé cette question.
- Il est souligné que la période 1790-1840 est celle qui comporte le moins de mentions des Amérindiens.
- La connaissance **Commerces des fourrures** pourrait parler plus exactement du rôle des Amérindiens, notamment des changements géographiques relatifs à l'occupation du territoire.
- Le texte de mise en contexte a été modifié. Il est écrit dans le programme provisoire : « Avec la morue, la fourrure constitue encore l'un des autres principaux produits échangés. Son commerce décline toutefois graduellement, tout comme la participation des Autochtones aux activités économiques » (HQC, 31 janvier 2017, p. 39).
- Les réalités historiques autochtones seront abordées sous plusieurs connaissances historiques, par exemple : **Population** (*c. Groupes sociaux; d. Agents des Indiens; e. Abolition de l'esclavage*); **Soulèvements de 1837-1838** (*f. Conflit armé; g. Déclaration d'indépendance du Bas-Canada*); **Commerce des fourrures** (*a. Expansion des territoires exploités; b. Marché de la fourrure; c. Fusion des compagnies*); **Commerce du bois** (*e. Métiers; f. Territoires exploités*); **Mouvements migratoires** (*f. Régions de colonisation*); **Guerre anglo-américaine de 1812** (*a. Alliance avec des Premières Nations*) (HQC, 21 décembre 2016, p. 43-44).
- Il est demandé qu'une précision soit ajoutée afin de rendre explicite l'objectif de la création des réserves, soit de regrouper les populations afin d'exploiter le territoire.
- La ligne du temps de la période/réalité sociale 1840-1896 *La formation du régime fédéral canadien* (HQC, 21 décembre 2016, p. 48) évoque désormais le dépôt du rapport de la commission Bagot.
- La précision *a. Création des réserves indiennes au Bas-Canada* apportée sous la connaissance historique **Affaires indiennes** (HQC, 21 décembre 2016, p. 50) et la précision *b. Missions catholiques et protestantes* ajoutée sous cette même connaissance historique permettent d'aborder cette perspective.
- L'extrait « Leur culture, au péril de la vitalité sociale, s'effrite toutefois. Entre autres maux, la fréquentation des écoles résidentielles, dont l'existence est vouée à la diffusion de la culture judéo-chrétienne, contribue à accélérer le déclin des langues autochtones. » mérite quelques nuances selon certains participants : l'effritement de la culture doit être directement associé aux pensionnats; l'énoncé « vouée à la diffusion » est trop ténu; toutes les langues autochtones ne sont pas en péril.
- Le texte de mise en contexte a été modifié. Il est écrit dans le programme provisoire : « Leur culture s'effrite toutefois. Entre autres maux, la fréquentation obligatoire des pensionnats, dont l'existence est vouée à la propagation de la culture judéo-chrétienne et à l'assimilation des Autochtones au reste de la population canadienne, contribue à accélérer le déclin de certaines langues autochtones et à fragiliser le tissu social dans plusieurs communautés » (HQC, 24 avril 2017, p. 58).
- Un commentaire est formulé à l'effet qu'il sera utile de pouvoir tracer aussi l'histoire des organisations et des organismes autochtones et de certains de leurs combats, dont la protection des langues et l'affirmation des nations. Il est souligné que cette période représente une ère où s'amorce la prise en charge des institutions par les communautés autochtones.

Principaux commentaires ayant mené à des ajustements au programme provisoire

- La connaissance **Affirmation des nations autochtones** (HQC, 24 avril 2017, p. 63) permet d'aborder certaines considérations évoquées dans le commentaire.
- La précision *d. Gouvernance* ajoutée sous la connaissance historique **Affirmation des nations autochtones** (HQC, 24 avril 2017, p. 63) permet le traitement des organisations et des organismes autochtones.
- La précision *c. Langues autochtones* ajoutée sous la connaissance historique **Question linguistique** (HQC, 24 avril 2017, p. 68) permet le traitement de ce sujet.
- Il est mentionné que la crise d'Oka pourrait être plus globalement présentée comme un tournant dans l'histoire autochtone.
- Le texte de mise en contexte a été modifié. Il est écrit dans le programme provisoire : « Les mouvements d'affirmation et de revendication s'accroissent, notamment après l'année 1990, année au cours de laquelle une dispute territoriale est à l'origine d'un conflit à Oka entre les Mohawks et les autorités fédérales et provinciales » (HQC, 21 décembre 2016, p. 65).
- Il est demandé que les pensionnats indiens fassent l'objet d'une connaissance à part entière plutôt qu'une précision de la connaissance **Communautés autochtones**.
- La connaissance Pensionnats indiens au Québec a été ajoutée et comprend les précisions *a. Régime des pensionnats indiens du Canada*, *b. Organisation socio-institutionnelle* et *c. Activités éducatives*. (HQC, 24 avril 2017, p. 62)

Communauté anglophone

Les commentaires de la communauté anglophone du Québec ont été entendus à différents moments du processus d'écriture et de validation du programme et du cadre d'évaluation des apprentissages. Des préoccupations relatives à l'accompagnement des milieux scolaires dans l'appropriation et la mise en œuvre du programme ont alors été énoncées par plusieurs intervenants.

Une rencontre particulière a aussi été organisée.

Rencontre d'échange du 12 janvier 2017 (référence SC-10781)

Le 12 janvier 2017 s'est tenue à Montréal une rencontre entre des représentants d'organisations anglophones et des professionnels du MEES. La rencontre a permis de :

- Confirmer la pertinence des choix relatifs à la structure du programme et du cadre d'évaluation des apprentissages ;
- Faire le point sur l'avancement des travaux relatifs au programme d'Histoire;
- Faire état des ajustements apportés au programme à la suite des consultations antérieures;
- Échanger sur certaines pistes de travail visant à faciliter la mise en œuvre du programme dans les milieux anglophones;
- Communiquer le calendrier de mise en œuvre du programme.

Les échanges ont permis aux participants de souligner les préoccupations suivantes :

1. La trame nationaliste québécoise trop présente dans le programme;
2. Le peu de place accordée à l'éducation à la citoyenneté;
3. Le contenu de l'épreuve ministérielle;
4. L'appropriation simultanée, par les mêmes enseignants, de plusieurs nouveaux programmes en univers social.

Les discussions ont permis de suggérer des pistes de solution pour permettre une mise en œuvre adéquate du nouveau programme d'histoire au sein de la communauté anglophone.

Cadre d'évaluation des apprentissages

Histoire du Québec et du Canada

Enseignement secondaire

2^e cycle

24 mars 2017

Table des matières

Introduction	3
Caractériser une période de l'histoire du Québec et du Canada	
Interpréter une réalité sociale	4
Annexe	5

Droits de reproduction

Les établissements d'enseignement sont autorisés à reproduire ce document, en totalité ou en partie. S'il est reproduit pour être vendu, le prix ne devra pas excéder le coût de reproduction. Ce document est accessible dans Internet à l'adresse suivante : www7.mels.gouv.qc.ca/dc/evaluation.

Cadre d'évaluation des apprentissages

Introduction

Le Cadre d'évaluation des apprentissages fournit, pour chaque discipline du Programme de formation de l'école québécoise, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages des élèves.

Place des connaissances dans l'évaluation

Les connaissances sont au cœur des apprentissages des élèves, car elles sont à la base même des disciplines enseignées à l'école. Elles offrent aux élèves les moyens de réfléchir et de comprendre le monde. C'est par les connaissances, point de départ des apprentissages, puis par les liens qui les unissent, que les élèves développent leur compréhension des notions simples et plus complexes. Elles doivent donc être solidement acquises, comprises, appliquées et mobilisées. Pour s'assurer de la maîtrise des connaissances, l'enseignant doit les évaluer tout au long des apprentissages.

Structure du Cadre d'évaluation

Le Cadre d'évaluation présente les critères du programme sur lesquels les résultats des élèves doivent s'appuyer. Il est conçu de façon à établir des liens directs avec les connaissances présentées dans la section intitulée *Contenu de formation* du programme d'histoire du Québec et du Canada.

Rôle de l'enseignant en évaluation

La Loi sur l'instruction publique donne à l'enseignant le droit de *choisir les instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés* (article 19). Il appartient donc à l'enseignant de choisir les moyens pour évaluer les apprentissages des élèves.

Caractériser une période de l'histoire du Québec et du Canada

100 %

Interpréter une réalité sociale

Évaluation des apprentissages

Critères d'évaluation ¹	
	
Maîtrise des connaissances présentées dans la section intitulée <i>Contenu de formation</i>	- Utilisation appropriée de connaissances - Représentation cohérente d'une période de l'histoire du Québec et du Canada - Rigueur de l'interprétation

Note. – L'utilisation et la production d'outils techniques (lignes du temps, cartes historiques, etc.) peuvent faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doivent pas être considérées dans les résultats communiqués à l'intérieur des bulletins.

	Cette flèche indique que l'évaluation des apprentissages s'effectue dans un processus d'aller-retour entre l'acquisition des connaissances propres à une discipline et la compréhension, l'application ainsi que la mobilisation de celles-ci. Pour s'assurer de la maîtrise des connaissances, l'enseignant doit les évaluer tout au long des apprentissages.
Les connaissances sont évaluées aux moments choisis par l'enseignant, qui détermine l'importance à accorder, dans le résultat de l'élève, aux différentes dimensions à évaluer.	

1. Les éléments favorisant la compréhension des critères sont présentés en annexe.

Éléments favorisant la compréhension des critères

Maîtrise des connaissances	Acquisition des connaissances présentées dans la section intitulée <i>Contenu de formation</i>
Utilisation appropriée de connaissances	Réalisation des opérations intellectuelles suivantes : • Situer dans le temps et dans l'espace • Établir des faits • Dégager des différences et des similitudes • Déterminer des causes et des conséquences • Déterminer des changements et des continuités • Mettre en relation des faits • Établir des liens de causalité
Représentation cohérente d'une période de l'histoire du Québec et du Canada	Description mettant en évidence des éléments culturels, économiques, politiques, sociaux et territoriaux d'une partie ou de l'ensemble d'une période de l'histoire du Québec et du Canada
Rigueur de l'interprétation	Explication mettant en évidence des transformations culturelles, économiques, politiques, sociales et territoriales d'une réalité sociale

Planification des épreuves ministérielles des programmes *Histoire et éducation à la citoyenneté* et *Histoire du Québec et du Canada*

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
3^e année secondaire	Application obligatoire du programme HQC 085-304/585-304 Épreuve ministérielle facultative HQC en juin 2018	Application obligatoire du programme HQC 085-304/585-304 Épreuve d'établissement	
4^e année secondaire	Application facultative du programme HQC 085-404/585-404 Épreuve ministérielle facultative HQC en juin 2018 <u>ou</u> Application facultative du programme HEC 087-404/587-404 Épreuve ministérielle facultative HEC en juin 2018	Application obligatoire du programme HQC 085-404/585-404 Épreuve ministérielle facultative HQC en juin 2019	Application obligatoire du programme HQC 085-404/585-404 Épreuves uniques HQC en juin 2020, juillet 2020 et janvier 2021

LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

Spécificité des secteurs de formation

Bien que des études dans les deux secteurs de formation puissent mener à l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES), les articles correspondants des régimes pédagogiques stipulent des conditions spécifiques pour chacun des secteurs.

- L'article 30 du régime pédagogique de la FGA indique que quatre unités d'un programme d'études de la 4^e ou de la 5^e secondaire établi par le ministre dans le domaine de l'Univers social sont requises pour l'obtention du DES.
- L'article 32 du régime pédagogique de la FGJ précise que l'histoire est une matière obligatoire.

Par ailleurs, n'étant pas assujettis à l'imposition d'une grille-matière, les adultes, désireux d'accumuler des unités pour l'obtention du DES, optent d'abord pour des cours de 4^e secondaire ou de 5^e secondaire. Cette situation implique que des cours d'histoire offerts à la FGA en 3^e secondaire seraient rarement choisis par les adultes.

Le nouveau programme d'études *Histoire du Québec et du Canada* totalise 200 heures d'apprentissage (huit unités), réparties sur 2 ans à la FGJ et ce, selon une structure chronologique.

Dans l'hypothèse où, à la FGA, le nouveau programme d'études *Histoire du Québec et du Canada* comprend des cours en 3^e et en 4^e secondaire et en considérant l'article 30 du régime pédagogique, il est plus probable que les adultes, désireux d'accumuler des unités pour l'obtention du DES ne choisissent que les cours offerts en 4^e secondaire seulement et ne verraient ainsi que les quatre périodes qui couvrent l'histoire du Québec et du Canada de 1840 à nos jours laissant ainsi de côté des périodes importantes de notre histoire allant de la présence des Autochtones sur le territoire jusqu'à l'Acte d'Union.

Comme très peu d'adultes seront attirés par une offre de cours d'histoire en 3^e secondaire il apparaît plus pertinent d'adapter l'offre de cours de la FGA à ses particularités et à ses pratiques. Par ailleurs, la FGA a souvent offert des contenus dans une classe différente de celle où ceux-ci sont donnés à la FGJ. Ce fut notamment le cas pour les cours de français de 4^e et 5^e secondaire, de 1977 à 2000.

Dans un souci d'équité, les jeunes adultes qui transitent de la FGJ vers la FGA se verraient accorder quatre unités de 4^e secondaire en histoire, s'ils ont réussi en 3^e secondaire à la FGJ, les cours équivalents à ceux offerts en 4^e secondaire à la FGA. Toutefois, toujours par souci d'équité, ces unités seront comptabilisées pour les matières à option et elles ne pourront servir pour répondre à l'exigence du domaine de l'univers.

NOTE À L'INTENTION DE LA SOUS-MINISTRE

OBJET : Création d'un groupe de travail pour amorcer la réflexion concernant l'appel à l'action numéro 62 des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation du Canada : L'éducation pour la réconciliation

Référence : SC-20741

INTRODUCTION

En 2015, la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVRC) a publié 94 appels à l'action¹ « afin de remédier aux séquelles laissées par les pensionnats et de faire avancer le processus de réconciliation ». Parmi les appels à l'action, certains concernent directement le Ministère.

Cette note vise à soumettre pour approbation de la sous-ministre la proposition de créer un comité de travail ministériel afin de démarrer le processus de réflexion et de dialogue nécessaires pour répondre à l'appel à l'action 62 de façon culturellement et pédagogiquement appropriée, et ce, dans les plus brefs délais.

ÉTAT DE LA QUESTION

La CVRC a émis 94 appels à l'action en 2015. Deux de ces appels à l'action, soient les appels 62 et 63, touchent particulièrement le milieu de l'éducation.

L'appel à l'action 62² exige des gouvernements qu'ils prévoient les ressources didactiques, financières et humaines nécessaires à l'implantation d'un programme obligatoire portant sur les pensionnats autochtones, les traités et les contributions des Autochtones à l'histoire canadienne. Le développement d'un tel programme doit se faire, selon l'appel à l'action, en consultation et en collaboration avec les survivants des pensionnats, les peuples autochtones et les éducateurs. Le Ministère a donné suite à l'appel à l'action en partie, notamment par les modifications au cursus du programme d'histoire des élèves de 3^e et 4^e secondaire.

Dans le cadre de l'appel à l'action 63³, le Conseil des ministres en éducation du Canada a été identifié comme responsable de la mise en œuvre des recommandations, auprès des ministères provinciaux, touchant les programmes d'études et les ressources d'apprentissage sur les peuples autochtones, le partage de pratiques exemplaires dans les programmes d'enseignement liés aux pensionnats et à l'histoire des Autochtones, le renforcement de la compréhension et du respect interculturels et l'évaluation des besoins de formation des enseignants.

ANALYSE

En plus des modifications au programme d'histoire de 3^e et 4^e secondaire, geste concret et bien accueilli, le Ministère contribue à l'éducation pour la réconciliation par l'entremise de plusieurs programmes, mesures et stratégies. Or, l'objectif est de donner pleinement suite aux appels à l'action 62 et 63. Considérant que le

¹ La liste complète des appels à l'action est disponible en ligne à l'adresse suivante : http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/File/2015/Findings/Calls_to_Action_French.pdf.

² Voir l'annexe 1.

³ Voir l'annexe 2.

Gouvernement du Québec n'a pas fait connaître sa position quant à l'appel à l'action 62, la mise en place d'un comité pour y répondre est de mise.

Appel à l'action 62

Pour l'appel à l'action 62, une mise en commun de l'expertise ministérielle permettrait de définir la procédure à suivre en vue de répondre à l'appel à l'action, notamment en consultant d'autres instances gouvernementales ainsi que les organismes et nations autochtones du Québec. Pour ce faire, un groupe de travail sera mis sur pied. Il prendra son point de départ dans la première composante de l'appel à l'action 62, soit :

- i. *rendre obligatoire, pour les élèves de la maternelle à la douzième année, l'établissement d'un programme adapté à l'âge des élèves portant sur les pensionnats, les traités de même que les contributions passées et contemporaines des peuples autochtones à l'histoire du Canada.*

Rôle du Ministère

La mise en œuvre des recommandations de la CVRC qui touchent l'éducation a été identifiée comme étant une priorité ministérielle pour les deux dernières années.

Certes, pour le milieu éducatif, la responsabilité de répondre aux appels à l'action consiste en un défi de taille. Cependant, il incombe au Gouvernement du Québec, par l'entremise du Ministère, de faire part de leadership en y répondant et en allant de l'avant dans la recherche de pistes de réponses. Ce leadership doit prendre place à l'interne préalablement.

Comité de travail

Étant donné ce qui précède, il serait essentiel de former un comité de travail qui se chargera de mener les réflexions et les analyses nécessaires pour proposer des pistes de réponse culturellement et pédagogiquement appropriées. À cet effet, tous les secteurs seront appelés à identifier des personnes pour les représenter à ce comité en faisant appel aux directions ministérielles⁴ qui ont une expertise ou un mandat qui est pertinent pour répondre à l'appel à l'action.

La formation d'un tel comité de travail ministériel permettra aux acteurs concernés de prendre connaissance du projet et, subséquemment, de cerner le mandat du comité. Étant donné la nature délicate qu'implique une réponse aux appels à l'action, il se peut qu'un comité restreint soit formé par la suite pour mener à bien toute question relative :

- au programme obligatoire pour les élèves de la maternelle à la fin du secondaire;
- aux fonds requis pour assurer la formation des enseignants;
- à tout autre volet de réponse à l'appel à l'action concernant les rôles et responsabilités du Ministère en matière de l'éducation pour la réconciliation.

Il est également prévu que des représentants d'autres ministères et organismes, dont les rôles et responsabilités concernent des politiques, plans d'action ou stratégies gouvernementaux ou ministériels traitant de sujets pertinents à l'appel à l'action 62, puissent être invités à faire partie du comité de travail.

Enfin, il est à noter que les travaux de ce comité sont distincts des travaux de la Table nationale sur la réussite éducative des élèves autochtones.

Appel à l'action 63

⁴ Voir l'annexe 3.

En ce qui a trait à l'appel à l'action 63, le Ministère est déjà interpellé par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]. Ce dernier a, par l'entremise de la CVRC, le mandat de réunir toutes les juridictions canadiennes pour partager et mettre en commun, lorsque possible, des curricula qui peuvent être adaptés pour répondre aux besoins d'autres juridictions.

Rôle du Ministère

De par ses responsabilités en matière d'éducation autochtone, le Ministère participe à des téléconférences hebdomadaires organisées par le CMEC. Ces rencontres visent notamment la formation des maîtres, l'autochtonisation du curriculum, et l'organisation d'un Colloque sur l'autochtonisation des programmes de formation des enseignants⁵.

Collaborations

La demande du CMEC, prenant son point d'appui dans l'appel à l'action 63 de la CVRC, requiert que le Ministère y donne suite en collaboration avec les autres juridictions du Canada.

AUTRE ÉLÉMENT À CONSIDÉRER

Les appels à l'action 62 et 63 sont indissociables. Ainsi, comme le Ministère est déjà interpellé par le CMEC dans le cadre de l'appel à l'action 63, il est nécessaire qu'il amorce aussi sa propre réflexion afin de déterminer comment l'appel à l'action 62 se traduirait en termes d'éducation pour la réconciliation en contexte québécois.

IMPLICATION FINANCIÈRE

Aucune implication financière n'est nécessaire.

CONSULTATION JURIDIQUE

Aucune consultation juridique n'est nécessaire.

RECOMMANDATION

Considérant que l'appel à l'action 62 provenant de la CVRC fait part de la responsabilité des provinces en ce qui concerne l'éducation pour la réconciliation, impliquant ainsi le Ministère;

Considérant l'importance de répondre à l'ensemble des composantes impliquées dans l'appel à l'action 62 provenant de la CVRC, et ce, en collaboration avec les survivants des pensionnats autochtones, les peuples autochtones et les éducateurs;

Considérant l'expertise au sein du Ministère, qui peut être mise en commun afin de mener des réflexions fructueuses en vue d'élaborer des réponses concrètes à l'appel à l'action 62;

Considérant le rôle qu'exerce déjà le Ministère dans le contexte du mandat du CMEC tel qu'explicité dans les recommandations du rapport final de la CVRC et dans l'appel à l'action 63;

⁵ Le prochain Colloque du CMEC sur l'autochtonisation des programmes de formation des enseignants aura lieu en juillet 2018 à Vancouver.

Il est recommandé à la sous-ministre d'autoriser la création d'un comité de travail élargi afin de démarrer le processus de réflexion et le dialogue nécessaires pour répondre à l'appel à l'action 62 de façon culturellement et pédagogiquement appropriée, et ce, dans les plus brefs délais.

À cet effet, une note de service de la sous-ministre vers les sous-ministres adjoints est jointe à la présente note.

Préparée par

Jill Leslie Goldberg le 2018-05-10
Jill Leslie Goldberg
Spécialiste en sciences de l'éducation aux services aux
autochtones et du développement nordique

Approuvée par

Martin Quirion le 10/05/2018
Martin Quirion
Directeur des services aux autochtones et du développement
nordique par intérim

Christian Rousseau le 2018-05-15
Christian Rousseau
Sous-ministre adjoint par intérim aux services
aux anglophones, aux autochtones et à la diversité culturelle

PR
2018/05/09
FPEPS

DESTINATAIRES : M^{me} Anne-Marie-Lepage

M. Christian Rousseau

M. Nicolas Paradis

M. François Bérubé

M^{me} Geneviève Moisan

M. Robert Bédard

EXPÉDITRICE : Sylvie Barcelo, sous-ministre



DATE : Le 5 juin 2018

OBJET : **Création d'un groupe de travail – Suivi du rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada**

La Commission de vérité et réconciliation du Canada a émis, dans le cadre de son rapport final de 2015, 94 appels à l'action « afin de remédier aux séquelles laissées par les pensionnats autochtones et de faire avancer le processus de réconciliation ».

Parmi les appels à l'action, certains concernent directement le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

L'appel à l'action 62 demande aux gouvernements fédéral, provincial et territorial, de :

- i. rendre obligatoire, pour les élèves de la maternelle à la douzième année, l'établissement d'un programme adapté à l'âge des élèves portant sur les pensionnats, les traités de même que les contributions passées et contemporaines des peuples autochtones à l'histoire du Canada;
- ii. prévoir les fonds nécessaires pour permettre aux établissements d'enseignement postsecondaire de former les enseignants sur la façon d'intégrer les méthodes d'enseignement et les connaissances autochtones dans les salles de classe;
- iii. prévoir le financement nécessaire pour que les écoles autochtones utilisent les connaissances et les méthodes d'enseignement autochtones dans les salles de classe;
- iv. créer des postes de niveau supérieur au sein du gouvernement, à l'échelon du sous-ministre adjoint ou à un échelon plus élevé, dont les titulaires seront chargés du contenu autochtone dans le domaine de l'éducation.

... 2

Ainsi, afin de répondre à l'appel à l'action 62, la mise en commun de l'expertise ministérielle est nécessaire, et ce, au moyen de la formation d'un groupe de travail regroupant des experts de tous les secteurs.

En ce sens, la Direction des services aux autochtones et du développement nordique communiquera avec les directions concernées de votre secteur pour leur demander de désigner des représentants au sein de ce groupe de travail.

Je vous remercie à l'avance pour votre engagement et votre collaboration dans ce dossier.

ANNEXE 1

Appel à l'action 62

L'appel à l'action de la recommandation numéro 62 se lit comme suit :

62. Nous demandons aux gouvernements fédéral, provincial et territorial, en consultation et en collaboration avec les survivants, les peuples autochtones, et les éducateurs, de :

- i. rendre obligatoire, pour les élèves de la maternelle à la douzième année, l'établissement d'un programme adapté à l'âge des élèves portant sur les pensionnats, les traités de même que les contributions passées et contemporaines des peuples autochtones à l'histoire du Canada;*
- ii. prévoir les fonds nécessaires pour permettre aux établissements d'enseignement postsecondaire de former les enseignants sur la façon d'intégrer les méthodes d'enseignement et les connaissances autochtones dans les salles de classe;*
- iii. prévoir le financement nécessaire pour que les écoles autochtones utilisent les connaissances et les méthodes d'enseignement autochtones dans les salles de classe;*
- iv. créer des postes de niveau supérieur au sein du gouvernement, à l'échelon du sous-ministre adjoint ou à un échelon plus élevé, dont les titulaires seront chargés du contenu autochtone dans le domaine de l'éducation.*

ANNEXE 2

Appel à l'action 63

L'appel à l'action de la recommandation numéro 63 se lit comme suit :

63. Nous demandons au Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) de maintenir un engagement annuel à l'égard des questions relatives à l'éducation des Autochtones, notamment en ce qui touche :

- i. l'élaboration et la mise en oeuvre, de la maternelle à la douzième année, de programmes d'études et de ressources d'apprentissage sur les peuples autochtones dans l'histoire du Canada, et sur l'histoire et les séquelles des pensionnats;*
- ii. la mise en commun de renseignements et de pratiques exemplaires en ce qui a trait aux programmes d'enseignement liés aux pensionnats et à l'histoire des Autochtones;*
- iii. le renforcement de la compréhension interculturelle, de l'empathie et du respect mutuel;*
- iv. l'évaluation des besoins de formation des enseignants relativement à ce qui précède.*

ANNEXE 3

Directions ministérielles ayant une expertise ou un mandat pertinent en vue de répondre à l'appel à l'action 62

- ❖ du Secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire :
 - Adaptation scolaire
 - Services éducatifs complémentaires et intervention en milieu défavorisé;
 - Services de soutien et d'expertise;
 - Ressources didactiques;
 - Formation générale des jeunes;
 - Éducation des adultes et de la formation continue;
 - Formation professionnelle;
 - Évaluation des apprentissages;
 - Sanction des études.
- ❖ du Secteur des services aux anglophones, aux autochtones et à la diversité culturelle :
 - Services à la communauté anglophone;
 - Services d'accueil et d'éducation interculturelle;
 - Services aux autochtones et du développement nordique.
- ❖ du Secteur des politiques et des relations du travail dans les réseaux :
 - Formation et de la titularisation du personnel scolaire;
 - Relations du travail des commissions scolaires :
 - Personnel enseignant;
 - Personnel professionnel et de soutien.
- ❖ du Secteur de la gouvernance des technologies, des infrastructures et des ressources :
 - Soutien à la clientèle et des technologies :
 - Infrastructures technologiques et applicatives.
 - Transformation numérique et des ressources informationnelles.
- ❖ du Secteur des territoires, des statistiques et des enquêtes :
 - Enquêtes et des régions :
 - Intervention régionale.
 - Relations extérieures;
 - Enseignement privé;
 - Statistiques, études et géomatique.
- ❖ du Secteur du loisir, sport et aide financière aux études :
 - Sport, loisir et activité physique.

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCES AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

1982, c. 30, a. 9.

13. Le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et ayant fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion s'exerce par consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance ou par l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter ou de se le procurer là où il est disponible.

De même, le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et devant faire l'objet d'une publication ou d'une diffusion dans un délai n'excédant pas six mois de la demande d'accès, s'exerce par l'un ou plusieurs des moyens suivants:

- 1° la consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance;
- 2° l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter là où il est disponible ou de se le procurer lors de sa publication ou de sa diffusion;
- 3° le prêt du document, à moins que cela ne compromette sa publication ou sa diffusion.

Le présent article ne restreint pas le droit d'accès à un document diffusé conformément à l'article 16.1.

1982, c. 30, a. 13; 1990, c. 57, a. 5; 2001, c. 32, a. 83; 2006, c. 22, a. 7.

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

23. Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 23.

24. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 24.

31. Un organisme public peut refuser de communiquer une opinion juridique portant sur l'application du droit à un cas particulier ou sur la constitutionnalité ou la validité d'un texte législatif ou réglementaire, d'une version préliminaire ou d'un projet de texte législatif ou réglementaire.

1982, c. 30, a. 31.

34. Un document du bureau d'un membre de l'Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l'Assemblée n'est pas accessible à moins que le membre ne le juge opportun.

Il en est de même d'un document du cabinet du président de l'Assemblée, d'un membre de celle-ci visé dans le premier alinéa de l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1) ou d'un ministre visé dans l'article 11.5 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), ainsi que d'un document du cabinet ou du bureau d'un membre d'un organisme municipal ou scolaire.

1982, c. 30, a. 34; 1982, c. 62, a. 143; 1983, c. 55, a. 132; 1984, c. 47, a. 1.

37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37.

39. Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.

1982, c. 30, a. 39.

48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

- 1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;
- 2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

56. Le nom d'une personne physique n'est pas un renseignement personnel, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant ou lorsque sa seule mention révélerait un renseignement personnel concernant cette personne.

1982, c. 30, a. 56; 2006, c. 22, a. 110.

59. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

- 1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;
- 2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;
- 3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;
- 4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;
- 5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;
- 6° (*paragraphe abrogé*);
- 7° (*paragraphe abrogé*);
- 8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;
- 9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

1982, c. 30, a. 59; 1983, c. 38, a. 55; 1984, c. 27, a. 1; 1985, c. 30, a. 5; 1987, c. 68, a. 5; 1990, c. 57, a. 13; 2006, c. 22, a. 32; 2005, c. 34, a. 37.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) Motifs :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).